

La maison de Niding à Bromont

Désourdy a donné « un coup de main » à l'entrepreneur

par François Roberge

Certaines entreprises appartenant à la famille Désourdy ont « aidé » à construire la résidence de M. Gérard Niding à Bromont et ont négligé d'adresser une facture à l'ex-président du Comité exécutif de la Ville de Montréal avant juillet 1978.

M. Roland Désourdy en a témoigné hier à la reprise des audiences publiques de la commission Malouf sur les Jeux de 1976. Une fois de plus la salle bruissait du froufrou des toges puisque les Désourdy sont représentés par des criminalistes réputés dont Mes Yaroski, Fish, Daviault et Gabriel Gagnon.

Expression figurée certes, puisque la plupart des avocats avaient délaissé la robe pour affronter cette commission bien civile en complet veston. Mais, à chaque fois que Me Fish traversait le prétoire, il faisait des effets de toge, au point de s'en excuser en disant « vous comprenez, j'ai l'habitude de la toge ».

L'aréopage dont s'étaient entourés les Désourdy n'a pas empêché toutefois le procureur de la commission, Me François Beaudoin, de poser des questions fort directes à « M. Roland » et à « M. Marcel » (les gens de Bromont ne parlent pas de M. Désourdy, mais de MM. Marcel, M. Roland M. Germain et M. Gervais).

Questions dont il ressort que Désourdy construction Bromont Inc et même la ville de Bromont ont donné un petit coup de pouce à M. Niding et à son entrepreneur, Lecavalier construction de Laval.

« Y'a rien là », a déclaré M. Roland Désourdy. « Nous avons prêté quelques hommes pour aider à finir la toiture de la maison à l'automne de 1973 parce qu'il manquait d'ouvriers et qu'il fallait se dépêcher de fermer le toit avant l'hiver. »

« C'est tellement sans importance que

je considère cela comme rien du tout. Un coup de main entre entrepreneurs ça se donne comme ça, c'est comme aider quelqu'un à sortir sa voiture quand il est pris », a-t-il ajouté.

La commission a alors fait entendre un enregistrement de l'émission *The Fifth Estate* au cours de laquelle, en 1976, M. Désourdy niait formellement avoir aidé à la construction de la maison de M. Ni-

ding. « We know better than that » avait-il répondu.

Hier M. Désourdy a nié avoir contribué substantiellement à la construction de la maison de M. Niding. Il a par contre affirmé avoir rencontré M. Niding à plusieurs reprises et avoir occasionnellement parlé avec lui d'un contrat de construction ou de gérance au stade olympique.

Voir page 6: Désourdy

Les contrôleurs pourront étudier en français

OTTAWA (PC) — Une commission d'enquête constituée par le ministre fédéral des Transports en est arrivée à la conclusion que les 16 étudiants du Québec en stage à Cornwall pour devenir contrôleurs aériens n'ont pas fait l'objet de « discrimination intentionnelle » mais qu'ils étaient néanmoins désavantagés parce que la formation ne se donne qu'en anglais.

Ces étudiants avaient dénoncé au début du mois de décembre la discrimination qui aurait été exercée à leur endroit par l'Institut de formation de Transports Canada (IFTC). Pour bien marquer leur point, ces apprentis-contrôleurs avaient quitté l'Institut et demandé que leur cours se poursuive à Dorval.

C'est alors que le ministre des Transports, M. Otto Lang, avait annoncé la formation de cette commission d'enquête composée de cinq fonctionnaires de son ministère.

Le rapport du groupe rejette les 12 accusations et conclut qu'il n'y a pas eu de discrimination envers les étudiants du Québec, les francophones ou des particuliers.

Le rapport souligne par contre que les francophones sont désavantagés du fait que l'Institut n'a pas le mandat de donner les cours de la Phase 3 dans les deux langues officielles.

La commission formule par conséquent 19 recommandations pour éviter que la si-

Voir page 6: Les contrôleurs



M. Roland Désourdy, président de Désourdy Inc., est venu hier témoigner devant la commission Malouf en rapport avec la construction en 1974, à Bromont, de la maison de \$129.000, de M. Gérard Niding. Il était accompagné de deux criminalistes Mes Harvey Yaroski et Morris Fish. À droite, M. Désourdy reçoit les conseils de Me Fish avant de répondre aux questions des journalistes. (Photo CP)

AU SOMMAIRE

■ Le CCCSF est-il une parure politique? — page 2

■ Lanctôt saura jeudi s'il peut recouvrer sa liberté — page 3

■ L'avenir de M. Clark: un éditorial de Michel Roy

■ La saine jalousie des provinces: un commentaire de Michel Nadeau — page 4

■ Le Crédit foncier fusionnera avec le Trust général — page 15

Washington inciterait le chah à partir

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les Etats-Unis ont conseillé au chah de quitter son pays, sa présence interdisant le retour à l'ordre en Iran, indiquait-on de bonne source gouvernementale à Washington hier soir.

Cette décision a été prise pour essayer de consolider le gouvernement civil que M. Chapour Bakhtiar tente de faire accepter par le Parlement iranien.

Cette modification de la politique américaine à l'égard du souverain, si elle est confirmée officiellement, constitue une évolution très nette par rapport à l'attitude que Washington affichait jusqu'à présent à l'égard du maintien ou du départ du chah.

Interrogé hier, M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, a indiqué qu'à son avis si le chah parlait de partir en vacances cela indiquait qu'il voulait ultérieurement rentrer dans son pays.

Il n'a pas confirmé les bruits concernant une modification de la politique américaine, renvoyant les journalistes à

ce qu'il ne cesse de répéter depuis plusieurs semaines: les Etats-Unis soutiennent le chah ou le gouvernement civil de M. Bakhtiar, formé conformément à la constitution iranienne de type monarchique.

Les indications de sources gouvernementales selon lesquelles les Etats-Unis auraient maintenant conseillé au souverain de partir, ne serait-ce que temporairement, montrent qu'aux yeux de Washington la personne même du chah n'apparaît plus comme un élément stabilisateur de l'avenir politique du pays.

Il semble au contraire que dans certains milieux américains on se soit convaincu du contraire à la suite des déclarations de l'ayatollah Khomeiny, de M. Sandjani ou même du premier ministre Chapour Bakhtiar.

La question essentielle, compte tenu de la faiblesse des assises du gouvernement en place, est: que fera l'armée iranienne si le chah part, ne serait-ce que quelques semaines en vacances à l'étranger? Premier ministre d'un pays paralysé

par les grèves, désigné comme « traître » par l'ayatollah Khomeiny parce qu'il gouverne sous le règne du chah, M. Chapour Bakhtiar éprouve des difficultés du côté des militaires.

Depuis trois jours à la tête du gouvernement qui succède à celui du général Gohlam Reza Azhari, M. Chapour Bakhtiar n'a pas pu, semble-t-il, obtenir l'assentiment complet du général Fereydoun Djani qu'il avait désigné pour prendre le portefeuille de la Défense. Le général se serait opposé à des conversations se poursuivaient pour son maintien au gouvernement. Le général, apprenant de bonne source, n'aurait pas reçu suffisamment de garanties lui assurant qu'il exercerait effectivement un contrôle total sur l'armée.

Cette affaire survient alors que le général américain Robert Hyser, commandant des forces américaines en Europe, a prolongé hier son séjour pour « encourager l'armée iranienne et apporter son soutien au gouvernement Bakhtiar », selon les déclarations du porte-parole du département d'Etat. Peu d'indications ont été obtenues sur ces discussions mais il ne fait aucun doute qu'il s'agit, pour les Américains, de contrer toute tentative de coup d'Etat « prématuré » alors qu'une solution civile vient d'être lancée.

D'autre part, les observateurs ont été surpris par la vivacité des propos tenus par l'un des « hommes forts de l'armée ». Le général Khoros Rad, à l'envoyé spécial du Figaro à Téhéran évoquant l'éventualité d'un départ du roi. Le général déclarait que l'armée « n'acceptera pas dans ce cas un régime dirigé par M. Chapour Bakhtiar (...) et si celui-ci n'empêche pas Sa Majesté de partir il crusera lui-même sa tombe ».

C'est dans ce climat parfaitement ambigu de ses relations avec l'armée, que le premier ministre s'appête à présenter

demain devant l'Assemblée, un programme essentiellement axé sur la lutte contre la corruption et la torture. Mais au lendemain des démonstrations de force des religieux qui ont mobilisé plusieurs millions de personnes en Iran pour le deuil proclamé lundi, l'Iran apparaissait toujours aussi bloqué par la grève des grands secteurs économiques. Alors que l'essence et le kérosène ne parvien-

nent toujours pas dans les foyers en raison de la grève, le froid a lancé une grande offensive. Téhéran, notamment, était recouverte de neige hier, les ouvriers en grève ne dégageant ni ne sablant les rues. Une question nouvelle se pose: les rigueurs de l'hiver vont-elles encore exacerber la colère d'une grande partie du peuple contre le régime?

Voir page 6: Washington

Hausse du chômage au Québec

C'est à cause du PQ (Cullen)

OTTAWA (CP) — La hausse du taux de chômage qu'a connue le Québec au mois de décembre est attribuable à la présence d'un gouvernement indépendantiste dans cette province.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, au cours d'une conférence qu'il avait convoquée pour commenter les plus récents chiffres sur le chômage rendus publics hier par Statistique Canada.

Ces chiffres indiquent qu'au mois de décembre le taux de chômage a diminué de deux dixièmes de un pour cent, en comparaison de 8,3% en novembre.

Le nombre des chômeurs, en tenant compte des ajustements saisonniers, se chiffrait par 908.000 en décembre, une di-

minution de 11.000 par rapport au mois précédent. Par contre, en chiffres réels, on comptait en décembre 870.000 chômeurs, en comparaison de 850.000 pour le mois de novembre.

Voir page 6: C'est à cause

Les combats continuent à l'ouest du Cambodge

BANGKOK (d'après AFP et Reuter) — Cinq pays du bloc soviétique (URSS, Vietnam, Laos, RDA et Hongrie) ont reconnu hier comme gouvernement légal du Cambodge, le Conseil révolutionnaire du peuple du Kampuchéa formé lundi par les rebelles khmers qui, avec l'aide des divisions vietnamiennes, ont renversé l'ancien régime Pol Pot.

Ce Conseil, dirigé par M. Heng Samrin, affirme contrôler l'ensemble du pays. Mais, des combats se déroulent toujours dans plusieurs régions à l'ouest du Mékong.

D'autre part, les Etats-Unis ont officiellement annoncé hier qu'il n'était pas question, dans les circonstances présen-

tes, de poursuivre les négociations sur la normalisation des rapports avec le Vietnam, de source autorisée à Washington, que des unités vietnamiennes continuaient hier matin encore de franchir la frontière cambodgienne.

La force d'assaut initiale assemblée à la frontière la semaine dernière a été estimée à 100.000 Vietnamiens. On n'est pas en mesure à Washington de dire combien de Vietnamiens se trouvent à présents au Cambodge. Pour les analystes, la rapidité du retrait cambodgien pourrait faire penser à un repli stratégique laissant prévoir des opérations de guérilla à grande échelle.

Hier, encadrées par deux divisions vietnamiennes, les unités du Front uni de salut national du Kampuchéa (FUSNK) ont procédé à des opérations de nettoyage sur l'ensemble du territoire cambodgien. Toutes les villes du pays ont été, semble-t-il, occupées par les soldats du FUSNK ou par les Vietnamiens, à l'exception de deux: Battambang et Siem Reap, proches de la frontière thaïlandaise.

A ce bilan de la situation, établi à Bangkok, s'ajoutent des bombardements terrestres et aériens en différents points de la frontière Khméro-thaïlandaise, ainsi que des indications persistantes selon lesquelles M. Pol Pot, chef de l'ancienne équipe dirigeante de Phnom Penh, aurait été tué au cours de récents combats. Certains informateurs croient savoir pourtant, ainsi que l'affirme la presse soviétique, que les leaders khmers rouges, Pol Pot et Ieng Sary et, probablement, Khieu Samphan, ont quitté Phnom Penh

samedi dernier « à bord du dernier avion pour Pékin ».

Quoi qu'il en soit la presse chinoise se garde maintenant de faire état de leur sort, tout en annonçant, en revanche, la

Voir page 6: Les combats

Lévesque rassure la Louisiane sur le maintien des relations

par Bernard Descôteaux

PONT-BREAUX — « La parenté chaleureuse, les liens construits depuis 10 ans entre le Québec et la Louisiane ne faibliront pas ». Au contraire le Québec n'attend qu'un signe de la part des Louisianais pour raffermir ces liens.

Le premier ministre René Lévesque en a donné l'assurance hier au cours de sa deuxième journée de voyage dans cet Etat du sud des Etats-Unis, précisant que ces liens se maintiendront et dureront peu importe l'avenir politique du Québec, car le Québec et la Louisiane, a-t-il dit, seront quoi qu'on fasse toujours en Amérique du Nord.

C'est à Pont-Breaux, au coeur de l'Acadiana, dans une sorte de grande « fête de famille » que M. Lévesque a fait cette déclaration après avoir qualifié de véritable acte d'héroïsme la survivance du

peuple acadien après plus de deux siècles. La journée d'hier avait commencé par M. Lévesque par une rapide visite de Abbeville. En retard sur son horaire, il n'a fait que traverser cette petite ville fondée par un prêtre français au 19ème siècle pour se rendre à Pont-Breaux, une communauté de 6.000 habitants à 95% d'origine acadienne.

Près de 250 personnes attendaient M. Lévesque à une réception organisée par le CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane). Au menu il y avait l'écrevisse puisqu'on était dans la capitale mondiale de l'écrevisse, la musique cajun également, sans oublier les innombrables discours des diverses personnalités du pays acadien qui toutes étaient présentes.

Leur accent, la chaleur de leurs discours et de leur accueil ont semblé toucher M. Lévesque qui, rappelons-le, n'a pas

par les années passées toujours misé fort sur les minorités francophones hors Québec. Depuis son arrivée au pouvoir, il avait modifié quelque peu son opinion tout en gardant toujours un brin de scepticisme quant à l'avenir de ces communautés.

A l'égard de la Louisiane acadienne, il croit toujours que la survivance ne se traduit pas par le mot vivre. Il n'a pas caché cette opinion à ses hôtes, mais devant les témoignages qui lui ont été rendus, devant aussi « l'héroïsme culturel », il croit néanmoins que la culture acadienne a maintenant assez de vigueur en Louisiane pour espérer se maintenir.

« Tout cela me confirme que les liens, les relations nouvelles entre le Québec et la Louisiane c'est quelque chose à conserver, à alimenter et je suis convaincu à développer autant que vous le voudrez.

Voir page 6: Lévesque

Finies les longues attentes!

LES FILMS presto INC. 1978

Centre Capitol, rue McGill Colège entre la rue Sainte-Catherine et la Place Ville-Marie

À Longueuil, chemin Chambly, face au centre d'achats Place Jacques-Cartier.

LE COMMENSAL 2115 St-Denis

Restaurant de gastronomie végétarienne

845-2673 St-Denis

Ouvert tous les jours de midi à minuit

Rôtisserie Au Poulet Doré

340 est. rue Sainte-Catherine près de Saint-Denis 288-2441

À l'exception de Trudeau

Les ministres ont suivi les conseils de Jean Chrétien

OTTAWA (PC) — Les ministres du gouvernement fédéral semblent suivre les conseils de leur collègue des Finances, M. Jean Chrétien, qui leur a recommandé de passer leurs vacances au Canada.

Une enquête de la Presse Canadienne révèle qu'à l'occasion des vacances parlementaires de fin d'année, seul de ses 32 collègues ministériels, le premier ministre Trudeau passe ses vacances à l'étran-

ger. Cependant, 11 autres ministres se trouvent à l'étranger, mais en mission. Quant à l'opposition, son chef, M. Joe Clark, effectue une tournée de 12 jours dans

quatre pays, où il aura des entretiens avec les dirigeants. Accompagné de M. Sinclair Stevens, expert financier du Parti conservateur, M. Clark s'est accordé des vacances à Hawaï avant d'entreprendre sa tournée officielle.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, passe une semaine de vacances en Floride, en compagnie de son épouse.

M. Chrétien n'a pas cessé de recommander aux Canadiens de passer leurs vacances au Canada, afin de contribuer à renforcer la position chancelante du dollar canadien sur les marchés monétaires internationaux. Cela n'a pas empêché, l'année dernière, de nombreux ministres fédéraux d'ignorer cette recommandation et d'aller se reposer dans les 14 soleils.

Accompagné de plusieurs de ses collaborateurs, M. Chrétien est parti dimanche pour une tournée de deux semaines en Argentine, au Brésil et en Equateur.

Selon un porte-parole, le ministre des Finances, en sa qualité de président du conseil d'administration de la Banque inter-américaine de développement, s'efforce de promouvoir la participation canadienne aux projets de développement. Il doit avoir des entretiens à cet effet avec les ministres du Commerce de ces pays.

D'autres ministres sont déjà partis ou se préparent à partir avant la reprise de la session parlementaire le 22 janvier: Tony Abbott, ministre des Petites et Moyennes entreprises; Iona Campagnolo, ministre du Sport amateur; Barney Danson, ministre de la Défense; Alastair Gillespie, ministre de l'Énergie; Jack Horner, ministre du Commerce et de l'Industrie; Don Jamieson, ministre des Affaires extérieures; Marc Lalonde, ministre de la Justice; John Roberts, secrétaire d'État et Eugene Whelan, ministre de l'Agriculture.

Au lendemain de Noël, M. Gilles Lamontagne, ministre des Postes s'était rendu en Algérie pour représenter le Canada aux obsèques du président Houari Boumédiène.



Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau est le seul membre du cabinet fédéral à passer des vacances à l'extérieur du Canada. Il séjourne pour quelques jours dans une station de ski de Vail, au Colorado. (Photolaser AP)

Le CCCSF est-il une parure politique? (Yvette Rousseau)

par Renée Rowan

Exclues de la stratégie d'emploi proposée par le gouvernement du Canada, subtilement évincées du marché du travail, il est urgent que les femmes formulent elles-mêmes une stratégie d'attaque, déclare la présidente du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

Profitant de la rencontre du Conseil qui se termine aujourd'hui à Ottawa, Mme Yvette Rousseau adresse de sévères reproches au gouvernement de M. Trudeau.

Le Conseil a-t-il véritablement un rôle à jouer ou est-il une parure politique? Le gouvernement le consulte-t-il seulement lorsqu'il fait face à une situation d'urgence, demandée-t-elle, constatant que la situation actuelle remet en cause le droit même des femmes au travail.

« A quoi et à qui servent les nombreuses recommandations du Conseil? Pour la cinquième année consécutive, le CCCSF publie un rapport sur la femme et la fonction publique. Y a-t-il pour autant plus de femmes qui occupent des postes de décision, y a-t-il davantage de femmes au Sénat, au sein des commissions? Les femmes ne forment-elles pas encore massivement le bloc de service du gouvernement? Si le gouvernement ne connaît pas ou n'informe pas de ses objectifs, nous, nous connaissons les nôtres: les droits des femmes à la formation, au travail et à la mobilité. »

Les citoyens canadiens sont dotés d'une loi modifiée de l'assurance-chômage qui af-

fecte particulièrement et massivement les femmes et aussi, d'une stratégie d'emploi dont les femmes sont exclues. Pourtant, selon les données officielles, les femmes constituent environ 45% de la population active — plus de 50% en Ontario.

Le 1er septembre dernier, lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, annonçait la stratégie d'emploi du gouvernement, il n'a pas insisté, mais il n'a pas caché le fait que cette stratégie visait « surtout à aider l'industrie à embaucher des Canadiens et plus particulièrement les jeunes à la recherche d'emplois... L'idée générale a été de modifier la loi de l'assurance-chômage permettant ainsi au gouvernement de récupérer \$675 millions au cours de la première année et \$935 millions au cours de la deuxième année.

Le 21 novembre, le CCCSF démontre officiellement que les amendements proposés se répercuteraient plus particulièrement sur les femmes. Non seulement on récupère des sommes d'argent de l'un des deux groupes les plus démunis du marché du travail, soit les femmes, mais on les remet à l'autre groupe, souligne Mme Rousseau. Les femmes ne s'objectent pas à l'aide accordée aux jeunes, mais pourquoi faut-il que cela se fasse sur leur dos?

Le CCCSF est déconcerté par le fait que les déclarations officielles mentionnent inévitablement les femmes lorsque le pays connaît des difficultés



Mme Yvette Rousseau.

économiques. Il est étonnant de constater que les femmes sont encore aujourd'hui considérées comme « une armée de réserve » ou comme une « main-d'œuvre en attente ». Lorsque le pays en a besoin, on les sort du foyer, lorsque l'économie est mal au point, on leur demande de rentrer au foyer.

Avant d'exclure les femmes de la stratégie d'emploi, pourquoi n'a-t-on pas consulté le CCCSF? demande Mme Rousseau. Comment sont formés les groupes régionaux de travail qui conseillent le Comité de la politique des programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

« Les femmes ne sont pas bien formées », dit-on. Si le gouvernement était conséquent avec ses déclarations politiques, poursuit la présidente du Conseil, il aurait dû présenter au moins un

embryon de programme de formation afin de pallier à cet état de fait. La prochaine excuse, ce sera que « la formation et l'éducation, c'est de juridiction provinciale ». La stratégie d'emploi comprend pourtant quelques programmes de formation axés surtout vers les jeunes. Faudrait-il conclure que les jeunes relèvent du fédéral et que les femmes relèvent du provincial?

En d'autres termes, dit Mme Rousseau, les femmes sont gentiment mises au rancart. Et, comme la population vieillit et décroît, la prochaine étape sera-t-elle de demander aux femmes de faire croître la population. « Devons-nous en conclure, ajoute-t-elle, que l'avenir réserve aux femmes un rôle prioritaire de génitrice avant leur mise au rancart... le groupe des 25-44 ans forme actuellement environ 45% de la population alors que le groupe qui les suit n'en forme que 27%. Peut-on prévoir les conséquences d'une telle situation? »

Bien sûr, il y a la politique gouvernementale, mais il y a aussi les femmes en tant que groupe et la présidente du CCCSF leur reprochant leur passivité, rappelle qu'elles ont, elles aussi, un rôle à jouer. « Nous nous gargarisons de mots tels solidarité, regroupement, entraide, mais savons-nous ce que ces mots signifient? Tant et aussi longtemps que nous disperserons nos énergies à nous gargariser de ces mots plutôt que de les appliquer, nous verrons passer sous nos yeux des stratégies d'emploi desquelles les femmes seront exclues alors qu'il est si urgent que les femmes formulent elles-mêmes une stratégie d'attaque. »

Mackasey n'a aucun pouvoir à Air Canada

La société Air Canada a dépouillé la fonction de président du conseil d'administration de presque tous les pouvoirs et responsabilités inhérents et cela trois semaines avant que M. Bryce Mackasey y occupe le poste avec un salaire annuel de \$52.000.

Le quotidien montréalais The Gazette soutient en effet que la tâche de l'ancien député de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale sera seulement honorifique. On aurait ainsi décidé lors d'une séance du conseil, lundi après-midi, que la seule marge de manoeuvre dont disposerait l'ancien ministre fédéral des Postes aurait trait à « l'engagement de son propre secrétaire ».

De son côté, le porte-parole d'Air Canada, M. Gerald La-reault, a qualifié cette nouvelle d'« absolument fausse ».

Le conseil d'administration d'Air Canada aurait approuvé des modifications du rôle de président du conseil faisant que les pouvoirs de ce dernier reviennent maintenant au président Claude Taylor.

M. Taylor aurait même, dans une lettre au ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, menacé de démissionner si ces modifications n'étaient pas apportées avant l'arrivée de M. Mackasey.

Quant à l'intéressé, M. Bryce Mackasey, il a affirmé que ces modifications relevaient de la routine et qu'il ne se sentait pas offensé.

Le déficit touristique devrait baisser en 79

OTTAWA (PC) — La dépréciation du dollar semble finalement avoir réussi là où le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, avait échoué: garder les Canadiens au pays pour leurs vacances.

Pas dans le cas des Etats-Unis, cependant, puisque nous n'aurons jamais le soleil de la

Floride ou d'Hawaï, ont souligné des représentants gouvernementaux.

Mais, selon Statistique Canada, les visiteurs étrangers autres qu'américains ont augmenté de 17,6%, au cours des 11 premiers mois de 1978 par rapport à la même période de 1977.

HUGO

C'EST

DU 11 AU 20 JANVIER

20% DE RABAIS SURTOUTS NOS LIVRES ET DISQUES

EN MAGASIN

ET AUSSI:

- BEETHOVEN — 9 SYMPHONIES Karajan - Deutsche Coffret de 8 disques. ~~59.98~~ 34.99
- VIVALDI — LES QUATRE SAISONS Saint-Martin-In-The-Fields - Argo. ~~8.98~~ 5.49
- ZACHARY RICHARD — MIGRATION Columbia ~~7.98~~ 4.79
- FELIX LECLERC — MON FILS Polydor. ~~7.98~~ 4.79
- R. DE CANDÉ — HISTOIRE UNIVERSELLE DE LA MUSIQUE 2 volumes illustrés sous coffret. ~~90.00~~ 70.00

Librairie Hugo
Centre Commercial Wilderton
2735 Van Horne, Montréal
739-9521 — 739-0512

Revue Commerce

Le conseiller no 1.

Revue Commerce rejoint près de 80 000 lecteurs. 80% de ses abonnés occupent des postes de direction et 69% d'entre eux se réfèrent à leur exemplaire mensuel au moins 2 fois. Revue Commerce vous renseigne à fond sur vos affaires.

Abonnez-vous sans tarder à Revue Commerce. Composez le (514) 871-1087 ou remplissez le coupon suivant.

1 an \$12 2 ans \$19 3 ans \$25
 Mode de paiement
 Chèque inclus
 Carte Chèques no
 Signature _____
 Me facturer

Nom: _____
 Fonction: _____
 Nom de l'entreprise: _____
 Genre d'entreprise: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____ Code postal: _____

Si je ne reçois pas mon abonnement, à domicile au bureau

Commission des accidents du travail du Québec

Le projet de loi no 114
(sanctionné le 21 décembre 1978)

Des changements substantiels viennent d'être apportés à la Loi des accidents du travail, notamment en ce qui a trait à l'indemnisation des bénéficiaires, par suite de l'adoption du projet de loi no 114.

L'indemnisation à 90% du revenu net retenu

A partir du 1er janvier 1979, le calcul de l'indemnité du travailleur bénéficiaire ne se fera plus à partir de 75% du revenu brut, mais de 90% du revenu net retenu. Le salaire maximum assurable est, par ailleurs, porté à \$20 000. Les modalités de calcul du revenu net retenu seront établies par règlement et publiées à la Gazette officielle du Québec dans les prochaines semaines.

D'ici là, le calcul du revenu net retenu peut s'effectuer de la façon suivante.

Calcul du revenu net retenu

1) EXEMPTIONS D'IMPÔT

	PROV.	FÉD.
Célibataire	3 600	2 430
avec conjoint	6 300	4 560
avec conjoint - 1 personne à charge	6 396	4 958

Pour chaque personne à charge additionnelle, les exemptions sont de \$96 au provincial et de \$398 au fédéral.

2) DÉDUCTIONS

Revenu annuel net = revenu annuel brut - (R.R.Q. + A. Chôm. + Imp. prov. + Imp. féd.)

Message de la CAT aux employeurs

À PARTIR DU 1er JANVIER 1979

Revenu mensuel net = $\frac{\text{revenu annuel brut} - (\text{R.R.Q.} + \text{A. Chôm.} + \text{Imp. prov.} + \text{Imp. féd.})}{12}$

Revenu hebdomadaire net = $\frac{\text{revenu annuel brut} - (\text{R.R.Q.} + \text{A. Chôm.} + \text{Imp. prov.} + \text{Imp. féd.})}{365 \times 5^*}$

Revenu journalier net (5 jrs ouvrables) = $\frac{\text{revenu annuel brut} - (\text{R.R.Q.} + \text{A. Chôm.} + \text{Imp. prov.} + \text{Imp. féd.})}{365 \times 5^*}$

* Représente le nombre de jours ouvrables par semaine.

Les tables de déductions d'impôts fédéral et provincial ainsi que celles des déductions pour le Régime de rentes du Québec et l'assurance chômage sont celles en vigueur au 31 décembre 1978.

L'avis d'accident

L'employeur est désormais tenu de remettre au travailleur accidenté une copie signée de l'avis d'accident (formule RE-1) et de lui permettre de prendre connaissance de son contenu avant d'y apposer sa signature.

Renseignements additionnels

Les employeurs recevront ces jours-ci un dépliant explicatif sur les changements apportés à la Loi des accidents du travail. Pour plus amples renseignements, les intéressés peuvent communiquer avec le bureau de la Commission des accidents du travail de leur région.

Les autobus Deshaies de nouveau sabotés

par André Tardif

SAINTE-FOY (d'après PC) — Un troisième véhicule de la compagnie d'autobus Deshaies, de Deschailons, a été la cible d'actes de sabotage, lundi soir à la gare de Sainte-Foy, banlieue de Québec.

La police rapporte qu'un pneu de l'autobus a été perforé avec un couteau peu de temps avant le départ prévu pour Montréal, forçant les passagers à emprunter un autre véhicule.

De son côté, la compagnie a fait savoir que des fils électriques du moteur avaient également été sectionnés. Mercredi dernier, deux autres autobus Deshaies avaient été endommagés à la Gare centrale de Québec.

Entre-temps, un porte-parole du transporteur, M. Arthur Deshaies, a annoncé que l'entreprise avait offert aux grévistes de Voyager de déléguer un observateur sur chacun de ses véhicules pour vérifier si les circuits empruntés sont conformes aux permis qu'elle détient du ministère des Transports.

Deshaies assure le service entre Québec et Montréal via Nicolet et Sorel, en passant par la route no 20. Ses dirigeants estiment qu'ils ont subi des dommages matériels de \$5.000 à \$6.000 depuis le début de la grève des chauffeurs de la compagnie Voyager, sans compter les inconvénients imposés au public voyageur.

Quelques 365 chauffeurs de Voyager au Québec sont en grève depuis le 22 décembre dernier, réclament plus particulièrement une rémunération horaire plutôt qu'un salaire basé sur le nombre de milles parcourus. Seuls les services de la compagnie vers le Nord-Ouest québécois et l'Ontario ne sont pas perturbés, les chauffeurs y étant représentés par d'autres syndicats.

Dans la métropole, M. Gilles Denis, vice-président du syndicat en grève affilié à la Fraternité internationale des Teamsters, a dit hier, au sujet des incidents survenus aux autobus Deshaies, que cette compagnie cherchait visiblement à impliquer ses confrères.

« Nous n'avons rien à voir avec la compagnie Deshaies, en autant qu'elle respecte ses engagements. Nous, on fait la grève, mais nous ne sommes pas des terroristes. Si nos gars avaient voulu utiliser des représailles contre Deshaies, ils connaissent assez la mécanique pour paralyser complètement un véhicule, causant de fort dommages à la compagnie ».

M. Denis relate toutefois un incident survenu la semaine dernière à la gare de Sainte-Foy, quand un autobus Deshaies aurait reculé dans un groupe de piqueurs, venant près de blesser l'un d'eux.

« Je ne sais pas si cet incident a pu causer des répercussions, car nos membres à Québec n'en ont rien dit. Mais j'en doute fort. Nous savons que Deshaies a un permis pour faire le transport des voyageurs entre Québec et Montréal, et nous n'avons rien à redire à ça ».

Par ailleurs, rien de nouveau n'est survenu dans les négociations entre Voyager et ses chauffeurs en grève, depuis la rencontre avec le médiateur fédéral, M. Roland Doucet, vendredi dernier. La compagnie avait alors accepté le principe du taux horaire mais soutenu qu'elle ne pouvait l'implanter avant le 1er juillet prochain au plus tôt, le 10 janvier 1980 au plus tard.

« Nous avons alors répondu que rien n'allait plus, car nous savons bien que la compagnie n'a pas l'intention de nous accorder le taux horaire avant un an. Nous poursuivons donc notre piquetage », a conclu M. Denis.



L'éditeur Victor Lévy-Beaulieu était appelé à témoigner hier à l'occasion de la comparution de Jacques Lanctôt. (Photolaser CP)

Lanctôt saura demain s'il peut recouvrer la liberté

par Guy Bourdon

Le juge Maurice Rousseau, de la Cour des Sessions de la paix, s'est donné jusqu'à jeudi pour décider si Jacques Lanctôt pourra recouvrer sa liberté sous cautionnement en attendant la suite des procédures en rapport avec l'enlèvement et la détention illégale du diplomate britannique James Cross, en 1970.

On s'attend que, le même jour, le tribunal statue sur une requête de Me Robert Lemieux visant le rejet des accusations dans le dossier relatif à un complot pour enlever le représentant diplomatique d'Israël, M. Moshe Golan.

Dans cette dernière affaire, on veut également inculper Pierre Marcell qui a déjà été l'objet d'un abandon de procédure en 1974 en vertu de la formule dite de *nolle prosequi*. A cette époque Lanctôt se trouvait en exil et n'avait donc pu le faire comparaître. Mais depuis son retour de France, ce dossier est revenu à la surface et, puisqu'il s'agit d'un complot entre lui et Marcell, on cherche à porter à nouveau les plaintes contre ce dernier également.

Pour étayer son argumentation visant le retrait des deux accusations en rapport avec l'affaire Golan, Me Lemieux a fait état de la pratique courante voulant qu'un abandon de procédure ne puisse donner ouverture à de nouvelles plaintes au terme d'un délai d'un an.

Mais Me Jean-Pierre Bonin, pour le ministère public, a rétorqué en citant le cas de trois individus (Benloulou, Côté et Vézina) qui ont été réaccusés après avoir bénéficié d'une *nolle prosequi*. Me Lemieux a fait remarquer que, dans ce cas précis, les nouvelles accusations avaient été portées moins d'un an après l'abandon de la procédure mais Me Bonin raisonne qu'à plus forte raison on peut constituer un nouveau dossier après plusieurs années.

A cet égard, il semble qu'une interprétation du code voudrait qu'un an après un *nolle prosequi* l'accusé soit réputé n'avoir jamais été mis en accusation et, puisqu'il ne peut y avoir de prescription quand il s'agit d'un délit prévu au code pénal, on pourrait en tout temps porter des accusations, en rapport avec des crimes présumément commis antérieurement.

Mais Me Lemieux raisonne que dans des cas, tel celui de Benloulou, Côté et Vézina, la procédure a pu être reprise parce que le *nolle prosequi* était dû à une technicité. Mais, dans l'affaire Golan, dit-il, ce fut une tout autre histoire, la preuve de la couronne n'étant basée sur rien de sérieux.

Enfin, il appartiendra au juge Rousseau de départager ces points de vue différents et de décider si Lanctôt et, possiblement, Marcell doivent être inculpés de complot et de possession d'armes.

Toutefois, à l'enquête sur cautionnement, le sergent-détective Emile Bisailon, l'accusé Lanctôt et l'éditeur Victor Lévy-Beaulieu ont témoigné.

Celui-ci a produit une lettre d'offre d'emploi à Lanctôt, comme secrétaire de rédaction à son agence d'impression VLB. L'accusé, de son côté, a protesté de ses bonnes intentions de travailler à l'agence de M. Beaulieu et de « participer à la vie normale des Québécois ».

A des questions précises de Me Lemieux, il a émis l'opinion que la situation au Québec a sensiblement changé depuis 1970. « A l'époque, tout était bloqué et nous étions impatients mais, depuis l'avènement d'un gouvernement, dont la politique est axée sur l'indépendance et la souveraineté, il n'y a plus de raison d'être impatients mais plutôt d'être confiants ».

En contre-interrogatoire par le ministère public, Lanctôt a fait le résumé de son emploi du temps depuis une douzaine d'années. Il dit avoir été professeur pendant deux ans et demi à Yamaska et avoir été directeur du cinéma Vendôme.

En 1968, il dit avoir travaillé pour l'Institut de réhabilitation et avoir été étudiant en 1969 tout en « faisant du taxi ». Enfin, en 1970, il aurait également « fait du taxi » pendant trois ou quatre mois.

Après avoir obtenu un « sauf-conduit pour Cuba », en décembre 1970, Lanctôt dit avoir travaillé pour le journal « Gramma ». Enfin, pendant son exil en France, il a agi successivement comme réceptionniste dans un hôtel, comme aide-comptable à une caisse paritaire d'assurance-chômage et comme agent d'accueil à cette caisse.

Au soutien de sa prétention que Lanctôt ne devrait pas recouvrer sa liberté, Me Bonin a fait témoigner le policier Bisailon qui a fait le récit des événements à compter de février 1970 quand Lanctôt et Marcell avaient été appréhendés dans une camionnette contenant une carabine tronquée et un document, au sigle du FLQ, où il était question de l'enlèvement de Golan et qui contenait une liste d'endroits où les médias d'information, journaux, radio et télévision, pourraient entrer en possession de communiqués.

M. Bisailon a aussi produit la transcription d'une conversation téléphonique, le 24 novembre dernier, entre Lanctôt (alors à Paris) et le journaliste Louis Fournier de Radio-Canada et au cours de laquelle l'accusé aurait reconnu avoir échappé à la police qui le

recherchait en rapport avec l'affaire Golan.

Interrogé par Me Lemieux, le policier a reconnu que M. Golan n'a jamais été importuné, épié ou suivi par des fequistes même si dans la camionnette de Lanctôt et Marcell il y avait aussi un panier d'osier assez grand pour contenir un homme.

Enfin, Bisailon a fait état des précédents judiciaires de Lanctôt qui avait reconnu sa culpabilité, en 1963, à des accusations de délit d'incendie contre les manèges militaires de la rue Craig (maintenant Saint-Antoine) et des Fusiliers du Mont-Royal, en lançant des cocktails molotov.

En 1968, Lanctôt avait pris part à la manifestation marquant la fête de la St-Jean mais il avait été libéré de l'accusation d'a-

Voir page 6: Lanctôt

Trains de banlieue: le fédéral réfléchit

par Alain Duhamel

Bien que pressé de répondre dans les plus brefs délais, le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, n'a pas encore fait part de ses intentions à l'égard de la modernisation des trains dans la banlieue montréalaise.

A son bureau d'Ottawa, un porte-parole, tout en affirmant que cette réponse très attendue ne saurait tarder, a indiqué hier que la situation ne revêt plus un caractère d'urgence, les compagnies de chemins de fer ayant repoussé de quelques mois leur programme de désengagement.

Rappelons que le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard, annonçait peu de jours avant Noël, l'intention du gouvernement québécois d'intégrer le déficit d'exploitation des trains de banlieue au déficit d'exploitation du transport en commun à la condition que le gouvernement fédéral investisse dans la modernisation des institutions et du matériel roulant. Il pourrait s'agir d'une dépense de \$75 millions.

Selon un porte-parole du bureau du ministre fédéral, une éventuelle contribution d'Ottawa pourrait bien provenir du Programme d'aide au transport urbain, un programme quinquennal d'investissements dont une soixantaine de millions devaient aller au Québec.

Ce programme, créé en 1977 par le regroupement de deux programmes anciens voués à la construction de viaducs et de croisements étagés au-dessus des lignes ferroviaires, a subi d'importantes coupures l'été dernier de telle sorte que le Québec, au lieu de compter sur une contribution de \$12 millions par an, ne reçoit cette année que \$3 millions et recevra peut-être l'an prochain \$7 millions.

Le ministère québécois des Transports n'envisage aucunement la réaffectation de ces sommes, mêmes réduites, aux trains de banlieue au détriment d'autres projets de construction.

Des investissements nouveaux s'imposent, aux yeux du gouvernement québécois, ne serait-ce que pour réparer les effets d'une négligence « historique » des compagnies de chemin de fer à l'égard de leurs trains de banlieue.

« Il n'y a aucune raison pour le gouvernement du Québec prenne à son compte des erreurs commises par d'autres », affirmait hier M. Lessard en soulignant que son ministère avait atteint la limite de ses possibilités.

A Ottawa, il semble bien que M. Lang soit lui aussi à la limite de ses crédits budgétaires. Une éventuelle contribution fédérale à la modernisation des trains de banlieue ne pourrait provenir que de crédits nouveaux affectés en supplément au Programme d'aide au transport urbain ou encore affectés à la réanimation d'une vieille promesse électorale de 1974 par laquelle Ottawa se proposait d'investir \$290 millions dans l'achat de véhicules de transport en commun.

A Québec, tout comme à Ottawa, on se s'étonnerait pas que le dossier passe du ministère des Transports à celui du ministère de l'Expansion économique régionale à titre d'investissement dans des infrastructures jugées essentielles au dé-

veloppement économique d'une région désignée.

La Conférence des maires de banlieue, favorable à la démarche du gouvernement québécois, entend faire pression sur les députés fédéraux de la métropole afin qu'ils insistent auprès du gouvernement canadien sur l'importance de sa participation financière. La Conférence des maires de banlieue a d'ailleurs convoqué les députés fédéraux à une rencontre, lundi prochain, à ce sujet.

Granby rejette « Arrêt »

GRANBY (PC) — La ville de Granby n'entend pas se soumettre à l'ordonnance émanant du ministère des Transports du Québec demandant aux municipalités de prohiber le mot STOP sur tous les panneaux de signalisation et de le remplacer par le mot ARRET.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté une proposition affirmant que la ville de Granby continuera à installer des enseignes ne portant que le mot STOP et qu'une copie de cette résolution sera envoyée au gouvernement du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Union des conseils de comités, au président de l'Office de la langue française et à toutes les municipalités comptant 35.000 habitants et plus.

Le projet de résolution a été déposé par le maire Paul-O. Trépanier qui s'oppose farouchement à cette modification et qui a vite trouvé appui chez les conseillers qui se sont dits prêts à tenir ferme pour que le mot STOP soit officiellement reconnu par le gouvernement du Québec.

Dans les nombreux « attendus » formulés par le maire Trépanier, on remarque surtout l'insistance de ce dernier sur la francisation du mot STOP, citant Quillet, Littré, Robert, Larousse et l'encyclopédie Leland.

D'autre part, le maire a aussi signalé que STOP est employé partout en France: que le Québec est situé en Amérique du Nord où près de 300 millions de personnes parlent l'anglais; que les 5 millions de francophones ont intérêt à recevoir les touristes anglophones pour des raisons culturelles, humaines et commerciales; et que, finalement, le tourisme est devenu la deuxième activité économique au Canada.

Les handicapés éprouvent beaucoup de difficulté à se loger à Québec

Il demeure pratiquement impossible pour un adulte gravement handicapé de la région de Québec de bénéficier d'un logement accessible à un coût modique.

C'est ce qu'a démontré le Front commun des organismes pour handicapés de la région de Québec au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée hier dans la Vieille capitale. Le porte-parole du groupe, M. Mario Bolduc, a dénoncé l'inertie de la Société d'habitation du Québec qui tarde à apporter des solutions aux problèmes des handicapés.

« Malgré l'ouverture du gouvernement dans ses politiques actuelles et malgré l'adoption de la Loi 9 portant sur la promotion des droits des personnes handicapées, a dit M. Bolduc, il est quasi impossible pour un adulte gravement handicapé de se trouver un logement à coût modique ».

Le Front commun des organismes pour handicapés est composé des groupements

suivants: Les Habitations plus, Carrefour Adaptation, Association de paralysie cérébrale, Centre de réadaptation du Québec, Commission des accidents du travail.

Tous ont pu constater les critères de sélection fort restrictifs imposés aux handicapés à la recherche de logements — âge, autonomie, provenance — de même que l'absence de barrières architecturales. Tous aussi déplorent vivement l'absence de résultat concret à la suite des nombreuses démarches effectuées depuis plus de 18 mois par le centre d'accueil Les Habitations plus auprès de la Société d'habitation du Québec et des offices municipaux d'habitation afin d'apporter des solutions à ce problème.

Cet organisme est en effet mandaté par le ministère des Affaires sociales pour mettre sur pied un projet expérimental visant à fournir des logements accessibles et des services d'appui aux adultes handicapés de la région de Québec.

Face à cette situation « inacceptable », les organismes impliqués réclament deux actions à court terme de la Société d'habitation. Ils réclament d'abord que l'accès aux habitations à loyer modique soit facilité par l'abolition des critères relatifs à l'âge, à l'autonomie et à la provenance.

Ils réclament ensuite que la Société d'habitation du Québec mette sur pied un programme de supplément au loyer tel que prévu par la loi sur la société d'habitation afin de compenser l'absence de logements à loyer modique accessibles physiquement à l'heure actuelle.

À moyen terme, ces organismes demandent aussi que tous les nouveaux édifices soient construits selon des normes d'accessibilité universelles et que la Société d'habitation du Québec accepte d'effectuer à ses frais des modifications mineures aux édifices existants afin de les rendre accessibles.

Prénégociations: la PAPT manifeste

par Paule des Rivières

Environ 300 parents et enseignants protestants ont manifesté hier devant les bureaux de leur employeur à Montréal pour sensibiliser le gouvernement et la population à un problème qui touche également le secteur catholique: la profonde divergence de vue entre syndicat et commissions scolaires au sujet du partage des objets de négociation locale et provinciale.

Cette manifestation survient quelques jours après l'expiration du délai prévu par la loi 55 qui indique qu'à défaut d'une entente sur le partage des objets de négociation avant le premier janvier, les matières sur lesquelles il n'y a pas d'entente sont négociées à l'échelle nationale, à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

Or, les enseignants de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) tout comme ceux de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), font tous deux face à un employeur qui est disposé à ce qu'il y ait des arrangements locaux sur un certain nombre de clauses mais qui favorise la négociation de toutes les matières au niveau national.

Les représentants des quelque 60.000 enseignants des commissions scolaires attachés à la CEQ insistent pour que les points suivants soient négociés localement: l'affection, les mutations, la distribution des enseignants, la réparation des fonctions et responsabilités.

A la PAPT, qui regroupe 6.300 enseignants, la liste est un peu plus longue et comprend également les clauses

touchant les mécanismes de participation à la gestion de l'école, les procédures et critères d'engagement sous réserve de ceux conclus dans le cadre de la sécurité d'emploi provinciale, l'aménagement de l'année, la semaine et la journée de travail. Le syndicat argue que la négation des réalités locales est impensable, au moment même où tout le monde parle de personnaliser les écoles en leur donnant des projets éducatifs.

De son côté, la Quebec Association of Protestant School Boards (QAPSB) défend sa position en se référant notamment à la similitude des principaux objectifs des commissions protestantes qui n'exigent pas la multiplication des négociations au niveau local.

Malgré la tombée de la date prévue par le nouveau calendrier des négociations, le gouvernement ne s'est pas pressé d'annoncer une décision unilatérale, ce qui en aurait d'ailleurs surpris plusieurs à une période cruciale pour le climat des prochains mois. La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSQ) doit rencontrer la CEQ aujourd'hui au sujet du partage et la fédération a parlé hier de « dernier sprint ».

Cette mésaventure au sujet du partage n'est pas nouvelle et lors de la dernière ronde de pourparlers, c'est un décret gouvernemental qui était venu trancher la litige et qui avait reconnu clairement le principe de la négociation locale.

Un nouvel élément entre cette année en ligne de compte, que chacune des parties avance pour appuyer ses positions, et c'est le fait que les négociations provinciales et locales auront lieu simultanément.

Un autre aspect de la période des prénégociations fait problème à l'heure actuelle: les libérations syndicales aux fins de négociations. La QAPSB et la FCSQ

insistent pour que la plus grosse partie des coûts de ces libérations soit défrayée par le syndicat. La position des employeurs diffère ici de celle favorisée par la Fédération des cégéps qui a déjà réglé cette question avec la Fédération nationale des enseignants de cégéps en acceptant la facture.

Publicité trompeuse

La compagnie Ehco Electronique Inc. du 2356 rue Beaubien est, à Montréal, devra payer une amende de \$300 d'ici 30 jours, à défaut de quoi ses biens pourraient être saisis.

Ainsi en a décidé hier le juge Benjamin Schecter, des Sessions de la paix, après avoir accueilli le verdict de culpabilité de cette compagnie à une accusation d'avoir fait publier une annonce fautive et trompeuse dans les colonnes du Journal de Montréal, le 10 avril 1978.

Pour mieux attirer les clients, Ehco annonçait la location d'appareils de télévision couleur au prix de \$18.88 par mois. En réalité, cependant, on ne faisait aucunement le commerce de location mais seulement celui de vente. Par conséquent, les \$18.88 des clients servaient seulement de premiers paiements sur l'achat de téléviseurs et non pour la location de ceux-ci.

Or, cette politique est contraire à la loi fédérale sur les pratiques commerciales. C'est Me Michel Lecours qui représentait le ministère public dans cette affaire.

SESSION D'HIVER
de la

POTERIE BONSECOURS
CENTRE DE CÉRAMIQUE
Tournage - Façonnage
Émailage - Cuissons - Batik
Peinture sur soie - Dessin
Sessions de 12 semaines
15 janvier au 2 avril
Inscription et renseignements à la
POTERIE BONSECOURS
433, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6165 ou 844-6253
Permis Culture Personnelle no 749583

AUJOURD'HUI

A midi, déjeuner-causerie du Club d'électricité de Montréal, à la maison du Commerce, 1080 côte du Beaver Hall. Invité: M. Jacques Sincennes, vice-président de Canadair.

A 12 h 30, déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Rive sud, à la pâtisserie Saint-Hubert, 1435 Saint-Charles ouest, à Longueuil. Invité: M. Pierre Côté, président du Conseil du patronat.

A 20 h, réunion publique mensuelle de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, au centre récréatif Sainte-Odile, 12,055 rue Dépatie.

A 20 h, conférence mensuelle de la Société généalogique canadienne-française, au centre Saint-Edouard, 6515 rue Saint-Denis. Invité: M. Roland Langier, qui parlera de la famille Barrière dit Langevin.

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, au bureau des Postes, 715 rue Peel, 8e étage, de 13 h 30 à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30; à l'hôpital Royal Victoria, 687 des Pins ouest, 5e étage, de 9 h 30 à 16 h 30; à Saint-Hubert, au garage satellite de la CTRS, 5120 rue Grande-Pellée, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

Au Québec, faut se tenir... en santé

La Compagnie de Fiducie Morgan

CPG 10 1/2% REER

Intérêt composé ou versé annuellement sur les certificats de placement garanti de 5 ans
Renseignez-vous sur les conditions des certificats avec intérêt payable mensuellement, semestriellement ou annuellement selon la durée du dépôt (1 à 5 ans)

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada

INVESTISSEZ DANS UN REER DÈS MAINTENANT ET VOUS RECEVREZ SOUS PEU VOTRE REÇU AUX FINS DE L'IMPÔT.

Morgan Trust
serving Canadians since 1916

Pour de plus amples renseignements, appelez votre courtier ou la Compagnie de Fiducie Morgan	MONTREAL 1, Place Ville-Marie Suite 1440 Montréal, Québec H3B 2B4 (514) 878-3861	TORONTO Toronto Dominion Centre Suite 2710 Toronto, Ontario M5K 1E7 (416) 862-9860	CALGARY 400, 4th Avenue Suite 3130 Calgary, Alberta T2P 0J4 (403) 266-6252	VANCOUVER 789 West Bender Street, Suite 950 Vancouver, C.-B. V6C 1W2 (604) 689-2811
--	--	--	--	---

L'avenir de M. Clark

Plus visible et loquace que jamais depuis le début de la nouvelle année, M. Joseph Clark se lance à la conquête du Canada anglais, du Québec francophone et du monde.

Certes, ce n'est pas la première fois que M. Clark entreprend la conquête du Québec. C'est peut-être la cinquième ou la sixième fois qu'il exprime son intention de le faire.

Pendant ce temps, M. Trudeau ne souffle mot. Comme s'il cherchait à se faire oublier. Il n'est pas jusqu'au chancelier de l'Allemagne, M. Helmut Schmidt, qui n'ait dans son message du Nouvel An, évoquant le sommet de Bonn en juillet dernier, omis de nommer une seule personne, son ami Pierre Trudeau.

L'idée que M. Clark pourrait bien, somme toute, tout compte fait, devenir premier ministre du Canada, commence à s'accréditer dans le pays. Comme toute la presse a dit, redit et répété que M. Trudeau et son gouvernement étaient voués à la déchéance avec une assurance égale à celle du médecin constatant un décès, il faut bien que les journaux du pays s'intéressent au successeur plausible.

deau qui en est l'incarnation la plus manifeste, tout ce qui tourne mal dans ce pays.

Il est évident que les libéraux sont fatigués à Ottawa et que les Canadiens sont mécontents de la tournure des choses. Il est même certain que le Parti de M. Trudeau et le premier ministre lui-même profiteraient largement d'un séjour dans l'Opposition. On pourrait même le souhaiter plus souvent et plus ouvertement si l'on avait la conviction que la solution de rechange, c'est-à-dire le PC et M. Clark, offre au pays une formule salubre, propre à faciliter vraiment le règlement des questions les plus graves: l'avenir politique du pays, le destin du Québec, la léthargie de l'économie canadienne.

Pourtant on ne peut encore écarter l'hypothèse d'un vigoureux coup de barre, accompagné d'un redressement de la situation économique, d'une reconquête des coeurs et des esprits à la faveur d'une efficace campagne électorale. En supposant que la conjoncture serve autant qu'elle a pu lui nuire depuis un an, M. Trudeau pourrait de nouveau reprendre le pouvoir. Mais la barque serait-elle plus solide? Le gouvernement serait-il mieux équipé? Les hommes auraient-ils changé? Il faut en douter, hélas, après une longue décennie d'administration libérale.

C'est pourquoi, si elle ne suscite pas l'enthousiasme, on doit quand même examiner davantage et de plus près le projet, le programme, le comportement des conservateurs. A l'heure où nous sommes, ceux-ci semblent certains de remporter dans neuf des dix provinces des victoires assez nombreuses pour leur assurer une majorité suffisante, encore que fragile, aux Communes. Fragile en termes arithmétiques, mais plus précieuse encore en termes politiques. Autrement dit, pour former un gouvernement dont la légitimité serait incontestable, les troupes de M. Clark pourraient parler de victoire réelle si elles parvenaient à faire de sérieuses incursions en pays québécois. Il suffirait de huit à 10 sièges pour conférer à un gouvernement conservateur un vraisemblance québécoise au plan national.

Pour les obtenir, le recours aux services d'un grand personnage de prestige est une recette éculée. Il suffit que le leader, aspirant premier ministre, soit un homme digne de confiance aux yeux d'une fraction notable de Québécois. C'est l'objectif que cherche à toucher Joseph Clark dont il faut reconnaître

(comme l'a déjà souligné avec raison dans cette page notre collaborateur Robert Décaré) qu'il a réussi en deux ans à apprendre et à maîtriser la langue française; mieux: il commence à comprendre ce qui se passe dans cette société.

Justement parce qu'il semble saisir mieux la dynamique sociale et politique qui caractérise le Québec actuellement, M. Clark s'est rendu compte de la situation particulière du gouvernement de M. Lévesque. Il consentirait, a-t-il dit, à négocier avec celui-ci après un référendum dont se dégagerait une majorité en faveur de la souveraineté-association. Avec quelque truculence, M. David Crombie a repris et amplifié la même idée à Radio-Canada et dans une entrevue accordée à la correspondante du DEVOIR à Toronto. Retenons simplement les éléments essentiels de ce propos qui n'a rien de scandaleux: le chef du parti conservateur, devenu premier ministre du Canada, constatant que la population d'une province opte pour une formule politique différente du régime fédéral classique, s'efforcerait de rechercher des formules acceptables au Québec à l'intérieur ou à la marge du fédéralisme. Tout homme politique responsable en ferait autant dans les mêmes conditions. D'autant que M. Clark a constaté, comme bien d'autres, l'évolution de la thèse péquiste depuis novembre 1976. La souveraineté n'est déjà plus tout à fait l'indépendance. La souveraineté-association, l'accent étant mis sur l'association, est une forme d'arrangement qui n'est pas irréductible. A partir de cette base, et sachant pertinemment que les Québécois veulent en majorité préserver une forme de lien fédéral, il est logique, réaliste et souhaitable pour M. Clark d'envisager des négociations avec M. Lévesque.

Beaucoup d'hommes politiques et de journalistes sont toutefois convaincus que l'évolution manifeste de l'option péquiste n'est qu'un leurre, une façon malhonnête de dissimuler la vérité, qu'en réalité M. Lévesque et ses collègues ne souhaitent rien d'autre que la séparation du Québec, purement et simplement. C'est une interprétation, non seulement pessimiste et catastrophiste de la vie politique québécoise, mais nettement erronée. Il se trouve encore des conservateurs pour reprocher à leur chef de vouloir pactiser avec l'ennemi public no 1. M. Trudeau lui-même ne manquera pas de le lui en faire reproche. En fait, c'est l'analyse de M. Clark qui paraît la plus lucide. Mais une analyse n'est pas un programme. Il faudra encore se mettre à l'écoute du leader conservateur. Dans quelques mois les jeux seront faits.

Michel ROY



LECTURES AU DEVOIR

Un annuaire sur demande

J'ai reçu, voilà environ un mois, l'annuaire 1978 des pages blanches. La présente n'est pas un accusé de réception mais elle est plutôt l'expression de déception que j'ai ressentie lorsque je mis aux ordres l'édition précédente des pages blanches. Je m'explique: en regardant ce volumineux annuaire parmi tant d'autres sur le trottoir lors de la collecte des ordures, je me suis demandé, combien de fois l'ai-je consulté durant une année? A peine dix à douze fois; car les numéros de téléphone de parents, d'amis et d'affaires, je les ai inscrits dans un petit calepin comme font plusieurs personnes d'ail-

leurs. En cette période où l'on parle de pollution, d'écologie et de préservation des matières premières, je pris conscience du luxe pour les abonnés résidentiels de recevoir tous les ans les deux annuaires, d'autant plus que peu de jours auparavant j'entendis un bulletin de nouvelles de Radio-Canada que la compagnie Bell allait distribuer cette année 1.272.000 annuaires. Que de papier, que d'arbres abattus pour des annuaires qui seront pour un certain nombre de personnes peu consultés!

Afin de préserver nos forêts et pour fins d'économie, puis-

que les tarifs du téléphone ne cessent d'augmenter, je pensai à ceci, peut-être y avez-vous aussi déjà songé? Que les annuaires soient encore distribués tous les ans et sans frais additionnels à tous les bureaux et maisons d'affaires mais pour les usagers résidentiels que ces annuaires deviennent facultatifs et moyennant une modique somme (\$2 par exemple) une carte-réponse pourrait être envoyée tous les ans aux abonnés résidentiels afin que vous sachiez quels sont ceux qui désirent les recevoir.

Michel SAVIGNAC

Montréal, décembre 1978

Diviser pour régner...

(En réponse à Claire Broseau, LE DEVOIR du 13 décembre 1978.)

Depuis quelques semaines, je lis quotidiennement les échanges publiés dans LE DEVOIR concernant de près ou de loin les prises de position pour ou contre le féminisme. Je réagis intérieurement mais je me contrains à ne pas répondre car j'y perdrais mes journées. Cependant votre lettre du 19 novembre 1978 concernant la prétrise des femmes m'a profondément choqué.

Qui êtes-vous, Madame, pour traiter les femmes qui aspirent à la prétrise de «vierges folles»? Par opposition, vous vous considérez sans doute comme une «vierge sage»; pour ma part, je vous classerais plutôt parmi les pharisiennes.

Je ne m'érige pas en partisan de la prétrise et, par extension, de la religion catholique. Je n'ai jamais eu la vocation de vierge et martyre et je crois bien que l'Eglise a manqué le bateau avec les femmes. Ce qui me frappe dans votre lettre, c'est votre solidarité avec le pouvoir mâle des religions. Vous représentez le plus bel exemple de la devise: «Diviser pour régner». Les hommes l'ont bien compris, allez! Quand on aura fini de se détruire entre femmes, ils n'auront plus qu'à reprendre fermement les rennes en mains.

Vous reprochez aux vierges folles de sombrer dans la débilité et l'orgueil. La débilité à qui? à quoi? Quel orgueil? Celui de s'apprécier à sa juste valeur? Cela me rappelle que mon orgueil m'a toujours valu d'être taxée de «tête forte» chez les sœurs. Quel vilain défaut pour une femme!

Vous dites aussi: «Servir? Ça me semble un bien grand mot pour la femme d'aujourd'hui qui résiste même, parfois, à servir son propre mari...» Madame, croyez-vous vraiment à ce que vous dites? Vous avez, pour le moins qu'on puisse dire, une conception archaïque de la vie de couple. En échange de quoi pensez-vous qu'une femme se doit de servir son mari? D'une sécurité maté-

rielle relative, souvent illusoire? Ça sent la prostitution à plein nez. Quand vous traitez les sœurs féminines de «fumées de Satan» et de «vers dans les fruits», vous manquez à la plus élémentaire charité chrétienne. Je suis toujours surprise de voir comment les catholiques sont les premiers à ne pas mettre en application ce qu'ils prêchent. L'intolérance que vous manifestez nous mènera-t-elle à une nouvelle Inquisition? La censure contre les Fées ont soif nous montre qu'elle est d'ailleurs déjà commencée.

En résumé, Madame, votre lettre m'a laissé une profonde amertume car, jointe à tout ce qui se fait en tartufferies actuellement au Québec, elle me laisse réaliser qu'on est loin d'avoir atteint la vraie civilisation, c'est-à-dire celle qui permettra à chaque être humain (femme ou homme) de s'épanouir selon ses aspirations personnelles.

Lise LAPOINTE

Saint-Lambert, le 13 décembre 1978

Langue et humanisme

Vendredi dernier au cours de son émission présent métropolitain, la société Radio-Canada présentait un reportage sur les difficultés qu'éprouvent certains employés francophones d'hôpitaux anglophones montréalais à travailler en français selon les normes de la loi 101. Reportage intéressant, varié et qui soulève un problème réel, d'où on peut prendre conscience une fois encore, qu'un texte de loi est souvent un mauvais moyen de changer une mentalité même très détestable. Là n'est toutefois pas mon propos.

Un léger glissement s'est produit au cours des témoignages recueillis chez les employés dont les droits sont lésés: on a rapporté des cas où des patients francophones se sont vu refuser des soins (valium, médicament contre la constipation) par des employés anglophones. C'est un argument qui ne laisse pas indifférent, mais qui n'a rien à voir en tant que tel avec l'objet du reportage.

Mon travail depuis plusieurs années m'a mis en contact directement et indirectement, avec certains milieux hospitaliers et autres du secteur public francophone montréalais. J'y ai été témoin de gestes de dévouement, de disponibilité et de générosité re-

marquables et sans ambiguïté. Il faut malheureusement reconnaître qu'on y voit aussi parallèlement tout autre chose: des comportements inacceptables dont la mesquinerie et la bêtise frisent souvent la méchanceté quand ce n'est pas le sadisme pur et simple. Deux exemples récents entre plusieurs autres: une femme qui relève de chirurgie sonne et demande à être aidée pour se rendre à la salle de toilette: «Oh, toi Chr... fais dans ton lit, de «shift» de 8 heures te changera...» Sic! Et ce vieillard paralysé dont une proche parente vient, 4 fois la semaine, lui faire prendre les seuls repas qu'elle absorbe faute de personnel pour s'occuper d'elle... C'est à se demander s'il ne vaut pas mieux ne pas avoir de médicament contre la constipation ou souhaiter mourir autrement que de faim...

Loïn de moi de laisser croire que c'est là une situation généralisée. Peu importe. Il y en a par douzaines et un seul cas serait déjà inacceptable. Plus fréquemment dans les milieux où les bénéficiaires résident en permanence et où tout recours et toute plainte n'entraînent le plus souvent qu'une recrudescence des comportements «abusifs». D'où le règne de la peur et du silence; même chez les

employés qui en sont témoins, il fait mal de penser que souvent, la sacro-sainte solidarité syndicale (et le psychologue ajouterait une peut-être compliquée inconscience) ont plus de poids sur les réactions des humains que le simple respect des droits les plus élémentaires de la personne.

Qu'on ne s'y trompe pas, la langue n'a que peu à voir; et au moment où les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des secteurs public et parapublic vont s'engager, peut-être peut-on souhaiter qu'on n'oublie pas trop vite le vieil adage: «Le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument». Que ce pouvoir soit entre les mains d'un patron, d'un gouvernement ou d'un syndicat n'y change rien; la corruption pue toujours, qu'elle soit de langue anglaise ou française.

Pierre FOUCAULT, psychologue

Saint-Laurent, le 15 décembre 1978.

Bravo pour les panneaux «arrêt»

Copie d'un télégramme au Gouvernement du Québec
FELICITATIONS POUR RECENTE DECISION PANNEAUX ROUTIERS ARRET GRAND PAS EN AVANT DANS FRANCISATION ARRET

COURAGE ARRET CONTINUEZ DANS CETTE BONNE VOIE ARRET CORDIALEMENT

André CORBOZ, Professeur

Montréal, 8 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Edition quotidienne \$65 par année; six mois \$36; trois mois \$24. À l'étranger: \$70 par année; six mois \$38; trois mois \$27. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de rabonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

La saine jalousie des provinces

L'offre d'achat des actions de MacMillan Bloedel par le Canadien Pacifique, à la fin du mois dernier, aurait dû normalement se dérouler comme une simple transaction boursière.

Mais la réaction du gouvernement de la Colombie-Britannique a mis en évidence une dimension particulière de l'opération financière projetée. L'intervention du premier ministre, M. Bill Bennett, apporte un cas concret au débat extrêmement important sur la concentration économique au Canada et l'avenir des régions excentriques.

Le président du conseil du CP est rentré estomaqué de Vancouver, la semaine dernière. M. Ian Sinclair a été surpris de l'accueil reçu de l'autre côté des Rocheuses. Les dirigeants du CP ont été perçus comme des gens d'ailleurs. Le CP est devenu un étranger!

Mais peut-on être plus canadien que les descendants des bâtisseurs de chemins de fer qui ont cimenté le pays? «Si le CP est étranger quelque part au Canada, ce pays n'existe plus», lançait lundi M. Sinclair, de retour à son bureau de la gare Windsor.

L'offre était pourtant bien conforme à la réglementation sur le commerce des valeurs mobilières. Détenteur de 13% des actions de MacMillan Bloedel, le CP veut acquérir le reste des actions.

Dans un deuxième temps, la compagnie pourrait regrouper toutes ses activités dans le secteur forestier. Le CP demeure l'actionnaire majoritaire de Great Lakes Paper et, avec l'acquisition de MacMillan Bloedel, il serait

également en mesure de mettre la main sur Domtar de Montréal dont une bonne partie des actions appartiennent à la firme de Vancouver.

Le centre de décision de ce nouveau géant industriel serait situé quelque part entre Montréal et Vancouver. Toutefois, l'orientation actuelle des marchés favorise le centre du Canada.

Vaillant défenseur de l'entreprise privée et de notre système économique, M. Bill Bennett n'en est pas moins attaché aux intérêts de sa province. MacMillan Bloedel est le plus gros employeur privé de l'endroit et constitue un débouché important pour les diplômés des universités de la province. Aussi, le chef du gouvernement de Victoria peut craindre facilement une situation où une firme de Montréal ou Toronto déciderait du programme d'exploitation des forêts au pied des Rocheuses.

La Colombie-Britannique conserve de plus un souvenir amer de la transaction qui a permis au gouvernement de l'Alberta de prendre le contrôle de Pacific Western Airlines et de transférer par la suite le siège social de Vancouver à Calgary.

M. Bennett pourrait aussi relire l'histoire de la compagnie Price de Québec, acquise en novembre 1974 par le groupe Abitibi de Toronto. Suite au refus du précédent gouvernement québécois d'intervenir dans la transaction, Abitibi a «rationalisé» les activités de Price en fusionnant plusieurs services-clés avec ceux de la compagnie-mère... à Toronto évidemment.

Plusieurs études ont montré com-

ment les mécanismes de notre système économique tendent vers la concentration. Au Canada, le mouvement se double d'un regroupement au profit de l'Ontario dans les secteurs industriel et financier.

Selon la même logique, les autres régions risquent de devenir de simples pourvoyeurs de matières premières.

D'où l'importance de conserver le plus près possible des opérations le centre des décisions reliées à la mise en valeur des richesses naturelles. Les entreprises demeurent ainsi plus sensibles au développement régional et voient mieux la possibilité de transformer sur place les ressources du sol et du sous-sol.

L'éloignement d'un siège social présente au contraire certains inconvénients dont le plus important est de laisser les régions dans un état de dépendance. Par exemple, le Québec retirerait des avantages supplémentaires si le véritable siège social de l'Iron Ore était à Sept-Îles ou à Montréal au lieu de Cleveland.

En régime de libre entreprise, il sera difficile à M. Bennett de s'opposer carrément à la transaction. Plusieurs avenues s'offrent toutefois au gouvernement de Victoria. Il peut imiter le Québec et la voie choisie dans l'affaire du Crédit foncier. Il peut devenir partenaire dans l'entreprise convoitée; les intérêts de la province ne pourraient être mieux servis que par une présence au conseil d'administration.

Mais quel que soit l'outil choisi, il faut éviter une manœuvre brusque comme celle de retirer à la compagnie ses droits de coupe, ainsi que le suggé-

rait un ministre colombien. L'objectif doit être de s'assurer que la transaction n'ira pas à l'encontre des intérêts de la province. MacMillan Bloedel occupe une place trop importante dans l'économie de cette région pour laisser au jeu boursier le soin de décider de son sort.

Le nouveau propriétaire devra garantir à M. Bennett que le changement de contrôle ne privera pas la Colombie-Britannique des avantages qu'apporte une grande entreprise qui a vu le jour et grandi à cet endroit.

Le ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Yves Bérubé, doit aussi faire preuve de vigilance.

Solidement enracinée au Québec, Domtar pourrait passer dans le giron de MacMillan Bloedel qui en maintenant l'actionnaire le plus important. Les dirigeants de la compagnie du boulevard de Maisonneuve semblent bien décidés à garder à Montréal le contrôle de l'entreprise. S'il y a lieu, Québec devra épauler ces efforts pour éviter que Domtar n'emprunte la même route que Price.

Les richesses naturelles sont ici au Québec. Les centres de décision ne doivent pas être trop éloignés à l'heure où le gouvernement québécois amorce un audacieux programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers.

M. Bérubé ne devrait pas avoir de difficultés à convaincre les hommes d'affaires que, s'il est facile de déplacer un siège social, la foi dans la «rationalisation» ne pourra jamais transporter les montagnes et les forêts hors du Québec.

Michel NADEAU

MEMOIRAGE

Ce qu'il faut voir de l'Égypte

par Magdi Ayache

D'origine copte égyptienne et de culture française, établi au Canada, l'auteur commente les articles de Paul Warren sur l'Égypte, publiés dans LE DEVOIR des 5, 6, 7, 8 et 12 décembre 1978.

Pendant votre séjour de dix ans en Égypte, vous avez voulu y voir seulement ce que vos états d'âme différents de prêtre jésuite, puis de prêtre copte, enfin de laïc dans les milieux musulmans, vous ont montré; mais vous y avez vu un statisme continu et un perpétuel recommencement, cachés sous deux différentes façades comme vous le dites si bien dans votre épilogue, et je cite «J'ai voulu exprimer, sous forme de témoignage, ce que la fascination et l'envoûtement de la vallée du Nil m'ont empêché de voir pendant plusieurs années: l'hypocrisie du pouvoir, la force oppressive des traditions, etc...». Mais vous avez oublié que vous aviez changé et que vous ne voyiez les choses qu'à votre image — car on ne peut rapporter les événements extérieurs qu'à soi-même, comme l'a si bien prouvé Freud dans

sa démonstration du bébé qui rapporte tout objet à sa bouche, comme fin ultime. Un peu plus loin, vous vous exprimez différemment, et je cite «J'ai eu, moi aussi, ma période mystique, illusoire et enfantine».

Ceci exprime bien la croisée des chemins que l'Égypte vous a fait entrevoir, car il est indéniable que celui qui a bu de l'eau du Nil, change et vous l'avez bu pendant dix ans! Le changement ne s'est pas fait en vous seulement, mais en tous les envahisseurs qui se sont établis en Égypte: les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes, etc. Comme par enchantement, ils se sont naturalisés égyptiens et sont devenus, avec le temps, nationalistes et racistes. Avez-vous vu le temple de Darius dans l'oasis de Siwa, le stèle de Ptolémée à Karnak, les deux dans le style pharaonique le plus pur?

Mohammed Ali — père de l'Égypte moderne — travaillait certainement pour le plus grand bien de l'Égypte. Ismail Pacha «le magnifique», à l'ouverture du canal de Suez, ne s'est-il pas écrié devant l'impératrice Eugénie, Ferdinand de Lesseps et Verdi que l'Égypte — désormais — fait partie de l'Europe et ne fait plus partie de

l'Afrique, mais à quoi bon regarder l'histoire moderne, voyons plutôt l'histoire ancienne.

Vous touchez aux Pyramides, une des sept merveilles du monde ancien, et vous répétez l'hérésie d'Alexandre Petrovitch «Cet énorme tas de pierres érigées sur la mort de milliers d'esclaves». Mais malgré votre séjour de dix ans en Égypte, vous avez oublié d'ajouter à vos nombreuses références à la fin de vos articles, celle de l'historien Hérodote — qui en parlant des Pyramides, s'est émerveillé qu'elles soient le fruit du labeur de trente ans consécutifs — durant trois mois seulement, par année — ceux de la crue du Nil.

Vous n'aviez donc, pas compris que durant la saison de ces trois mois de chômage forcé — à cause de l'inondation des eaux du fleuve — nul ne peut encaisser son allocation de chômage sans fournir un travail rémunérateur, (bâtir un monument grandiose à l'épreuve du temps, quel honneur! C'est loin de l'idée de l'esclavage). C'est bien loin aussi des chèques de l'assurance-chômage encaissés dans les tavernes du XXème siècle.

L'Égypte a toujours été — et le restera — à l'avant-garde du progrès. Les

pyramides en sont la preuve tangible qui ont défié les ans, les momies aussi. Les Pharaons ont cru à la vie après la mort — avec leur «Oushabti» et la momification. De même la Trinité existe, pour tant soit peu qu'on s'intéresse à la culture et à la religion des anciens Égyptiens.

Dans un autre ordre d'idées, vous mentionnez que Gamal Abdel Nasser (15 janvier 1918-28 sept. 1970) faisait rouler le «r» final du mot «Isti-marr» (impérialisme); c'est de nouveau la preuve de votre attachement farouche à la forme et non aux idées ou à l'idéologie; par contre, j'ai participé, moi-même, à la ferveur nationaliste — si on peut s'exprimer ainsi — égyptienne. C'est Nasser qui a finalement chassé les anglais d'Égypte — après 70 ans d'occupation anglaise — et ceci deux fois durant la même année (par négociations, en mars 1956 — date du départ du dernier soldat britannique du sol égyptien; et de nouveau en novembre 1956, après la guerre du canal de Suez). C'est Nasser aussi qui a aidé à l'éveil de la nation arabe et de sa prise de conscience.

Sadate est aussi nationaliste que son prédécesseur; Nasser voulait refaire Voir page 6: L'Égypte

La communauté juive au Québec

DE LA PRÉSENCE À LA PARTICIPATION

par Victor Taboul

Professeur de littérature dans un cégep francophone, M. Taboul a publié l'an dernier l'ouvrage « Mythe et images du juif au Québec ». Le texte qui suit est un résumé, qu'il a bien voulu préparer pour LE DEVOIR, d'une conférence qu'il prononçait récemment au Centre Saydie Bronfman de Montréal.

Lorsqu'on tente d'examiner ce qui se passe au Québec avec un certain recul, il est frappant — et même effrayant — de constater l'isolement culturel dans lequel vivent les différentes communautés par rapport aux mouvements d'idées qui animent — et secouent — les Québécois francophones.

On a souvent tendance, à tort, de croire que cet isolement est dû à l'obstacle de la langue. Il me semble qu'il devrait être attribué à des facteurs plus complexes. Si l'on prend comme exemple le cas de la communauté juive du Québec, on découvre qu'elle est partie intégrante des structures sociales, économiques et, jusqu'à un certain point, politiques. On s'aperçoit aussi que même pour ce qui touche à la langue, elle s'est assez bien adaptée puisque, selon les statistiques, elle constitue le second groupe bilingue après les Canadiens français.

Il existe cependant un secteur où la Juïté québécoise est absente, c'est le milieu culturel.

En d'autres mots, si le judaïsme est présent au sein même des structures québécoises au moyen de ses écoles, ses synagogues, ses départements universitaires d'Etudes juives, la pensée juive, la réflexion et la créativité spécifiquement judéo-québécoises sont pratiquement inexistantes ici. Cela en dépit d'une présence juive bicentenaire.

Contrairement aux communautés juives ailleurs, nous, ici, ne jouons pas un rôle actif au niveau culturel. Ce qui ne signifie pas évidemment que l'absence physique de notre part, puisqu'il existe bien entendu des créateurs et des penseurs juifs québécois. Mais ceux-ci n'influencent guère l'évolution du Québec sur le plan des idées.

Cette absence est d'autant plus flagrante que l'aire culturelle est le lieu où se joue l'avenir du Québec.

Trop préoccupé des manifestations extérieures et parfois anodines du nationalisme québécois, on s'est rarement arrêté au rôle que joue ici la culture et au dynamisme de ses diverses formes d'expression.

Quoiqu'il soit difficile d'associer celles-ci au nationalisme, il n'en demeure pas moins que la situation particulière du Québec à attribuer à la culture une fonction tout aussi particulière — celle d'une défense farouche et passionnée du patrimoine.

C'est pourquoi la culture, que ce soit au travers de la littérature, de la chanson ou du cinéma, constitue souvent une force

d'opposition. Elle incarne d'abord un refus. Et l'histoire du Québec constitue une source inépuisable puisqu'elle est elle-même jalonnée de refus: refus des cultures et des groupes étrangers perçus jusqu'ici — parfois avec raison — comme une menace à l'entité canadienne-française. Refus aussi jusqu'à une date assez récente des idéologies « étrangères », comme celles du libéralisme, du marxisme et même du socialisme modéré (genre CCF). Refus aussi de l'industrialisation, de la conscription, des syndicats non-catholiques et même jusqu'à un certain point du cinéma américain, perçu lui aussi comme un outil de transmission d'une culture étrangère.

Cette tradition historique du refus a inévitablement imprégné la culture québécoise. C'est que celle-ci, tout en concrétisant ce refus sur le plan de l'expression, affirmait en même temps l'identité québécoise. L'affirmation de soi dérivait en quelque sorte d'une négation: à Lord Durham qui déclare que les Canadiens (français) sont un peuple sans histoire, François-Xavier Garneau répliqua en publiant son impressionnante *Histoire du Canada*.

L'expression culturelle a donc pris ici une connotation opposante assez particulière afin d'exprimer l'identité canadienne-française. De telle sorte que si la culture définit le Québec, le nationalisme a, à son tour, marqué cette culture.

C'est pourquoi, lorsqu'on est intégré dans le courant culturel québécois, le nationalisme ne suscite pas ce sentiment de frayer qu'éprouvent ceux qui dé-

couvrent tout à coup sa prépondérance sur la scène politique.

Le rôle dynamique que joue ici la culture dans l'évolution des idées passe malheureusement inaperçu dans les analyses que font du Québec les médias anglophones.

Même le mouvement féministe a pris ici une tournure culturelle très forte. Contrairement à ses contre-parties européennes ou américaines, où la tendance a surtout été d'un ordre plus intellectuel et cérébral, ici ce mouvement s'est répandu grâce à des genres plus animés et populaires comme le théâtre ou le spectacle.

Que ce soit le spectacle des femmes de la St-Jean organisé et animé par Mme Lise Payette en 1975 ou la pièce controversée *Les Fées ont soif*, c'est encore une fois la culture qui exprime les mutations qui ont lieu ici et qui en même temps incite au changement.

C'est pourquoi l'impact de la culture ne devrait pas être sous-estimé. Jusqu'ici l'accent a été mis dans la communauté juive sur la connaissance de la langue française comme un moyen de communication avec les Québécois francophones à un niveau surtout social. Il devrait être évident maintenant que cela est insuffisant.

Contrairement aux communautés juives ailleurs dans le monde, nous, à cause des particularités du Québec, ne nous identifions pas avec les significations symboliques qu'évoque ici l'histoire.

La Révolution américaine ou la Révolution française constituent grâce à l'éducation, mais aussi grâce au cinéma et à la télévision, une partie intégrante de l'identité américaine ou française. Etre Américain ou Français implique une identification avec l'histoire, et avec la signification symbolique qu'ont ces événements. Comme être Juif suggère que Pessah (la Pâque) ne recèle pas seulement une signification religieuse, mais contient aussi un sens historique et symbolique très fort. Ces événements de l'histoire jouent donc un rôle déterminant dans la définition de l'identité.

Il faudrait ajouter que les membres d'un groupe donné acceptent généralement l'interprétation et l'importance accordées à ces événements.

La difficulté qui surgit ici, c'est que l'emphase, et conséquemment l'interprétation, diffèrent. Pour des raisons évidentes, l'identité canadienne, par exemple, met l'accent sur la fondation de la Confédération plutôt que sur la Conquête, alors que la tendance parmi les intellectuels canadiens-français est de s'attacher aux conséquences de la Conquête. Et une défaite à habituellement peu d'effets positifs.

Mais cela n'est évidemment qu'un exemple. Il existe d'autres événements qui sont significatifs pour la conscience canadienne-française et qui expriment sa révolte et son refus de cette défaite.

Ce sont la Révolte de 1837, appelée de façon assez appropriée la Révolte des Patriotes, les deux crises de la conscription — qui symbolisent un refus collectif de participer à des conflits perçus comme n'engageant que l'Angleterre — et plus récemment la « Crise d'octobre » où, d'une manière ou d'une autre, l'intelligentsia québécoise était impliquée.

Ces événements, faut-il le souligner, font partie de la culture actuelle du Québec. Ce ne sont pas choses du passé qui ne subsistent que dans des musées. Au contraire, ils occupent une place centrale

dans les formes d'expression culturelle. Dans la littérature, par exemple, où la crise de la conscription réapparaît, dans des pièces de théâtre, dans des films, comme à la radio ou à la télévision.

De plus, lorsqu'on aborde ces épisodes de l'histoire québécoise, ce n'est pas un point de vue critique qui est adopté, mais au contraire une approche sympathique. La crise de la conscription des années 1940, la crise d'octobre ne sont pas perçues dans une perspective fédéraliste, mais dans une perspective nationaliste qui sympathise avec la révolte que ces événements symbolisent.

Quoique l'éclairage accordé à des moments de l'histoire contribue fortement à définir l'identité québécoise, ils ne constituent pas encore l'histoire officielle du Québec. D'où la difficulté majeure qui surgit lorsqu'on est appelé à s'identifier au Québec: on est confronté avec deux perceptions différentes de l'histoire qui sont en conflit.

L'arrivée du PQ au pouvoir signifie que cette vision prédominante de l'histoire au sein de l'intelligentsia québécoise a maintenant acquis un statut officiel.

Parmi ceux qui ne sont pas d'origine canadienne-française cependant — et qui s'identifient presque spontanément à une perception fédéraliste de l'histoire — cette vision n'a pas réussi à s'imposer. Elle a même provoqué des réactions agressives. Certains ont tenté de faire disparaître la devise « Je me souviens » inscrite sur les plaques d'immatriculation en la masquant d'un papier collant. D'autres ont exprimé plus émotivement leur refus de cette vision historique en réagissant d'une manière démesurée contre une chanson très populaire dans les milieux péquistes qui s'intitule « Demain nous appartient ». On a vu dans cette chanson, un chant nazi et on s'est écrié contre le pronom « nous » qui était perçu comme excluant tous ceux qui n'étaient pas Canadiens français, et plus spécifiquement les Juifs.

Ce sont là des réactions qui révèlent bien l'acuité et les dangers de l'isolement culturel. Ces mêmes attitudes ne voient dans le nationalisme québécois qu'un parti politique qui s'agit de battre aux prochaines élections. Elles ignorent évidemment l'impact et la pénétration en profondeur de ce mouvement dans la conscience des Québécois francophones. Elles ignorent aussi qu'il aura toujours sa raison d'être tant que le Québec aura un statut minoritaire au niveau canadien.

Ce statut minoritaire a non seulement imprégné la culture et les mentalités, mais s'est aussi greffé aux structures sociales du Québec.

Celles-ci ont en effet suivi fidèlement le schéma d'une culture minoritaire sur la défensive.

La division du système scolaire selon des bases confessionnelles, par exemple, semble avoir été créée dans le seul but de préserver l'identité canadienne-française. Un tel système est non seulement unique en Amérique du Nord, mais va même à l'encontre de l'idéologie libérale qui a toujours exclu la religion des écoles publiques.

Les partis politiques pourraient également être perçus selon ce schéma d'une culture homogène et minoritaire, avec la seule exception du Parti libéral dont les assises ont été urbaines.

Il semble donc que la place accordée au Québec au sein de la Confédération a été

celle d'une minorité destinée à évoluer sans aucune influence ou contribution de l'extérieur, que ce soit par l'immigration ou au moyen d'idéologies étrangères. Cette situation semblait convenir à tous — aux Anglo-canadiens et au clergé. Les structures se chargeaient du reste. De telle sorte que si au Québec on s'opposait à l'immigration, le gouvernement fédéral la favorisait. Une fois au Québec, les structures prévoyaient l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté anglophone.

Ainsi tout en étant axées sur la conservation de l'identité et de la culture canadiennes-françaises, ces mêmes structures — le système scolaire, les médias, les milieux d'affaires canadiens-français (comme les coopératives et les Caisses Populaires par exemple) — contribuaient en même temps à isoler les différentes communautés vivant au Québec des grands courants de pensée du Canada français. C'est que les structures québécoises étaient avant tout conçues pour une minorité: les Canadiens français.

On n'avait pas prévu toutefois que le Québec évoluerait autrement, qu'il découvrirait un beau jour que son taux de natalité baissait radicalement et qu'il était effectivement en train de devenir une minorité dans sa propre province.

Le point de vue soudain changeait. C'est la fonction de ces structures, plutôt que les structures elles-mêmes, qui devait se modifier. Du rôle de conservation et indirectement d'exclusion qui leur était dévolu, elles devaient viser maintenant à intégrer les nouveaux arrivants.

Dans cette perspective, la communauté juive n'est évidemment pas responsable de son isolement, mais il importe qu'elle en soit consciente.

Jusqu'ici le dialogue avec les Québécois francophones s'est fait à un niveau structurel, presque officiel et, de toute manière, impersonnel. Sur le plan politique, cela s'est traduit par un contact étroit avec le parti qui s'était le plus urbanisé et où des porte-parole de la communauté gravissaient les échelons. L'habitude des porte-parole s'y est malheureusement installée. Dans une société où les structures suivent les lignes ethniques ou religieuses, chaque communauté s'est naturellement créée les siennes. Ce qui contribue inévitablement à projeter une image monolithique et désincarnée de ses membres. Lorsqu'on représente toute une communauté, la prudence oblige.

Il importe maintenant de ne plus se limiter à ce dialogue institutionnel, mais de favoriser l'émergence de penseurs et de créateurs juifs qui s'exprimeront au sein même du mouvement d'idées qui anime le Québec. Des individus non plus préoccupés de relations publiques, mais d'idées, de critique constructive et créatrice.

C'est à cette condition que le concept de Québécois — encore par moments trop restrictif — subira une extension. Il faut que le Québec soit aussi pensé, critiqué et chanté par d'autres que des Canadiens français. Les différences qui jusqu'ici définissaient les « autres » devraient maintenant faire partie intégrante de l'être Québécois.

C'est ainsi qu'on marquera le passage du statut minoritaire désigné par le concept de Canadien français à celui d'une majorité qu'indique le terme de Québécois.

La protection de la jeunesse

DE BONS AUGURES

par Marc Lecavalier

M. Lecavalier dirige, au collège Marie-Victorin, un centre de formation du personnel qui s'occupe notamment de la protection des mineurs.

Le 19 décembre 1977, le projet de loi numéro 24, sur la protection de la jeunesse, était sanctionné. Cette loi est une véritable révolution en matière de protection des jeunes. On y retrouve des articles qui répondent à des attentes exprimées depuis quinze ou vingt années; toute la philosophie de la loi est entièrement renouvelée.

Le changement, qui nous semble si profond, tient au fait que le Québec n'avait jamais eu, à proprement parler, une véritable loi de protection de la jeunesse. Tout au plus avait-on une loi sur les écoles de protection de la jeunesse autour de laquelle avaient été greffés, dans les années 60, quelques articles nouveaux pour en faire une loi de protection de la jeunesse. Cette loi ne satisfaisait ni le monde juridique ni les spécialistes des sciences humaines. Le juge ne pouvait même pas rendre une ordonnance, tout au plus pouvait-il faire une recommandation au ministre et encore, non pas au ministre de la Justice, mais à celui des Affaires sociales. Quant aux spécialistes des sciences humaines, leurs prérogatives étaient plutôt réduites. Tout le monde se sentait frustré et chacun essayait de s'armer des formes de pouvoir, si bien que les enfants risquaient souvent d'être pris en otage.

En vingt années, le gouvernement du Québec a essayé d'amender cette loi à cinq reprises. Chaque fois, ce fut un échec. Puis, le 19 décembre 1977, une nouvelle loi était sanctionnée après un exercice modèle de démocratie parlementaire. Le gouvernement a accepté plusieurs suggestions; des amendements ont été présentés par l'opposition et secondés par le parti au pouvoir et vice-versa. On avait l'impression d'assister non pas à un débat parlementaire mais à une session d'étude où chacun y allait de ses suggestions les plus positives. La loi fut adoptée à l'unanimité.

Le personnage central n'en est pas le juge ou le spécialiste des sciences humaines, mais uniquement l'enfant.

L'enfant, y déclare-t-on, a des droits; mais il est aussi sujet de droit. Autrefois des juges préféraient parfois procéder en utilisant la loi fédérale des jeunes délinquants car elle leur donnait une plus grande marge de manoeuvre. Aujourd'hui, cette façon de faire n'est plus requise. Hier encore les spécialistes des sciences de l'homme, une fois la décision prise à l'égard de l'enfant, pouvaient faire leur travail sans contrôle; maintenant, des mécanismes sont prévus pour que l'enfant (ou ses parents ou tuteurs) puisse recourir d'une façon permanente à un genre d'ombudsman.

Mais la loi n'a pas encore été proclamée et on croit savoir qu'elle entrera en vigueur au cours du mois de janvier 1979. Plusieurs se demandent si elle est bonne. Tous ceux qui ont participé au débat ont pu la lire, et la relire pendant une année complète et pourtant personne n'a encore porté publiquement de jugement de valeur sur la question. Son application concrète décidera de ses mérites.

L'année 1979 sera l'année internationale de l'enfant et commencera heureusement avec la proclamation de la nouvelle loi du Québec. Mais de quelle façon va-t-on opérer dans cet habit neuf, bien taillé? Tous seront-ils à l'aise devant des transformations aussi fondamentales? L'enfant sera-t-il enfin aussi bien protégé que l'adulte? Tous les intéressés devront accepter de bien jouer le jeu.

Le signal de départ n'est pas donné que déjà plusieurs personnes intéressées manifestent des appréhensions. Certains magistrats prétendent qu'ils partent perdants, ils ont la conviction de posséder beaucoup moins de pouvoir qu'auparavant, de perdre du prestige.

Pourtant, dans l'ancienne loi, le juge n'avait même pas le pouvoir de prendre une décision, tout au plus pouvait-il faire une recommandation au ministre. Ces magistrats appréhendent aussi d'être dominés ou manipulés par les technocrates, ou encore par les spécialistes des sciences de l'homme. C'est un fait que dans le passé il y avait une très forte rivalité entre les spécialistes des sciences de l'homme et les magistrats de la jeunesse; mais depuis les dix dernières années il y a eu une pénétration heureuse entre ces deux disciplines. On a pu observer que le monde juridique est devenu beaucoup plus humain, alors que les spécialistes des sciences de l'homme, au lieu de se retrancher uniquement derrière une technologie, se sont penchés davantage sur les droits fondamentaux de l'être humain.

Un autre facteur d'appréhension est le rôle de plus en plus important que joue la justice et le monde du droit pour tout ce qui a trait à la protection de la jeunesse. Récemment encore, toute la structure de la protection des jeunes relevait du ministère des Affaires sociales, tandis que les magistrats et les avocats relevaient du ministère de la Justice. Cela rejoignait un préjugé fortement ancré dans la population, à savoir que le ministère des Affaires sociales consacrait ses efforts à la réhabilitation des jeunes, tandis que le ministère de la Justice, avec ses juges et ses avocats, avait comme fonction principale de punir les jeunes. Pareille affirmation manifeste une ignorance totale de ce qui s'est passé au Québec au cours des dix dernières années. Les magistrats de la jeunesse se sont recyclés en manifestant une très grande ouverture aux sciences humaines. Le ministère de la Justice a adopté de très nombreuses lois à caractère humanitaire. Sa préoccupation a été beaucoup plus sociale et humaine que strictement juridique ou punitive. Que l'on pense à la loi des petites créances, à la loi de l'aide juridique, à la loi sur les enfants maltraités, et autres. Par ailleurs, le ministère des Affaires sociales a adopté plusieurs lois à caractère répressif (peut-être n'avait-il pas le choix devant les abus flagrants qu'il découvrait en matière de sécurité sociale). Le Québec juridique d'il y a dix ans n'est plus le même aujourd'hui. Son évolution n'a fait que manifester un intérêt de plus en plus marqué pour les droits de la personne et une attention particulière pour tout ce qui est humain. C'est ainsi qu'on a pu en arriver à accepter unanimement le projet de loi sur la protection de la jeunesse.

Une autre appréhension serait liée, au fait que le directeur de la protection de la jeunesse détient beaucoup trop de pouvoirs. On craint qu'avec son nombreux personnel, il en arrive à élarger le pouvoir judiciaire, risquant ainsi de minimiser les droits fondamentaux des enfants sous prétexte d'une plus grande humanité. En un mot, on craint qu'il ne réère pas au pouvoir judiciaire des enfants qui auraient besoin d'y recourir. L'objection est de taille. Mais, il est dangereux de ne retenir qu'un article d'une loi pour l'interpréter, sans tenir compte des concordances possibles avec d'autres articles et du contexte général de la loi. Pensons aux représentants du ministère de la Justice, pensons également au Comité de protection de la jeunesse qui agit comme ombudsman d'une façon permanente. Si appréhensions il devait y avoir, ce ne devrait pas être devant les privilèges et pouvoirs que pourrait s'armer, par delà la loi, le directeur de la protection de la jeunesse.

Une autre appréhension est le vertige que pourraient ressentir certaines personnes face à la complexité de la loi. On se demande comment divers organismes pourront arriver à s'entendre pour ne pas perdre de vue l'objectif fondamental de cette loi, l'enfant.

Voyons un peu: le Comité de protection de la jeunesse, dont l'une des premières fonctions est de jouer le rôle d'ombudsman, relève du ministère de la Justice. Le directeur de la protection de la jeunesse relève du Centre des services sociaux, donc indirectement du ministère des Affaires sociales. Les policiers, qui sont souvent les premiers intervenants auprès d'une certaine catégorie d'enfants, relè-

vent d'une autre juridiction. Les centres d'accueil, les centres de rééducation, les foyers de groupe, etc. sont des milieux très syndicalisés; alors, comment le syndicat réagira-t-il face à l'application de cette loi? Enfin, plusieurs spécialistes des sciences humaines appartiennent à des corporations professionnelles: quelle sera leur attitude lorsqu'ils auront à faire part de leur expertise devant le tribunal? Des faits assez récents nous montrent effectivement qu'il y a eu des perturbations de différents ordres dans les divers milieux énumérés plus haut. Mais, la question à se poser est la suivante: « Si des difficultés surviennent, si des heurts se produisent, faudra-t-il les imputer à la loi, ou à d'autres motifs qui n'ont rien à voir avec cette loi? » Je serais plutôt enclin à retenir la deuxième hypothèse.

Enfin, certains ont manifesté des appréhensions en comparant la loi suite à des législations étrangères. Des commentaires venus de certains pays francophones, européens, indiquent que le législateur québécois est quelque peu permissif à l'égard des enfants et ne leur donne pas un cadre assez rigide pour qu'ils puissent être vraiment éduqués selon des règles et des normes. D'autres déplorent fortement le fait que le pouvoir judiciaire a été relégué au second plan. En matière de protection de la jeunesse, le législateur doit tenir compte des valeurs fondamentales véhiculées par la population; or le Québec a beaucoup évolué depuis ces dix ou quinze dernières années. La lecture attentive de la loi nous laisse croire que le législateur a précisément voulu tenir compte de cette évolution.

Toutes ces appréhensions peuvent être fondées. Néanmoins, nous devons bientôt faire face à cette machine extrêmement complexe qu'est la loi de la protection de la jeunesse. Il sera relativement facile de mettre du sable dans l'engrenage; il y a lieu d'espérer que les personnes impliquées dans ce rouage ne perdront pas de vue l'objectif visé qu'est la protection de l'enfant. Il sera donc souhaitable que tous et chacun fassent un effort louable et jouent le jeu d'une façon sincère. Si chacun fait appel à sa conscience professionnelle, respecte les normes de l'éthique, tient compte des droits fondamentaux des enfants, si pour chacun l'enfant est ce qu'il y a de plus important, il y a lieu de croire que la machine fonctionnera bien.

Que l'on rode d'abord cette machine complexe et dans un avenir rapproché que l'on évalue tous ensemble le processus en vue de vérifier si l'objectif a été atteint. Alors, on pourra suggérer de faire des amendements à la loi s'il y a lieu, toujours pour le mieux être de l'enfant. Vu que les législateurs ont été unanimes à voter cette loi, nous avons l'assurance que les amendements suggérés seront accueillis avec bienveillance.

1979, l'année de l'enfant! Le plus beau cadeau qu'on puisse lui faire c'est de l'assurer de la mise en place des mécanismes nécessaires nous permettant d'agir auprès de lui avec amour. Que 1979 soit pour tous les Québécois l'année où l'on pourra dire: « Ici au Québec, l'enfant est aimé et il est bien protégé ».

ATTACHEZ VOS CEINTURES POUR LA SECURITE



SESSIONS DE FORMATION HIVERNALES MONT GABRIEL

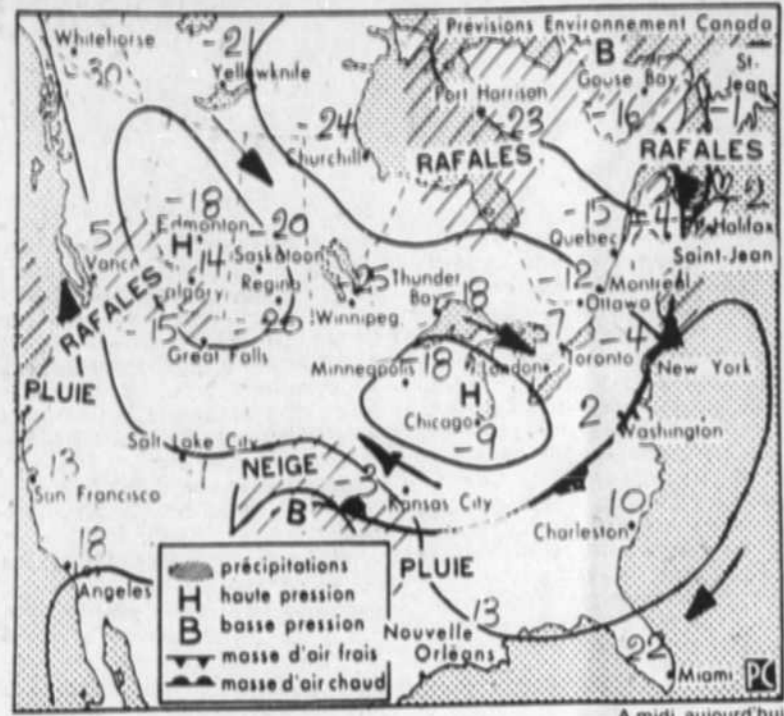
Date	Thème	Participants
12 au 16 mars 1979	Gestion des inventaires	20 participants
	Observations instantanées	20 participants
	Gestion de projets	20 participants
	Le surveillant et son personnel II	20 participants
	Gestion et solution de problèmes par la créativité	15 participants
	Techniques de recrutement et de sélection du personnel	20 participants
	Gestion et stratégie de formation	20 participants
19 au 23 mars 1979	Conception de systèmes	20 participants
	Ergonomie	20 participants
	Concepts et application de la gestion par objectifs	20 participants
	Accueil et induction du personnel	20 participants
19 au 30 mars 1979	Rôles d'un formateur	20 participants
	Etude des méthodes et procédés	20 participants
26 et 27 mars 1979	Rédaction de rapports	20 participants
	Utilisation du système métrique dans le travail	16 participants
26 au 30 mars 1979	Gestion de l'assurance qualité I	20 participants
	Techniques de prévention d'accidents	20 participants
	Relations interpersonnelles en milieu de travail	15 participants
	Relations patronales-syndicales II	20 participants
28 au 30 mars 1979	Gestion de la conversion au système métrique	20 participants

Aide technique et formation en gestion

440, boulevard Dorchester ouest, 3e étage
Montréal, P. Québec H2Z 1V7

Tél.: (514) 866-5393

AMÉRIQUE



Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: ciel généralement clair et très froid. Maximum -20. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Pontiac-Témiscamingue, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Maximum -16 à -18. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Haute-Mauricie, Parc des Laurentides, Lac-Saint-Jean, Saguenay, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel variable avec quelques flocons de neige. Maximum -16 à -18. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Outaouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Maxi-

mum -10 à -13. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -13 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau, Gaspé, Sept-Îles: nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum -15 à -17. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Basse Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum -13 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

préoccupait pas de savoir qui payait la note, qui étaient les ingénieurs-concepteurs etc...

Plus tard dans la journée, un vérificateur, M. René Leclair, est venu expliquer comment il avait bliffé des livres des entreprises Désourdy en 1977 une vieille dette au nom de M. Niding, sans se préoccuper de savoir si elle avait jamais été réclamée. C'est courant en comptabilité, a-t-il dit, au bout de trois ans, on annule une dette non récupérée.

Cela ne semblait pas toutefois être l'avis du gérant de crédit de Désourdy construction ou de ses supérieurs, MM. Claude Payette et Marcel Désourdy, qui adressaient en juillet 1978 une note de frais indéfinie à Régis Trudeau et associée, et à M. Niding, au nom de Bromont Inc un compte de près de \$3,500, pour terrassement et entretien, quinze ans après le fait.

Aujourd'hui, la suite du témoignage de la famille Désourdy, notamment MM. Marcel, Gervais et Germain.

◆ Les contrôleurs

tuation ne se reproduise. Elle propose notamment que les examens deviennent bilingues, qu'une commission de révision soit mise sur pied pour étudier tous les cas de ceux qui laissent les cours, que l'on érige en politique la pratique consistant à affecter un instructeur bilingue à tous les cours et que l'on prépare mieux les francophones à leur arrivée en leur distribuant une trousse d'information.

M. Lang a fait savoir qu'il acceptait les recommandations du groupe précisant que certaines de celles-ci sont en voie d'implantation.

Il a ajouté que la formation pour devenir contrôleur aérien sera offerte dans les deux langues officielles dès que le bilinguisme aura été autorisé pour ce qui est du vol aux instruments au Québec. Selon lui, cette autorisation sera donnée au cours des prochains mois.

Signalons que les résultats des tests menés sur les simulateurs de vol par le ministère des Transports n'ont pas été rendus publics mais qu'une fuite a permis de savoir que les tests ont démontré que le français est aussi sécuritaire sinon plus sécuritaire que l'anglais au-dessus du territoire québécois.

◆ C'est à cause

M. Cullen a exprimé sa satisfaction devant cette réduction du chômage, en prenant soin de préciser qu'il ne fallait pas y voir pour les mois à venir une tendance à la baisse.

Les données de Statistique Canada, a-t-il précisé, ne révèlent pas une véritable tendance à la baisse, et en tirer pareille conclusion serait induire le public en erreur.

Si le taux de chômage a diminué dans l'ensemble du Canada de novembre à décembre, il a augmenté légèrement au Québec durant la même période, passant de 10,4% à 10,5%.

C'est à cause du PQ si ça va mal au Québec, a affirmé M. Cullen. « Le cas de la Sun Life ne représente que la pointe de l'iceberg, a-t-il poursuivi, en rappelant qu'au moins 480 entreprises avaient quitté le Québec parce qu'il était impossible d'y maintenir de l'emploi.

Le taux de chômage au Québec, a ajouté M. Cullen, cache une partie de la réalité puisque de nombreux francophones ont quitté la province avec leurs capitaux pour aller investir en Floride.

A l'appui de ces affirmations, M. Cullen a cité l'étude menée par le député libéral à l'Assemblée nationale, M. Reed Scowen sur la fuite des sièges sociaux. Le ministre a profité de l'occasion pour inviter les Québécois à appuyer le Parti libéral qui est plus en mesure, selon lui, de travailler avec le gouvernement canadien pour créer des emplois.

Les critiques conservateurs et néo-démocrates en matière d'emploi ont reproché au gouvernement fédéral de ne pas consacrer assez d'argent à des programmes de création d'emplois pour soulager le haut taux de chômage qui touche le Canada tout entier.

Le député conservateur de Saint-Jean est, Terre-Neuve, M. James McGrath, dont la province connaît le taux de chômage le plus élevé du pays, à 17,4%, a qualifié de « tragédie humaine et économique » ce taux élevé de chômage. Un gouvernement conservateur, a-t-il promis, créerait des emplois en diminuant les impôts de façon à stimuler la consommation, et offrirait des primes aux investisseurs privés et à la recherche.

Pour sa part, le député néo-démocrate de Toronto-Broadview, M. Bob Rae, a fait remarquer qu'au nombre de chômeurs dont parlait Statistique Canada, il fallait ajouter 200.000 autres sans emploi qui n'apparaissent pas dans les statistiques.

Nous arrivons donc à un million de chômeurs, a-t-il déclaré, situation intolérable pour les Canadiens.

Le NPD, a-t-il rappelé, cherche depuis des mois à convaincre le gouvernement, de consacrer plus d'argent encore à la relance de l'économie, et d'aider notamment les contribuables à faible et à moyen revenus par l'entremise d'une réduction des taux hypothécaires.

De nombreux économistes ont prédit il y a quelque temps que le taux de chômage ne diminuerait pas beaucoup cette année, et certains d'entre eux ont même laissé entendre qu'il pourrait augmenter sensiblement.

Le taux de chômage désaisonnalisé, pour les Canadiens âgés de 15 à 24 ans, a diminué de quatre dixièmes de un pour cent de novembre à décembre tandis que chez les femmes du même groupe d'âge, il a augmenté de deux dixièmes de un pour cent.

Chez les hommes de 25 ans et plus, le chômage touchait 4,9% de la main-d'œuvre en décembre, une augmentation de deux dixièmes d'un pour cent par rapport au mois précédent. Chez les femmes de ce groupe d'âge, la baisse du chômage a été de un dixième de un pour cent et le taux de chômage s'établissait à 7,4% en décembre.

A Terre-Neuve, on comptait 17,4% de la main-d'œuvre en chômage. Cette proportion était de 11,2% à l'Île du Prince-Édouard, de 11,6% au Nouveau-Brunswick, de 10,5% en Nouvelle-Écosse.

Au Québec, le taux de chômage a augmenté de un dixième de un pour cent, pour passer à 10,5%, tandis qu'il diminuait en Ontario, passant de 7,3% à 6,9%. En Alberta, le taux a diminué, tombant de 4,5% à 4,1%.

La Colombie-Britannique a connu une assez forte augmentation du nombre de ses chômeurs, dont la proportion est pas-

sée de 8,5% en novembre à 9,1% en décembre.

La Saskatchewan a également connu une légère hausse du taux de chômage. On a établi à 4,8% la proportion de chômeurs dans cette province, en comparaison de 4,6% le mois précédent.

Le relevé de Statistique Canada indique que pour la première fois depuis 1973, le nombre des nouveaux emplois a été supérieur à l'accroissement des effectifs ouvriers.

De décembre 1977 à décembre 1978, on a créé 411.000 nouveaux emplois au Canada, tandis que les effectifs ouvriers, en chômage ou au travail, a augmenté de 399.000.

En 1973, 458.000 nouveaux emplois avaient été créés au pays, et les effectifs ouvriers avaient augmenté de 381.000.

En décembre 1978, on comptait 10.140.000 personnes au travail, en comparaison de 9.729.000 à la même période de l'année précédente. Toujours en décembre 1978, les effectifs ouvriers, qui comptent comme on l'a déjà écrit ceux qui sont au travail et ceux à la recherche d'un emploi, étaient de 11.011.000, en comparaison de 10.612.000 l'année précédente à la même date.

M. Cullen a souligné qu'il était particulièrement satisfait du nombre de nouveaux emplois, mais s'est inquiété d'un éventuel ralentissement de l'économie américaine, qui pourrait affecter la création d'emplois au Canada ces prochains mois, puisque 70% des exportations canadiennes sont en direction des États-Unis.

On prévoit pour l'année 1979 un excédent commercial sans précédent de quatre milliards, en comparaison de l'excédent de \$2,9 milliards enregistré en 1977.

◆ Washington

Dans ce contexte, neuf navires américains croisent dans l'océan indien depuis le 7 janvier, a indiqué le Pentagone.

Cinq bâtiments de la 7ème flotte américaine, ont en effet rejoint les quatre bâtiments de guerre de la flotte qui se trouvait dans la région depuis environ deux mois.

Deux destroyers lance-missiles, le Deatur et le Hoel, le destroyer Kinkaid et le pétrolier ravitailleur Kansas City ont en effet franchi le détroit de Malacca. Sur ces neuf bâtiments, précise le Pentagone, six sont des navires de guerre, les autres des pétroliers ravitailleurs.

Les trois destroyers et le pétrolier venant du détroit de Malacca vont remplacer le croiseur lance-missile Sterett, le destroyer lance-missile Wadell et la frégate Bradley qui se trouvaient dans l'océan indien depuis le 15 novembre, précise le Pentagone.

Le porte-avions Constellation et le croiseur lance-missile Leahy qui avaient appareillé le 29 décembre de la base navale du Subic Bay aux Philippines restent pour leur part dans le sud de la mer de Chine.

Par ailleurs, quatre navires américains, dont le croiseur lance-missile La Salle et qui constituent la flotille du Proche-Orient et du Golfe, continuent à opérer dans leur zone d'affectation.

D'autre part, M. Hodding Carter, secrétaire d'État, a précisé qu'il ne restait plus que 12.000 ressortissants américains en Iran sur les quelque 40.000 qui s'y trouvaient avant les troubles.

Les États-Unis seraient probablement les grands perdants si le gouvernement iranien réutilisait certains des massifs contrats de livraisons d'armes conclus avec l'Occident, estiment des experts militaires britanniques.

De l'avis de ces derniers, la décision du gouvernement iranien de renoncer au rôle de défense régionale conduira probablement à l'abandon de la grande base aéronavale en construction à l'entrée du Golfe.

En pareil cas, l'Iran aurait à annuler la commande de quatre destroyers américains qui auraient permis à la marine iranienne de se porter dans l'océan indien, précisent-ils.

Le premier ministre iranien, M. Chahpor Bakhtiar, a souligné, disent-ils, que l'Iran se concentrera sur la défense de ses frontières plutôt que de jouer le rôle stratégique de gendarme du Golfe.

Cela signifie probablement que certaines des commandes les plus coûteuses des secteurs aérien et naval passées aux États-Unis auraient à être annulées.

Mais, estiment les experts, les commandes iraniennes de chars britanniques seraient les dernières à être annulées dans la pire des hypothèses.

Tout gouvernement en Iran devra tout mettre en oeuvre pour se conserver le loyalisme de l'armée de terre, la plus importante puissance de l'Iran, font-ils remarquer.

Les commandes militaires passées à la Grande-Bretagne par l'Iran portent à l'heure actuelle sur 1.350 chars. Mais le prix de ces véhicules, si perfectionnés qu'ils soient, est sans commune mesure avec le matériel aérien, tel le système d'alerte et de contrôle Awacs, commandé aux États-Unis, ajoutent les experts.

Dans une interview au quotidien londonien Financial Times, M. Bakhtiar a déclaré que son gouvernement se verrait contraint d'annuler certains contrats d'armements, d'une valeur globale de dix milliards de dollars, signés avec l'Ouest.

◆ Lévesque

C'est à vous de nous dire si la présence du Québec peut vous être utile », a déclaré M. Lévesque qui ainsi répondait à l'appel à l'aide lancé lundi par le président du CODOFIL, M. James Domeneau, appel qu'hier encore il réitérait. Le premier ministre qui n'a pas précisé ce que le Québec pourrait faire, a laissé entendre qu'il serait prêt à accueillir les projets qui pourraient lui être soumis par les Louisianais étant entendu que c'est à eux de définir les besoins.

« Les liens construits depuis 10 ans ne faibliront pas », a encore ajouté le premier ministre qui a alors précisé que quoi qu'il arrive au Québec sur le plan constitutionnel, on essaiera toujours de développer davantage les liens avec la Louisiane.

Cela devait amener M. Lévesque à traiter rapidement de l'avenir politique du Québec. Ce que son gouvernement propose aux Québécois, a-t-il dit, c'est non seulement un « avenir culturel, linguistique et social mais aussi un avenir national ». S'appartenir ne signifie pas se couper du reste de l'Amérique du Nord, a-t-il aussi souligné tout en mettant en garde ses hôtes contre certaines mauvaises informations qui circulent sur le Québec aux États-Unis. A cet égard, il souhaite-

rait que les Louisianais viennent voir au Québec ce qui s'y passe pour pouvoir ensuite témoigner que le gouvernement québécois n'est pas extrémiste.

Cet aspect des relations Québec-Louisiane n'a pas fait réagir plus que nécessaire les participants à cette fête de famille qui ont davantage réagi aux propos de M. Lévesque sur l'héroïsme des Louisianais acadiens à survivre en dépit du melting pot américain comme l'a souligné le président du CODOFIL.

Celui-ci rappelle que la bataille des Acadiens en Louisiane n'est toujours pas gagnée, cette communauté faisant partie d'une société américaine et anglophone qui l'entoure. Pour lui, cette bataille sera gagnée le jour où les français pourra être enseigné dans toutes les écoles. A cet égard, il souligne que certaines villes comme St-Martin, Lafayette, Pont-Breaux, font du bel ouvrage tandis que d'autres qu'il n'a pas citées font un « ouvrage dégoulesse », montrant ainsi qu'il y a toujours une certaine résistance à l'action du CODOFIL.

Au cours de cette journée d'hier, M. Lévesque a été fait membre honoraire de la Société France-Amérique, de l'Association du festival de l'écrevisse, citoyen honoraire de Pont-Breaux et de St-Martinville qu'il a visitée en fin d'après-midi, et où il a été reçu par le maire et un groupe de citoyens.

M. Lévesque qui semble s'être mis au rythme de vie des Louisianais qui ne se pressent pas, a omis quelques étapes à son programme dans cette dernière ville, ce qui n'est pas sans causer quelques problèmes aux journalistes qui l'accompagnaient.

En soirée, M. Lévesque a enfin participé à une réception donnée par le député du Québec à Lafayette, M. Pierre Languevin, réception à laquelle participaient la cinquantaine de professeurs qu'il a rencontrés en Louisiane dans le cadre des échanges avec le CODOFIL.

dans les monts des Cardamomes, au sud-ouest, où les unités blindées vietnamiennes qui ont participé à l'assaut contre Phnom Penh ne peuvent opérer, et dans les collines au nord du pays. De source yougoslave, on précise que la Chine a fourni au gouvernement de M. Pol Pot les armes adéquates pour une guérilla et que ce dernier a stocké dans la jungle armes et vivres en prévision de l'éventualité à laquelle il s'est finalement trouvé confronté. A Tokyo, le prince Sihanouk a exprimé l'espoir que Pékin fournirait aide militaire et financière mais il n'est pas question, a-t-il dit, de demander à la Chine l'envoi de volontaires.

Les diplomates yougoslaves, égyptiens, roumains et birmanis, qui lundi, ont gagné la Thaïlande depuis Phnom Penh n'ont pas été témoins de combats sur la route de la frontière et n'ont constaté aucun signe de panique. De source yougoslave, on précise que le gouvernement de M. Pol Pot leur avait donné une heure pour quitter Phnom Penh et qu'ils ont roulé de nuit à bord de leurs propres voitures jusqu'à Battambang. A Poipet, du côté cambodgien de la frontière, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées pour leur faire leurs adieux mais il leur a été demandé de se disperser de peur qu'un tel rassemblement attire l'attention de l'armée de l'air vietnamienne.

De même source, on rapporte que le prince Sihanouk et plusieurs diplomates en poste à Phnom Penh avaient été évacués de la capitale le 2 janvier, parce que les autorités craignaient qu'ils ne fussent capturés par les forces vietnamiennes. Tous ont regagné Phnom Penh trois jours plus tard et c'est alors que M. Pol Pot a demandé au prince de se rendre aux Nations unies. Le lendemain, il prenait l'avion pour Pékin.

◆ Lanctôt

Suite de la page 3

voir participé à une émeute. En fin, en 1969, il avait été blessé, de même que Marc Carboneau, par des plombs de carabine lors des incidents survenus à la compagnie Murray Hill, pendant une grève de la police.

En ce qui concerne l'affaire Cross, Lanctôt aurait été un des membres du trio qui ont enlevé le diplomate et qui l'ont détenu pendant 59 jours au 10,945 rue des Récollets, à Montréal-Nord. Une expertise d'écriture aurait aussi démontré que ce serait Lanctôt qui aurait rédigé le communiqué numéro 8 de la cellule Libération auquel était attaché une lettre destinée à Mme Barbara Cross.

Selon Me Lemieux, toutefois, ce récit des événements n'a aucune pertinence pour décider si Lanctôt doit recouvrer sa liberté. Selon lui, les seuls critères pertinents, au stade actuel, doivent avoir trait à la présence de l'accusé en cour lorsque requis et la sécurité du public. Quant à sa culpabilité ou son innocence, c'est au terme du procès qu'on le saura.

En guise de dernier son de cloche, Me Bonin a rappelé que Lanctôt est passible de l'emprisonnement à vie et, selon lui, il n'aurait pas obtenu de cautionnement si on avait pu l'inculper dès 1970. Pour ce qui est de Louise et Jacques Cossette-Trudel, accusés des mêmes crimes, et qui ont déjà recouvré leur liberté moyennant des cautionnements de \$50.000, Me Bonin refuse de les comparer à Lanctôt puisqu'ils ne possèdent aucun antécédent judiciaire.

◆ L'Égypte

Suite de la page 4

revivre l'empire de Haroun-el-Rashid « Min al Khalig el Farissi ila'l Mouhit el Atlasi » (du golfe Persique à l'océan Atlantique), alors que Sadate, lui, cherche à corriger les problèmes causés par la guerre du Yémen et par l'inflation.

Vous terminez vos articles en ayant un doute dans votre cœur sur les répercussions des accords du camp David; mais je peux vous assurer qu'ils sont d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité et celui de la survie de l'Égypte. Je ne sais si vous avez jamais entendu parler de la vision de St Pacôme — quand à la fin de ses jours, il pria Dieu pour lui faire entrevoir l'avenir des monastères dans le désert égyptien. Après trois jours de jeûne, Jésus-Christ lui apparut et lui montra l'avenir des monastères qui reflueront à la fin des temps.

Vous avez certainement oublié quelque chose de très important aussi, c'est que le « fellah » (paysan) égyptien, quoique pauvre n'est pas malheureux; bien au contraire, il est heureux avec son pain sec et ses oignons, comme repas principal dans les champs.

La preuve de son bonheur est indéniable: avez-vous partagé avec l'audience du café-restaurant populaire de Mahmoud ou autre, les premiers vendredis de chaque mois, quand on s'assied en silence pour fumer la « chicha » (Narguile) et écouter religieusement « Oum Kalsoum » la « Ginette Reno » égyptienne?

Il est donc facile de comprendre à présent pourquoi le sous-titre de votre premier article est bien « l'âme insaisissable de l'Égypte ».

10 janvier

par la PC et l'AP

Il y a un aujourd'hui, le 10 janvier 1978, le journaliste nicaraguayen Pedro Joaquín Chamorro était abattu à Managua par des assassins à la solde du président Somoza. Ce meurtre devait déclencher un soulèvement généralisé et persistant contre la dictature.

1976 — L'Union soviétique rejette la demande japonaise de restitution de quatre îles de l'archipel des Kouriles; 1972 — Un demi-million de personnes accueillent à Dacca le cheik Moujibour Rahman, premier président du Bangladesh, après sa libération par le Pakistan.

1964 — Panama rompt ses relations diplomatiques avec les États-Unis; 1952 — Le cargo Flying Enterprise coule au large de l'Angleterre malgré l'héroïque tentative de son capitaine Henrik Carlsen pour le sauver.

1946 — L'Assemblée générale des Nations unies tient sa première session à Londres; 1928 — L'Union soviétique exile Leon Trotsky;

1920 — Naissance de la Société des Nations.



◆ Désourdy

Il a notamment parlé d'un tel contrat en 1974, le 17 avril en présence de M. Jean Drapeau. Convoqué à l'hôtel de ville de Montréal, M. Désourdy a affirmé qu'il ignorait alors le motif de la réunion, mais qu'il se doutait que ce n'était pas un rendez-vous d'amour.

« Je ne suis pas tellement intelligent, mais quand même je me doutais que c'était pour parler de quelque chose relié à la construction ».

Or, à cette époque, Désourdy Construction s'était liée contractuellement aux entreprises Dumez et Simard et Beaudry afin de ne soumissionner que de façon conjointe pour la construction du stade. Mais on convint finalement de donner un mandat de co-gérance à Désourdy Inc., plutôt qu'à sa filiale Désourdy Construction. Cette question est toujours devant les tribunaux, Dumez et Simard et Beaudry ayant intenté des poursuites à Désourdy Construction depuis 1975 pour bris de contrat.

Désourdy se trouva ainsi co-gérant du projet du Stade avec Duranceau Construction et LVLV.

Un peu plus tard, un contremaître de Désourdy Construction, M. Thomas Saint-Jean, est venu préciser devant la commission la nature et l'étendue des travaux effectués au domicile de M. Niding en 1974.

Deux employés travaillèrent gratuitement au parachèvement du toit et notamment des lucarnes de la maison de style

« canadien ». D'autres effectuèrent le terrassement des abords de la maison et élevèrent un mur de pierre autour de la propriété. Enfin, M. Saint-Jean lui-même planta quelques arbres sur le terrain voisin appartenant à Bromont Inc., à la demande de M. Niding et avec la bénédiction de « M. Marcel », alors vice-président de Désourdy Construction.

A chaque fois qu'il fallait effectuer des travaux majeurs susceptibles de coûter du temps à M. Saint-Jean, il devait appeler M. Marcel qui approuvait le plus souvent les requêtes de M. Niding.

Ainsi, M. Saint-Jean fit venir un voyageur de ciment pour finir le plancher du garage de la maison Niding et engagea quelqu'un pour polir cet ouvrage (floater). Le compte allait à Désourdy Construction.

Au moins quatre ou cinq employés des Désourdy travaillèrent ainsi à « donner un coup de main » à l'entrepreneur Lecavalier pour finir le travail.

M. Jérôme Villeneuve, qui dirigeait la construction pour Lecavalier construction a affirmé que quand il était arrivé à Bromont, on lui avait donné le numéro de M. Marcel qu'il appelait chaque fois qu'il avait besoin de machinerie lourde.

Ce fut d'abord pour l'excavation exécutée à l'aide d'une pelle mécanique et d'un bulldozer. Quand M. Villeneuve demanda aux opérateurs pour qui ils travaillaient, ils répondirent « pour la Ville de Bromont ».

« J'ai cru que la ville faisait ça pour tout le monde et j'ai pas posé de question là dedans, a ajouté M. Villeneuve ».

Le samedi, M. Villeneuve avait des réunions avec l'architecte Charles-Emile Charbonneau et MM. Niding et Lecavalier. « C'est là que l'on choisissait les matériaux pour la suite des travaux et que l'on réglait les problèmes particuliers. »

« Parfois on allait dîner au restaurant de M. Désourdy (au centre d'équitation) et là, M. Désourdy nous accueillait lui-même. » Un jour, M. Villeneuve consulte M. Désourdy sur le choix des bardeaux pour la toiture. M. Niding avait opté pour le bardeau d'asphalte, plus économique.

« M. Marcel » lui dit de mettre du bardeau de cèdre, ce qu'il y a de mieux.

M. Villeneuve une fois de plus ne se

répondit après quelques minutes: « Vous savez ce qu'il vous reste à faire, J.J. Leur rendre la pareille. Je viens de recevoir une lettre de leur « attaché » (pardon), qui nous renvoie: *shampooing, pyjama, ros-bif, humour, magazine, hall.* »

— Monsieur l'apprenti, déclara plus tard l'anglophone nous avons décidé que la langue anglaise a été atteinte de gallicismes trop longtemps et qu'il faut la guérir. Nous enlevons de notre vocabulaire, et vous les rendons, les mots français suivants: *rendez-vous, discothèque, ménage à trois, montage, détente* et, bien sûr, *restaurant*. Pour des raisons que la raison ne connaît pas, nous refusons: *bon voyage, cuisine, crêpe, Suzette* ou pas, *escargot, soupe du jour, matée d', déjà-vu.*

— Et nous, nous vous rendons *stand* et *budget*. — Non, nous vous les rendons, puisqu'il vient de *bougete!* » répondit l'anglophone. Claquant la porte, l'apprenti-linguiste sortit dans un nuage d'indignation, mais avec la conscience du devoir accompli. Il alla boire une « queue de coq » dans un bar (pardon).

Il reçut la semaine suivante une lettre en code par laquelle on lui faisait connaître que, dorénavant, les communications se feraient par des signaux de fumée, l'anglais ne pouvant se passer des mots français qu'il avait désormais mis hors la loi. C'était l'impossible.

Dans un télégramme affolé, l'apprenti sorcier appela à l'aide les meilleurs spécialistes du langage, mais comme il avait interdit le mot stop qui sépare les mots de tout télégramme en langue française, personne ne le comprit, et depuis ce jour, personne ne communique plus. Les gens parlent par gestes et grimaces. Toutes les nations ont imité les deux pays. Et ayant retiré les emprunts de leurs langues, celles-ci ne purent fonctionner. Parce que les mots manquaient, les idées bientôt manquèrent aussi, et ce fut le retour à l'état sauvage préhistorique.

AUTIFID DES MOTS

Histoire de fous

par Louis-Paul Béguin

Quand il en eut terminé avec le mot Stop, proprement renvoyé dans sa patrie d'origine (anglaise), l'apprenti linguiste, sorte d'apprenti sorcier de l'ère linguistique, se dit: « Il faut continuer ce travail et rendre la langue française propre, propre, propre. » Il appela donc l'ambassadeur anglophone le plus influent et lui dit: « Rempartez chez vous les mots *week-end, starter, marketing*, pour commencer. Nous faisons notre grand ménage de la langue-française-pour-nous-mêmes, et nous ne voulons plus de ces mots anglais. Le Stop a enfin disparu de notre langue. Bravo! Fini l'auto-stop, vive le « pouce ». — Alors, Monsieur l'apprenti linguiste, que direz-vous à la place? — Arrêt, bien sûr, et puis je songe aussi au mot *sport*, bon peut-être pour les Français, mais nous, nous sommes à la fine pointe du progrès... Pizza, oui, le fun, peut-être, mais désormais on « joue au pont ». Fini le *bridge!* — Ouf course, continua-t-il, car parfois, hélas, il s'oubliait et lançait des expressions apprises dans son journal préféré, The Gazette, je m'en prends d'abord aux mots les plus courants. « L'anglophone était perplexé. Il empocha tous les termes sportifs qu'on lui remit, et sortit. Il appela son ministre des Affaires étrangères qui lui

Des cégépiens veulent être dédommagés à la suite de la grève des enseignants

par Paule des Rivières

Un groupe d'étudiants du cégep de Saint-Jérôme a réclamé hier en cour d'accès à la justice une compensation matérielle au syndicat et à la direction de cet établissement pour la perte intellectuelle subie lors d'une grève des enseignants survenue au printemps dernier.

La requête des étudiants avait été déposée à la fin du mois de mai dernier, tout juste après la grève qui avait pour objet la contestation d'une série de non-

renouvellements de contrat. La requête de dédommagement pour perte intellectuelle ne figurait cependant pas dans cette requête initiale et c'est la raison pour laquelle le juge Duchette de la cour des petites créances de Saint-Jérôme a, après avoir accepté cet amendement, agréé au sursis demandé par la Fédération nationale des enseignants de cégep (FNEQ). La cause sera donc entendue le 16 février prochain à 1.30.

La requête initiale contenait une réclamation en dédomma-

gement pour les dépenses engagées en loyer, nourriture et frais de déplacement durant le conflit qui a conduit la direction à fermer le collège pendant plus de deux semaines. Les requérants mettent en cause le syndicat et la direction.

Le montant réclamé ne peut dépasser \$500 et les requérants demandent que des montants de \$250 et \$300 leur soient versés; un groupe de cinq étudiants s'est présenté hier en cours mais plus de cent étudiants signataires se-

raient impliqués dans la cause, qui n'est pas l'oeuvre de l'association étudiante officielle mais d'un groupe d'individus, dont M. Adrien Grégoire, qui n'a pas pris le peu de cas qu'on faisait de la gent étudiante durant un conflit opposant la direction et les enseignants.

Les débrayages enseignants du printemps dernier ont touché de nombreux cégeps mais celui de Saint-Jérôme est un de ceux où la durée eut pour effet de réduire de 80 à 53 le nombre de jours de la

session d'hiver.

Les deux corps mis en cause dans cette affaire se défendent séparément en faisant valoir des arguments très dissemblables. Un membre de la direction du collège faisait remarquer hier que la grève du printemps dernier était illégale et que, partant, la responsabilité des perturbations n'incombe pas à la direction.

Cette requête étudiante constitue vraisemblablement un précédent et ses implications pourraient être nombreuses pour l'avenir des relations étudiants-enseignants-direction de cégep.

Un juge souhaite le chômage à trois policiers « barbeux »

Guy Bourdon

Si les vœux du juge en chef Yves Mayrand, des Sessions de la paix, se réalisent, les policiers André Bruyère, André Galarneau et Robert Desroches, de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, iront grossir encore les rangs des chômeurs.

En les condamnant chacun à \$200 d'amende pour avoir battu deux citoyens à leur sortie du restaurant de la « Maison Perreault », en face du palais de justice, rue Saint-Antoine, le juge a souhaité qu'ils perdent leur emploi et qu'ils ne puissent occuper d'autres jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur pardon. On sait qu'il faut un minimum de cinq ans pour « effacer » un casier judiciaire.

Les trois accusés, âgés respectivement de

27, 33 et 29 ans, étaient chargés du maintien de l'ordre dans les stations du métro montréalais. Leur ancienneté accumulée totalise 24 ans.

L'incident était survenu aux petites heures du matin, le 30 novembre dernier; les trois policiers (qui n'étaient pas alors de service) avaient administré une râclée à deux clients de la « Maison Perreault », Gérard Gauthier et son ami Gilles Dupuis n'a pu se déplacer qu'à l'aide de béquilles pendant une semaine.

Après avoir entendu le récit de cette rixe, le juge Mayrand a conclu que les trois accusés s'étaient conduits en véritables « barbeux » et il a dit douter de leurs qualités pour faire partie d'un corps policier.

À défaut de payer des amendes imposées, Bruyère, Galarneau et Desroches devront être incarcérés pendant 15 jours.



Un secouriste turc s'approche d'un wagon d'où l'on voit pendre, par la fenêtre, le corps d'une des victimes de l'accident d'hier. (Photolaser AP)

2e tragédie du rail en Turquie

ANKARA (Reuter) — Une nouvelle collision ferroviaire s'est produite hier en Turquie, la deuxième en cinq jours. Elle a fait 30 morts et près de 100 blessés.

Un train de banlieue a percuté à l'arrière un autre train de banlieue immobilisé à la suite d'ennuis mécaniques en gare de Behicbey, à une vingtaine de kilomètres d'Ankara. Pour des raisons que l'on ignore, le conducteur

du second train n'a pas respecté les signaux rouges, précisent les autorités. La collision, qui s'est produite à 7 h, par moins 18 degrés, a été suivie d'un incendie et plusieurs des victimes, des ouvriers et des étudiants pour la plupart, n'ont pu être identifiées.

Jeudi dernier, deux express étaient entrés en collision près d'Ankara et cet accident avait fait 16 morts et plus de 100 blessés.

Le nouvel accident survenu hier coïncide avec l'ouverture d'une conférence nationale consacrée aux chemins de fer. S'adressant à la presse, M. Bulent Ecevit, premier ministre, a souligné la nécessité d'une enquête approfondie. « Le fait que deux accidents de chemin de fer se soient produits l'un après l'autre conduit à envisager toutes les possibilités », a-t-il dit. Certains, à Ankara, n'excluent pas un sabotage.

L'école secondaire à Caughnawaga: le fédéral redoute un précédent

(Par Paule des Rivières) — Le ministère des Affaires indiennes du Canada est convaincu qu'il doit en venir à une tentative avec la commission scolaire de Châteauguay avant de faire parvenir aux Mohawks de Caughnawaga toutes les sommes promises pour leur école secondaire, et ce pour éviter de créer un précédent à travers tout le pays.

C'est l'explication fournie hier au DEVOIR par M. Robert Connelly, au sujet du temps que met le gouvernement à faire parvenir à la réserve de Caughnawaga près de \$800,000 destinés à assurer la bonne marche de la nouvelle école secondaire mohawk, que fréquentent 250 Indiens qui devaient initialement s'instruire à l'école Howard Billings, attachée au Châteauguay Valley Regional School Board, lequel s'attendait donc à recevoir du fédéral les sommes.

Cependant, M. Connelly, attaché au ministère des Affaires indiennes, a formellement donné l'assurance que les responsables de l'école de Caughnawaga recevraient aujourd'hui au plus tard un chèque de \$120,000. Les Mohawks ont pour leur part fait savoir qu'ils boycotteraient tous les magasins de Châteauguay à partir de vendredi s'ils n'avaient pas d'ici là reçu ce chèque.

En expliquant le désir du ministère des Affaires indiennes d'en arriver à une entente avec le Châteauguay Valley Regional School Board, M. Connelly a déclaré qu'étant responsables de l'éducation des Indiens, les autorités fédérales auraient, par un geste

trop prompt, donné l'impression de faire bien peu de cas du contrat qui les lie aux dirigeants scolaires pour tenir compte uniquement de la réalité indienne. Or, comme un nombre croissant de réserves s'apprennent à mettre sur pied leurs propres écoles secondaires, le précédent aurait pu donner lieu à un mécontentement scolaire généralisé.

C'est à la mi-septembre que la communauté indienne de Caughnawaga décidait, après s'être vu refuser l'exemption à la loi 101, de mettre sur pied sa propre école; elle retirait donc ses enfants de l'école Howard Billings sans crier gare.

Légalement, l'entente qui lie le fédéral aux commissions

scolaires accueillant des Indiens stipule que le premier doit assumer un coût par capita pour tous ceux inscrits au 30 septembre; légalement toujours il y avait à cette date à cette date à Châteauguay 65 Mohawks, pour lesquels le fédéral a fait parvenir un chèque à la commission scolaire, en invitant cette dernière à ouvrir ses livres au fédéral pour un examen qui conduirait à une entente négociée et au versement probable d'un autre montant. La commission refusa alors de négocier.

Les autorités scolaires devaient par la suite accepter la négociation et les deux parties ont eu une rencontre peu

concluante la semaine dernière à Ottawa, à laquelle les responsables mohawks n'étaient pas conviés. Il fut convenu que le Châteauguay Regional Valley School Board rencontrerait le ministère provincial de l'Éducation pour vérifier quels octrois il aurait de ce côté-là pour l'année en cours.

Cet imbroglio cause naturellement des problèmes à Caughnawaga et les enseignants n'ont pu être payés ce mois-ci. La communauté indienne avait déjà reçu cet automne un premier montant de \$60,000.

Quant à la menace d'un boycottage des magasins de Châteauguay, elle signifierait, si elle devait se réaliser et perdurer, une perte de plusieurs milliers de dollars pour la municipalité; les membres de la réserve dépendent annuellement de \$5 à \$6 millions à Châteauguay, soit environ la moitié de leur budget global que le porte-parole de la réserve Kenneth Deer évalue à \$11 millions.

Enfin, soulignons qu'à Ottawa on estime que l'autorisation du Conseil du Trésor serait nécessaire si jamais le ministère des Affaires indiennes décidait de payer le plein montant à la commission scolaire, ce qui reviendrait à faire payer deux fois les contribuables.

Espoirs météorologiques

TORONTO (PC) — D'après M. Phil Merilees, météorologue à l'État fédéral, les études actuelles devraient permettre aux météorologues de prédire le temps deux semaines à l'avance.

M. Merilees est coordonnateur au Canada du programme mondial d'observation des phénomènes atmosphériques, programme qui est en cours.

À l'heure actuelle, les météorologues canadiens publient les prévisions détaillées pour une période de deux jours et les prévisions générales pour cinq jours.

M. Merilees a expliqué dans un entretien que l'on pourrait prévoir le temps deux semaines à l'avance si l'on disposait de renseignements suffisants en provenance du monde entier.

Le Canada est l'un des 147 pays qui participent au programme mondial. Cette année, le programme comprend deux périodes spéciales d'observation.



L'ambassadeur du Canada à Paris, M. Gérard Pelletier (à gauche), échange les instruments de l'accord d'assistance franco-canadien avec M. Olivier Stirn. (Photolaser AP)

Accord franco-canadien sur les fraudes douanières

PARIS (PC) — Un accord d'assistance mutuelle entre le Canada et la France visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations des deux pays, a été signé hier à Paris par l'ambassadeur du Canada en France, M. Gérard Pelletier, et par le secrétaire d'État auprès du ministre français des Affaires étrangères, M. Olivier Stirn.

Cet accord permettra aux administrations douanières des deux pays d'échanger un plus grand nombre d'informations. Chaque administration douanière pourra notamment

demandeur à l'autre d'effectuer des enquêtes sur les déplacements de personnes soupçonnées ou connues comme s'adonnant habituellement à des activités contraires aux lois douanières.

Ces enquêtes pourront porter aussi sur des marchandises ou sur des moyens de transport qui pourraient être impli-

qués dans des fraudes douanières. En cas de poursuites judiciaires, les informations ainsi recueillies pourraient être utilisées devant les tribunaux. Le nouvel accord permettra également aux fonctionnaires des douanes de venir témoigner si nécessaire devant les tribunaux de l'autre Etat.

Témoignage de deux communistes canadiens

Cambodge: vers une guérilla prolongée?

par Clément Trudel

Ce qui se déroule au Cambodge ou Kampuchéa ne ressemble en rien à une lutte entre deux types de communisme, affirment les membres d'une délégation de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada qui ont séjourné au Cambodge durant la dernière semaine de 1978 et y ont eu des entretiens avec le premier ministre Pol Pot et le ministre des Affaires étrangères, Ieng Sary. Il y a à la base « une agression contre un pays indépendant et souverain par un pays étranger, le Vietnam qui jouit de l'appui d'un super-grand, l'Union soviétique ».

Roger Rashi, président de la Ligue, Julian Sher, rédacteur de « La Forge », organe de cette organisation pro-chinoise qui dit donner son appui aux « luttes des nations opprimées » et Simon Breault, ont détaillé hier en conférence de presse leurs impressions, découvertes et recherches au pays des Khmers rouges.

Pour eux, l'avenir sera plutôt fait d'une guerre de guérilla prolongée contre la présence étrangère, Pol Pot leur ayant confié que les routes et les villes (déjà vidées de leur population par le régime qui avait renversé Lon Nol) seront abandonnées à ce « soldat noir » que Phnom Penh a dressé sur les menées du camarade Le Duan et consorts pour « avaler » le Cambodge et l'inclure dans une fédération indochinoise sous l'hégémonie vietnamienne.

Des indices de la campagne vicieuse menée contre le Kampuchéa démocratique? Roger Shari retient les écrits de l'Américain Noam Chomsky sur les photographies truquées diffusées depuis la Thaïlande, ce qui s'appelle la « légende » du génocide perpétré contre la population khmère que la Ligue place sans hésiter derrière les Pol Pot et Ieng Sary.

Des séquences tournées par la délégation au hasard des 2000 kilomètres parcourus, on tirera un film qui permettra de contrer les « calomnies » contre le Kampuchéa.

Aujourd'hui à Ottawa se déroulera une manifestation contre l'ambassade du Vietnam au Canada. Le PC du Vietnam est « plus ingrat qu'un cocodille » à l'endroit du Parti communiste cambodgien, lit-on dans le « livre noir » que Phnom Penh a dressé sur les menées du camarade Le Duan et consorts pour « avaler » le Cambodge et l'inclure dans une fédération indochinoise sous l'hégémonie vietnamienne.

En somme, Pol Pot, avec ses 18 ans d'expérience de maquis, saura manoeuvrer. Il n'apparaît pas plausible qu'il se soit laissé traquer dans Phnom Penh, opine Rashi. Reste donc à prévoir, selon la Ligue communiste, que Pol Pot comptera sur de la « quincailerie » chinoise étant hors de question que Pol Pot requière des secours en hommes.

Peu importe que le Vietnam soit le cinquième pays le mieux armé au monde, répond-on aux préoccupations de certains reporters sur la capacité de résistance des

Khmers rouges; puisque le même schéma d'agression se répète, tout comme les forces progressistes ont soutenu la lutte contre les forces impérialistes américaines et leurs alliés, nous comptons aujourd'hui persuader ces progressistes de se porter solidaires des Cambodgiens aidés par leurs valets vietnamiens et quelques Cambodgiens d'un « Front » fantôme. Dans leurs messages-radio au peuple vietnamien, les Khmers rouges insistent sur la longue lutte anticoloniale des Vietnamiens contre les Français, puis contre les Américains; ils rappellent, selon Rashi, que depuis 1975, Hanoi est l'agresseur au Cambodge et il accepte de placer le Vietnam sous le joug des Soviétiques, par des accords commerciaux et militaires. Cette sentence de « libération », les Khmers rouges espèrent qu'elle germera au Vietnam où les contradictions se multiplient.

Il faut au premier chef se

préoccuper de la situation militaire. Présents au Laos (50,000 hommes), obligés de conserver des troupes sur la frontière nord, engagés dans leur appui aux « insurgés » cambodgiens, les Vietnamiens pourraient-ils tenir indéfiniment devant le harcèlement des partisans cambodgiens? se demandent les représentants de la Ligue communiste du Canada.

Une dizaine de jours avant l'invasion était assassiné l'universitaire britannique Caldwell qui venait d'avoir des entretiens avec Pol Pot. Ne serait-ce pas là un geste d'une partie au conflit qui a tout intérêt à ce que la vérité ne soit pas connue sur le Cambodge et sur le faux conflit de frontières, a dit Simon Breault.

La Ligue, née en 1975, a toujours donné son appui aux Khmers rouges; elle affirme que le régime de Pol Pot n'avait aucunement le personnel pour mener une campagne d'information à l'échelle de la planète mais acceptait de s'ouvrir à tous les journalistes ou observateurs qui promettaient des comptes-rendus « objectifs et honnêtes » sur les efforts consacrés au bien-être de ce peuple qui, s'il n'eût pas été évacué des villes, aurait été victime de famine...

Que Jean Lacouture, journaliste français, se repente d'avoir cautionné le régime des Khmers rouges, Rashi et ses camarades ne s'en disent pas surpris et attribuent cette « autocritique » aux liens étroits que Lacouture possède avec les Vietnamiens. Depuis deux ou trois ans, donc, Lacouture aurait été circonvenu par ses amis vietnamiens qui, entre-temps, mettaient au point l'invasion du Cambodge. La tentative d'invasion de janvier 78 avait été repoussée mais en 1979, ce sont des pilotes soviétiques et des éléments du pacte de Varsovie qui ont permis au Vietnam de l'emporter. Revers provisoire, pour Pol Pot, prédit la Ligue.

Le REER sans frais

- Notre régime enregistré d'épargne retraite n'entraîne absolument aucuns frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre REER à notre régime.
- Téléphonnez, écrivez ou passez à l'une de nos 17 succursales, d'un océan à l'autre, pour obtenir notre brochure de 16 pages.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

10 1/4%
annuellement pour 5 ans
GARANTI
Option Epargne à 9 1/4%

INSTITUTION INSCRITE. RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Pour démystifier l'habillement

par Paule des Rivières

Le Vêtement... une deuxième peau est le titre d'un nouveau volume conçu par trois Québécoises qui ont voulu démystifier auprès des jeunes le rôle du vêtement, à travers les époques et jusqu'à nos jours.

Colette Paradis, Lucille Charette et Christine Laniel, dont la nouvelle maison d'édition — les Editions Appartenance — voit le jour en même temps que le volume, ont préparé l'ouvrage en espérant que le ministère de l'Éducation l'insérera dans sa liste de manuels scolaires recommandés pour les cours d'Économie familiale offerts en secondaire II et V et comportant quatre thèmes, dont l'habillement.



L'avenir est aux audacieuses et c'est en affichant une mine réjouie que Christine Laniel (à gauche), Colette Paradis et Lucille Charette célébraient récemment la publication de leur ouvrage *Le Vêtement... une deuxième peau*, et, qui plus est, l'inauguration d'une nouvelle maison d'édition québécoise qui a nom les Editions Appartenance inc. (Photo Robert Etcheverry)

Laisant à d'autres les conseils détaillés sur la couture et les coupes, les auteurs ont mis l'accent sur les aspects social, culturel et symbolique du vêtement, notamment en fournissant des exemples des chemins qu'ont parcouru certains de nos vêtements avant de devenir des objets de mode.

Les auteurs situent l'invention de la mode vers la fin du Moyen Âge, époque à laquelle s'établit une nette démarcation entre le costume de l'homme et celui de la femme. Le jeans indiquerait une volonté de niveler les classes sociales et les stéréotypes masculin et féminin (p. 21).

Quatre thèmes sont à l'honneur: pudeur, prestige, protection et parure; la touche québécoise, gage de succès par les temps qui courent, se manifeste par le statut spécial réservé au costume de la Vallée du Saint-Laurent et à celui de l'amérindien. On y traite sommairement d'identité collective et individuelle, par le biais du vêtement.

Les pages consacrées à la pudeur donnent un aperçu simplifié de l'influence des religions dans l'évolution de ce concept et décrivent la pudeur dans notre culture comme un prolongement de la protection.

Les auteurs n'ayant pu obtenir du gouvernement québécois la subvention demandée pour leur recherche, elles ont dû composer avec les moyens du bord et Colette Paradis évalue à \$5,000 ou \$6,000 les sommes injectées dans la pro-

duction du manuel de 107 pages. Ce sont sans doute les illustrations qui trahissent le plus ces contraintes financières et on aurait souhaité que les dessins de Christine Laniel ne fussent pas tous en rouge et en vert.

La nature des démarches qui ont abouti à l'édition d'un nouveau manuel québécois mérite d'être soulignée. Tout d'abord il convient de dire que le livre est en quelque sorte le complément d'un diaporama sur le vêtement préparé par Colette Paradis et utilisé actuellement dans les écoles. Cette dernière, désireuse d'éviter la répétition d'expériences plus ou moins heureuses avec le monde de l'édition, décida de fonder sa propre maison, qui voit le jour avec la publication du livre *Le Vêtement... une deuxième peau*. Il s'agit des Editions Appartenance inc. et Mme Paradis espère y publier prochainement deux autres ouvrages, correspondant à des thèmes du cours d'Économie fami-

liale et qui porteraient sur l'habitation et sur l'alimentation.

Mme Paradis a de plus voulu s'assurer que la distribution du volume s'effectuerait correctement; elle a donc confié la responsabilité à un promoteur chargé de l'entière distribution, ce qui évite au volume de passer entre quarante mains avant d'aboutir sur les rayons de la librairie.

Au sujet des réductions de prix que les éditeurs accordent parfois à certains clients, Mme Paradis a préféré privilégier les libraires plutôt que les commissions scolaires. Le prix, qui est de \$9,90, est réduit de 20% pour les libraires.

Les auteurs tentent déjà de débiter le Québec et envisagent la traduction du manuel en anglais, ce qui non seulement élargirait leur marché mais pourrait leur permettre de rembourser leur dette cette année, faute de quoi le prêteur, un autre éditeur de matériel scolaire, pourra s'approprier les nouveaux actifs de Mmes Paradis Charette et Laniel.

C'est, il faut le souligner, Mme Charette qui a vu à la qualité pédagogique du volume puisqu'elle fut enseignante pendant plusieurs années. Quant à Mme Paradis, elle travaillait auparavant dans le domaine de la publicité et elle ne regrette aucunement d'avoir délaissé ce secteur pour se lancer dans une entreprise à laquelle elle croit davantage.

Renseignements: Les Editions Appartenance ont leur siège au 4253 Christophe-Colomb.

Q Pollution des rivières, eau potable en DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU



Solange dans « La Boulange »

(Photo Jacques Grenier)

Pour redécouvrir le pain

Il y a de plus en plus, à Montréal, de petits coins chaleureux et sympathiques. Il s'agit de les dénicher. Notre dernière trouvaille a pignon rue Saint-Denis, en face de l'École nationale de théâtre. Il s'agit de *La Boulange*, un atelier de pains naturels et comptoir café. Donc on peut y acheter des produits pour rapporter chez soi ou y manger à l'heure du petit déjeuner ou du lunch.

Au menu, hier, du pain de blé entier, des muffins du jour, une quiche à l'aubergine servie avec une petite salade d'escarole, des sandwichs au saumon, une tarte aux clémentines fraîches, un gâteau aux carottes et aux noix, des carrés aux dattes et des biscuits ou petite galettes de toutes sortes.

Le menu, explique Solange Courval, un des deux propriétaires — l'autre est Guy-Paul Chapdelaine — varie selon les disponibilités de la saison et l'inspiration du moment. « Hier, dit-elle, je suis allée au marché Jean-Talon et j'y ai trouvé des aubergines de belle qualité et à bon prix ainsi que des clémentines du Maroc. Il faut profiter de ces bonnes choses. »

C'est ainsi qu'au fil des jours, la quiche peut être aux épinards, aux poireaux, aux courges zucchini, aux tomates et piments verts, aux oignons, aux champignons. Comme il s'agit d'une cuisine végétarienne, on n'y trouve ni bacon, ni jambon. Une pointe de quiche garnie se vend \$2,50, une petite quiche complète pour apporter à la maison coûte \$5,00. Vous en voulez une très grande qui sert une ving-

taine de personne, ça coûte \$22,00, mais il faut prendre la précaution de la commander la veille (843-7741, du mardi au samedi).

La farine, pour tous ces produits de boulangerie, est une farine naturelle. Le pain est toujours fait à base de blé entier auquel on ajoute tantôt du soja, tantôt du seigle, de l'orge ou du germe de blé. A l'occasion, les fins de semaine, on fait des pains sucrés, comme du pain à l'orange, par exemple. Un pain de blé entier de 24 onces se vend 85 cents.

Les biscuits ou petite galette peuvent être à la noix de coco, aux amandes, aux

Nous avons rencontré plein de monde qui faisait du pain comme nous; c'est un excellent moyen d'échanges. C'est un retour aux sources, à une vie qui correspond à quelque chose, où on travaille avec sa tête et ses mains. Le pain, c'est aussi un produit de base: quand il n'y a plus rien, le pain est toujours là.

« L'été dernier, raconte-t-elle, au cours d'un voyage dans le Vermont, nous avons rencontré des boulangères à Newport. Nous sommes allés travailler avec elles une journée et ça nous a plu. Nous nous sommes dits que nous pourrions peut-être

qui se passe dans la cuisine et humer toutes les bonnes odeurs. Au moment de notre visite, Katy, elle aussi, une ancienne des Beaux-Arts, terminait un gâteau étiqué au fromage tandis que Geneviève, la soeur de Solange, préparait de la pâte.

« Ou l'équipe prend-elle ses recettes? « Nous en empruntons aux livres conventionnels, mais il faut toujours les modifier en diminuant la quantité de sucre et en utilisant de la farine naturelle, ou encore, nous en inventons. C'est le cas de la tarte aux clémentines fraîches. »

Solange a bien voulu nous céder sa recette dont elle est assez fière.

Voici les ingrédients pour une tarte de neuf pouces: une croûte à tarte déjà cuite préparée à partir de beurre non salé et de farine moitié de blé mou (farine à pâtisserie) et moitié farine non blanchie - 1/2 livre de fromage à la crème - 1/2 livre de fromage cottage en pain et non en grains - 1/4 de tasse de yogourt - 1/2 tasse de jus d'orange frais - 1 c. à thé de vanille - un soupçon d'eau de fleur d'orange - du miel au goût (pas plus d'un quart de tasse au maximum). Défaire le tout en crème, jusqu'à consistance lisse, mais pas trop coulante. Déposer dans le fond de tarte.

Défaire six ou sept clémentines en quartiers que l'on laisse tremper, le temps que l'on prépare la tarte, dans un peu de jus d'orange auquel on ajoute quelques gouttes de cognac. Disposer en cercles concentriques sur la garniture. Mettre au frais avant de servir.



LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

faire quelque chose ici. L'idée a germé très rapidement et, deux mois plus tard, en novembre, nous ouvrirons notre atelier-café.

La devanture du magasin est gaie, avec son auvent rayé blanc et orange et l'intérieur, charmant, sans prétention: un comptoir en bois naturel, des tabourets de couleur, une berceuse, beaucoup de plantes vertes, une collection de vieilles boîtes en métal, le pain, les muffins et les galettes dans d'anciens plateaux en vieux bois, dans des corbeilles ou de grands pots en verre.

A travers une large fenêtre à carreaux, on peut voir ce

les bons achats

A & P: poulet frais en boîte, paquet familial: trois quarts de poitrine — trois quarts de cuisse — trois ailes — trois cous et trois paquets d'abats, 78 cents; poulets en morceaux, frais, quarts de cuisse ou de poitrine, \$1,08; poulet frais, cat. A, éviscéré, environ trois à quatre livres, 88 cents; épaule de porc, genre picnic, fumé, quatre à six livres, \$1,28. Poisson: filets de turbot congelés, \$1,48. Fruits et légumes: oranges de la Flor., gros, 125, 99 cents la douz.; concombres du Mex. quatre pour \$1,00; piments verts du Mexique, cat. gros, 68 cents; pommes Granny Smith de France, cat. de fantaisie, gros, 113, 68 cents; pommes de terre lavées du Qué., cinq livres pour 69 cents.

mes Granny Smith de France, 68 cents; poires Anjou de la C.-B., 58 cents; fèves germées, sac de 16 onces, trois pour \$1,00.

Hypermarché: cuisseau de veau frais, un bout ou l'autre, \$1,99; longe de porc frais, portion des côtes, environ trois livres, \$1,09 — portion du filet, \$1,29; côtelettes de porc frais, coupe du milieu, \$1,79; côtelettes de porc frais, désossées, genre papillon, \$2,59; côtes levées de porc frais, \$1,39; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 99 cents — portion de la poitrine, \$1,19. Poisson: dorés de lac, frais, complets, trois à cinq livres, \$1,99; poissons des cheneaux congelés, 39 cents; petites morues nettoyées, déjà congelées, trois à cinq livres, 89 cents. Fruits et légumes: oranges de Flor., gros, 80, 59 cents la douz., poires Passe-cassane importées d'Italie et de France, 59 cents; piments verts provenant des E.-U., 49 cents; courges zucchini, produits du Mex. 55 cents; aubergines du Mexique, 49 cents.

IGA/Bonprix: rôti de palette, coupe régulière, 88 cents; rôti de côtes croisées, \$1,28; rôti de côtes croisées de choix, \$2,48; bifteck de côtes de choix, \$2,68; bifteck de palette, \$1,08; boeuf haché mi-maigre, \$1,58; boeuf à ragout désossé, \$1,78; bouts des côtes pour braiser, \$1,08. Poisson: filets de perche congelés, \$1,59; truites arc-en-ciel congelées, \$2,49. Fruits et légumes: raisins rouges « Empereur » de Cal., 69 cents; piments verts du Mex., 49 cents; clémentines du Maroc, 59 cents; carottes du Qué., sac de cinq livres, 59 cents; rutabagas (navets) du Qué., 11 cents.

Métro: coupes de poulet frais — cuisses, sans dos, \$1,08; poitrines, sans dos, \$1,28; ailes, 78 cents; bacon sans couenne, Métro, pat d'une livre, \$1,43. Poisson: filets de sole congelés, pat de 28 onces, \$3,59. Fruits et légumes: tangerines de Flor., gros, 210, 49 cents la douz.; pommes de terre du N.-B., sac de 20 livres, \$1,09; carottes, produit du

Qué., cello de cinq livres, 58 cents; piments verts, produit du Mex., 55 cents; pommes rouges « Délicieuse », gros, 125, 49 cents.

Provibec: bifteck de ronde, tranche entière, \$1,88; rosbif de pointe de sur-longe, \$2,38; rosbif de croupe, coupe extérieure, \$1,88. Fruits et légumes: oranges Sunkist, sans pépins, de Cal., gros, 113, \$1,49 la douz., céleri frais de Flor., gros, 24, 65 cents chac.

Provigain: rôti de palette, tendon dorsal enlevé, cat. A, 98 cents; rôti de côtes croisées, \$1,38; boeuf à ragout, \$1,68; jambon fumé Provigo, désossé, portion du paleron, \$1,99; pamplemousses blanches de Flor., gros, 48, huit pour 99 cents; poires Anjou des E.-U., gros, 135/150, 49 cents; choux verts frais du Qué., 15 cents.

Richelieu: longues de porc frais — bout des côtes, environ trois livres, \$1,15 — bout du filet, environ trois livres, \$1,35 — morceau coupe du centre, \$1,85; soc de porc roulé, fumé, Métro/Richelieu, environ deux à trois livres, \$1,99. Fruits et légumes: pommes de terre du N.-B., sac de 20 livres, \$1,09; tangelos de Flor., gros, 125, 87 cents; choux verts de Flor., 18 cents; poires Anjou, produits des E.-U., gros, 120, 45 cents; oignons jaunes, cello de cinq livres, 49 cents.

Steinberg: longues de porc frais — bout des côtes, environ trois livres et demie, \$1,29 — bout du filet, environ trois livres et demie, \$1,49; milieu de la longe — côtelettes, \$1,79; bacon en tranches sans couenne, Lazy Maple, \$1,55 le paquet d'une livre; foie de veau, prod. décongelé, \$2,19. Poisson: tranche de turbot surgelé, \$1,49. Fruits et légumes: brocoli de Cal., gros, 14; pommes de terre Russett du N.-B., sac de 10 livres, 79 cents; pommes Spartan de fantaisie de C.-B., 59 cents; courges zucchini du Mex., 49 cents; ananas, gros, moyenne, du Mex., 49 cents; laitue Boston de Hollande, 68 cents chac.

Plaisirs de la table

Vieux-Montréal
Ft-Lauderdale
St-Sauveur

gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Restaurant **Au Quinquet**
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE «CHEZ NOUS»
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam. de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
354 QUEST. BOUL. ST-JOSEPH entre Parc et Hutchison 272 4211

À Magog, une bonne adresse
L'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Beaucoup de gens connaissent le **GOUSCOUS...**
Très peu en connaissent la vraie saveur...
Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA
— Repas complets à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires
6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

RESTAURANT **SIDI BOU**
Spécialités Tunisiennes
3496 Ave. Du Parc
844-2928
Dance de ventre tous les samedis soirs

CRESCENT rally club
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★★
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.
Réservations pour le Jour de l'An 1425/23 Crescent 844-4155
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités régionales Orchestre et Bouzouki Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: de 18 h à 20 h 30
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS: la pittoresque pêcherie grecque 11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.
Angelo il Cacciatore
Cuisine Recherchée
Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse, il a fait peau neuve pour mieux vous servir!
1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

Un juge devient la sixième victime politique en Espagne

MADRID. (Reuter) — Sixième victoire de la violence politique en Espagne depuis le début de l'année, un magistrat, le juge Miguel Cruz Cuenca, président de la sixième chambre de la Cour suprême, a été assassiné hier à Madrid.

Le juge, qui était âgé de soixante-sept ans, a été atteint par balles à la tête et au corps devant son domicile, avenue Philippe II, et sous les yeux de son épouse qui se rendait à la messe, ont raconté des témoins.

Ses agresseurs, deux jeunes gens, ont pris la fuite à bord d'une voiture blanche du même modèle que celle utilisée mercredi dernier par les assassins du gouverneur militaire de Madrid, le général Constantino Ortín Gil, assassinat revendiqué par l'organisation séparatiste basque

E.T.A., tout comme les quatre autres commis depuis le 2 janvier.

Membre de la Cour suprême depuis dix ans, le juge Cruz Cuenca n'avait jamais eu à traiter d'affaire à caractère politique et on ne lui connaissait pas non plus d'opinions politiques tranchées. Un autre magistrat de la sixième chambre de la Cour suprême, le juge Jose Francisco Mateu Canovas, ancien président du tribunal de l'ordre public, devant lequel furent traduits plusieurs milliers de détenus politiques du temps de Franco, avait été assassiné le 16 novembre et cet attentat avait également été revendiqué par l'E.T.A.

Moins de vingt-quatre heures avant l'assassinat du général Ortín Gil, l'E.T.A. avait annoncé une offensive contre la hiérarchie militaire, appa-

remment dans le but de provoquer les troubles au sein des forces armées. Lors des obsèques du général, jeudi dernier, une centaine d'officiers avaient insulté le ministre de la Défense, le général Manuel Gutiérrez Mellado, aux cris de « Démission » et « Mort aux traîtres à l'Espagne ». Certains avaient fait le salut fasciste et le roi Juan Carlos avait dû rappeler l'armée à l'ordre et à la discipline.

L'E.T.A., qui a signé les deux tiers des 91 assassinats politiques perpétrés l'an dernier en Espagne, poursuit cette campagne malgré la promulgation d'une nouvelle constitution qui prévoit pour le pays basque et les autres régions du pays un large degré d'autonomie. L'organisation veut créer au pays basque un Etat indépendant et marxiste

et elle pense, en frappant les forces armées et diverses personnalités, pouvoir provoquer une intervention de l'armée dans la région à laquelle répondrait un soulèvement populaire.

Le président de l'association des avocats espagnols, Me Antonio Pedrol Rius, a déclaré voir dans l'assassinat du juge Cruz Cuenca une tentative d'intimidation de la Justice. M. Manuel Clavero Arevalo, ministre des régions, a dénoncé dans cet attentat « une attaque contre le pouvoir judiciaire, institution d'un Etat démocratique. » Le parti d'extrême-droite Fuerza Nueva (Force nouvelle) estime pour sa part que l'Espagne a perdu tout espoir de trouver protection auprès des autorités civiles et que la légitime défense reste seule possible.



Le juge Miguel Cruz Cuenca, qui a été assassiné hier à Madrid. (Photolaser AP)

La bataille des SALT déjà engagée au Sénat

WASHINGTON (AFP) — La « bataille » des SALT se poursuit aux Etats-Unis, bien que l'on ignore toujours quand le second traité américano-soviétique sur la limitation des armes stratégiques, SALT-2, sera signé.

Devant la commission sénatoriale des affaires bancaires qui entend depuis lundi partisans et opposants des SALT-2, M. Paul Warnke, ancien chef de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement, s'est fait hier l'avocat du traité. Il a souligné que le meilleur moyen de protéger les populations américaine et soviétique des conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire, se trouvait dans le maintien d'un équilibre des armements suffisamment dissuasif pour faire comprendre aux deux adversaires potentiels que les destructions qu'ils encouraient ne dépendent pas de qui frappera le premier.

Pour M. Warnke, qui fut l'un des négociateurs de l'accord SALT-2 jusqu'à ces dernières semaines, la modernisation, l'amélioration ou le lancement d'un nouveau plan de défense civile important par l'un des « deux grands » porterait atteinte à cet équilibre et relancerait au contraire la course à des armements stratégiques plus efficaces, plus précis, plus dangereux.

Telle est la « logique folle » de la guerre nucléaire, a souligné M. Warnke qui a mis l'accent sur le fait que toute attaque adverse anéantirait le système d'abris et les plans d'évacuation envisagés parce qu'elle serait justement dirigée contre ces abris et contre les zones-refuge des populations.

M. Bardyl Tirana, directeur de l'Agence de planification de la défense civile au Pentagone, a déclaré pour sa part que l'augmentation de 50 millions de dollars du budget de son organisation, décidée par le président Carter, permettrait de sauver 30 millions d'Américains de plus (110 contre 80 millions) en cas d'attaque globale par l'Union soviétique.

Les partisans d'un accroissement du programme américain de défense civile, soulignent, en citant les services de renseignements américains, que 100.000 Soviétiques travaillent sur une amélioration du plan soviétique de protection des populations et disposent de 500 millions de dollars par an pour construire des abris et protéger les industries essentielles du pays. Pour dresser un plan américain analogue, il faudrait dépenser 2 milliards de dollars, affirment les experts du Pentagone et son efficacité reste soumise à caution.

Cependant, l'existence en Union soviétique d'un programme de défense civile sauverait des millions de vies mais n'empêcherait pas ce pays d'être victime d'une véritable catastrophe en cas de riposte nucléaire américaine, affirme une étude faite par l'Agence américaine de

contrôle des armements et du désarmement (ACDA) et publiée lundi à Washington.

Un tel programme réduirait de 94 à 23 millions de morts les pertes de l'Union soviétique mais 90 pour cent des industries essentielles, 600 des plus grandes villes seraient causés aux cultures, au cheptel, aux réserves en eau, à la couche d'ozone seraient tels que les dirigeants soviétiques pourraient difficilement crier victoire même si leur première attaque atteignait les Etats-Unis de plein fouet.

Ces chiffres et ces indications sont fournis après la mise sur ordinateur des différents facteurs entrant dans le schéma d'une guerre nucléaire entre les « deux grands » tels qu'ils résultent d'armements stratégiques limités par un accord SALT-2.

Le lancement d'une alerte générale en Union soviétique serait immédiatement détectée par les Etats-Unis qui prendraient alors les mesures militaires nécessaires: les sous-marins nucléaires s'enfonceraient sous les océans,

les bombardiers stratégiques prendraient l'air, les missiles intercontinentaux pourraient être lancés et les chances de réussite d'une première attaque soviétique seraient considérablement réduites.

Selon le professeur Sidney D. Dreil, spécialiste du contrôle des armements à l'université Stanford, les Soviétiques n'ont jamais expérimenté un plan d'évacuation de leurs grandes villes et il n'existe aucune preuve qu'ils pourraient le lancer à l'échelle nationale.

Les programmes de défense civile « n'offrent pas d'échappatoire réaliste à l'actuel équilibre de la terreur... Si une guerre nucléaire devait arriver, ces programmes n'amélioreraient guère nos chances de survie et encore moins de victoire ».

Il ajoute que s'occupant depuis 19 ans des questions du contrôle des armements l'augmentation proposée de 90 à 140 millions de dollars des fonds destinés au plan de défense civile américain, permettrait tout juste d'acheter une carte routière pour chacune des personnes à évacuer.

Des exilés kurdes victimes d'un attentat à Vienne accusent l'Irak

Vienne (Reuter) — Deux hommes armés non identifiés ont apparemment tenté d'abattre lundi soir à Vienne le fils du Mollah Moustafa Barzani, chef légendaire de l'insurrection des Kurdes d'Irak jusqu'à son effondrement en 1975 à la suite d'une entente irako-iranienne.

Membres de la direction du

Parti démocratique du Kurdistan (P.D.K.), M. Masoud Barzani, qui est âgé de trente-cinq ans, a échappé aux balles des deux tireurs mais la fusillade a fait deux victimes, deux exilés kurdes avec lesquels il venait de s'entretenir dans un appartement de la banlieue viennoise.

Il s'agit de MM. Nagib Azat

et Ahmad Ibrahim Pirot qui ont été blessés mais sont tous deux considérés à l'hôpital comme hors de danger.

« Deux hommes ont commencé à tirer au pistolet alors que nous sortions. Ils ont tiré sept ou huit coups de feu avant de s'enfuir. Barzani n'était pas là », a précisé à l'agence Reuter un troisième exilé kurde, M. Mohamed Arif, qui a assisté à l'attentat.

La police autrichienne, qui a ouvert une enquête pour retrouver les deux assassins, « présume qu'il s'agit d'un attentat contre le fils du chef kurde » qu'ils auraient cru apercevoir parmi les trois hommes quittant l'appartement.

M. Pirot de son lit d'hôpital a raconté que l'un des tueurs avait tenté de lui mettre immédiatement une balle dans la tête mais que son arme s'était enrayée.

« Ils ont d'abord tiré sur Pirot parce qu'il est petit et qu'ils l'ont pris pour Barzani », a aussi estimé un autre émigré, M. Michael Wimmer.

Le P.D.K., dont M. Arif est le porte-parole, met en cause sans ambages les services secrets irakiens. « Nous sommes sûrs qu'il s'agissait d'un attentat contre le fils de Barzani organisé en liaison avec les services secrets irakiens » a dit M. Arif.

A Londres, un autre porte-parole du P.D.K. a indiqué que l'organisation était en possession d'informations dignes de foi indiquant que le gouvernement irakien avait dépêché en Europe des bandes armées pour surveiller le parti et assassiner ses dirigeants en vue ».

En octobre 1976, le représentant du P.D.K. en Suisse avait été grièvement blessé par balles à son domicile de Lausanne.

A Vienne, la police déclare n'avoir encore aucun indice quant aux mobiles ou à l'identité des coupables. Pour sa part, l'ambassade d'Irak a présenté les accusations des exilés kurdes comme de purs « mensonges ».

MM. Masoud et Idris Barzani de même que leur père qui, maintenant âgé de soixante-dix-sept ans, s'est réfugié aux Etats-Unis, ont été formellement exclus du bénéfice de l'amnistie offerte aux « Pesh Merges » kurdes par le gouvernement central de Bagdad. Malgré l'effondrement de l'insurrection de 1975 après le retrait du soutien qu'apportait l'Irak aux rebelles, le P.D.K. affirme que la lutte a maintenant repris dans les montagnes du Kurdistan irakien, mais à Bagdad ont tenté les activités de la guérilla pour négligeables.

M. Masoud Barzani a déclaré, pour sa part, dans la soirée: « Je suis convaincu

que cet attentat est le fait d'agents secrets irakiens avec, éventuellement, la participation de collaborateurs kurdes se trouvant encore à Vienne. »

Il a ajouté être venu dans la capitale autrichienne pour y rencontrer des exilés kurdes et qu'il entendait retourner bientôt au Kurdistan (nord-est de l'Irak) afin de combattre aux côtés des 5.000 nationalistes kurdes hostiles aux autorités de Bagdad.

« Nous réprouvons l'utilisation de méthodes terroristes à l'étranger et entendons régler nos problèmes au Kurdistan même. Nous pourrions, nous aussi, assassiner des gens en Europe, mais nous ne le ferons pas », a-t-il dit.

G-B: les conflits sociaux se suivent

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne est en proie à un hiver jalonné de conflits sociaux. Une partie des conducteurs de camions-citernes en grève à l'appui d'une revendication salariale ont repris le travail hier. Mais on n'entrevoit pas de fin au débrayage d'autres catégories de routiers. A leur tour, les conducteurs de trains agitent la menace d'une grève générale. Dans certains milieux, on craint même que la situation ne dégénère en un affrontement entre gouvernement et syndicats comparable à la crise de 1974 qui déboucha sur des élections anticipées au détriment du parti conservateur au pouvoir de l'époque.

Les chauffeurs de camion-citernes de la British Petroleum, imitant l'exemple de ceux d'Esso et de Shell, ont accepté un règlement salarial. La reprise des livraisons d'essence dans les parties de Grande-Bretagne les plus touchées par leur grève — le nord-est de l'Angleterre et le nord du Pays de Galles — ne s'est pas fait attendre.

L'Irlande du Nord souffre encore sérieusement des conséquences de ces arrêts de travail. Nombre d'usines, faute de matières premières, ont fermé, aggravant le chômage dans cette province britannique, où par ailleurs plus de trois cents écoles, privées de

chauffage, ont renvoyé les élèves chez eux pour une durée indéterminée.

D'autre part, une grève des conducteurs de trains est prévue pour aujourd'hui dans le sud de l'Angleterre. Cet arrêt de travail de vingt-quatre heures affectera des millions d'usagers londoniens. Mais il y a peut-être pire à venir. Le syndicat des conducteurs de trains fait d'ores et déjà peser la menace d'une grève dans l'ensemble de la Grande-Bretagne la semaine prochaine, si leur revendication — une gratification de dix pour cent — n'est pas satisfaite d'ici là.

Face à la dégradation de la situation, l'opposition parlementaire conservatrice a engagé le premier ministre James Callaghan — qui rentre à Londres aujourd'hui d'un voyage aux Antilles — à proclamer l'état d'urgence.

L'agitation sociale ne se limite pas au secteur des transports. Des pourparlers visant à mettre fin à une grève de journalistes d'organes de province remontant à cinq semaines se sont rompus. La publication du Times, le plus ancien des journaux de la grande presse britannique, est suspendue depuis autant de temps du fait d'un différend opposant direction et syndicat du livre notamment.

Le P.D.K., dont M. Arif est le porte-parole, met en cause sans ambages les services secrets irakiens. « Nous sommes sûrs qu'il s'agissait d'un attentat contre le fils de Barzani organisé en liaison avec les services secrets irakiens » a dit M. Arif.

A Londres, un autre porte-parole du P.D.K. a indiqué que l'organisation était en possession d'informations dignes de foi indiquant que le gouvernement irakien avait dépêché en Europe des bandes armées pour surveiller le parti et assassiner ses dirigeants en vue ».

En octobre 1976, le représentant du P.D.K. en Suisse avait été grièvement blessé par balles à son domicile de Lausanne.

A Vienne, la police déclare n'avoir encore aucun indice quant aux mobiles ou à l'identité des coupables. Pour sa part, l'ambassade d'Irak a présenté les accusations des exilés kurdes comme de purs « mensonges ».

Martens tente de former le cabinet belge

BRUXELLES (AFP) — M. Wilfried Martens, jeune avocat gantois de 43 ans et président des sociaux-chrétiens flamands, a accepté hier soir de tenter de former le nouveau gouvernement belge. Sa tâche, estiment les observateurs, ne sera pas facile car, trois semaines après des élections générales anticipées qui n'ont rien changé au paysage politique belge, la situation paraît bloquée.

D'une part, les partis politiques flamands — chrétiens-sociaux, socialistes, libéraux et le parti linguistique « Volk-sunie » — veulent donner la priorité à la situation économique et sociale, quitte à reléguer provisoirement au second rang la transformation de la Belgique unitaire en une Belgique fédérée comprenant trois régions: la Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

D'autre part, les partis politiques francophones — socialistes, sociaux-chrétiens, le parti linguistique bruxellois « Front des francophones », les libéraux et le Rassemblement wallon — souhaitent régler parallèlement le problème de la régionalisation de la Belgique et la relance sur le plan économique et social.

Les socialistes wallons lient notamment leur participation à un nouveau gouvernement

au maintien dans la coalition gouvernementale du « Front des francophones », majoritaire dans la région bruxelloise.

M. Martens, confronté à ce double problème, devra convaincre les uns et les autres de s'asseoir à la table des négociations.

Le « formateur » dispose de certains atouts. Contrairement à l'ancien premier ministre Leo Tindemans, il n'est pas « détesté » par les partis francophones qui reprochent à l'ancien chef de gouvernement d'avoir « sabordé » le plan d'Edmont qui devait permettre la transformation de la Belgique en trois régions fédérées.

Au contraire, il passe dans les milieux francophones pour un partenaire loyal qui a le respect de la parole donnée.

En cas d'échec de la mission de M. Martens, une seule solution permettra, semble-t-il, de former un nouveau gouvernement: une coalition entre les sociaux-chrétiens flamands et francophones et les libéraux du nord et du sud du pays. Cette coalition aurait la majorité simple au Parlement mais serait minoritaire en Wallonie et surtout à Bruxelles, ce qui renverrait aux calendes grecques tout projet sérieux de régionalisation de la Belgique.

Khomeiny ne veut pas être président

PARIS (AFP) — L'ayatollah Khomeiny ne sera pas président de la république et n'occupera « aucune charge gouvernementale » en Iran après le départ du chah, a déclaré le leader chiite iranien qui vit actuellement dans la région parisienne, dans une interview publiée hier par le quotidien français Le Monde.

« Je me contenterai, comme par le passé, d'être le guide de la nation », a-t-il ajouté. Evoquant l'avenir de l'Iran au cas où ses partisans s'empareraient sur le régime actuel, l'ayatollah Khomeiny a indiqué qu'un « comité » serait chargé de « procéder à des consultations en vue de constituer une assemblée ». Ce comité, a-t-il précisé, « sera composé de croyants; il pourrait comprendre des oulémas, soit à part entière, soit en tant qu'observateurs ». « Le peuple s'est déjà prononcé sur sa volonté d'avoir un gouvernement islamique, a-t-il encore déclaré. Mais si un référendum est nécessaire sur le plan juridique, nous ne le refusons pas ».

A propos du gouvernement de M. Chapour Bakhtiar, l'ayatollah Khomeiny a déclaré qu'il était illégal pour deux raisons: « Il a été désigné par le régime du chah » et, en second lieu, « les deux assemblées n'ont aucune base populaire et le peuple n'a pas élu librement les députés auxquels le gouvernement a demandé un vote de confiance ».

Un coup d'Etat militaire « est possible » au cas où M. Bakhtiar échouerait, a estimé l'ayatollah dans la même interview. « Ce serait un dernier pavé lancé par le régime contre le peuple. Nous ferons front, car le peuple est décidé à lutter jusqu'à l'instauration d'un gouvernement islamique. Tout autre régime se heurterait à lui » a-t-il ajouté.

Concernant les Etats-Unis, le leader chiite a déclaré: « Si les Etats-Unis se comportent correctement, ne s'ingèrent pas dans nos affaires et retirent leurs conseillers qui interviennent dans notre pays, nous les respecterons aussi ».

En ce qui concerne le pétrole, « nous le vendrons à qui nous l'achètera à condition que ce soit à un juste prix, convenu d'un commun accord », a indiqué l'ayatollah Khomeiny, qui a toutefois exclu l'Afrique du Sud et Israël.

Enfin, à propos de l'URSS, le leader de l'opposition religieuse au chah d'Iran a déclaré: « L'Union soviétique fait partie des pays qui ont pris conscience de la situation du peuple iranien et qui ont agi en conséquence. Nous aurons des relations d'amitié aussi bien avec elle qu'avec tous les autres pays, tant qu'ils ne chercheront pas à s'ingérer dans nos affaires ».

Pérou: la grève générale est inégalement observée

LIMA (AFP) — Le premier jour de la grève générale au Pérou s'est déroulé hier dans un calme relatif et le mouvement a été inégalement suivi.

Deux villes de l'intérieur, Avacucho et Huancavelica, ont été totalement paralysées. Un ralentissement des activités a été enregistré dans tout le pays.

Pour le gouvernement mili-

taire, les dirigeants politiques et syndicaux qui sont opposés au mouvement, l'appel à une grève générale de trois jours, lancé par plusieurs organisations de gauche, constitue déjà un échec.

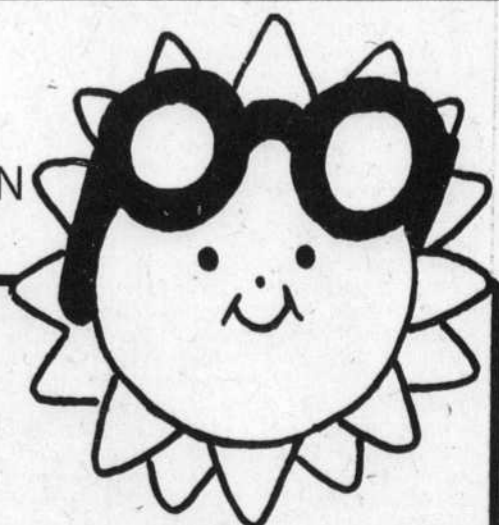
A Avacucho et Huancavelica, la grève a été totale. Quelques manifestations ont été rapidement dispersées par

la police qui a tiré des coups de feu en l'air.

A Cuzco (sud-est du Pérou) et à Arequipa (sud du pays), les activités ont été réduites dans le secteur bancaire tandis que les transports en commun étaient paralysés. La même situation prévalait hier dans les villes de Huancayo (centre du pays), de Piura, Trujillo et Chimbote (nord du pays).

A Lima, des manifestants ont tenté de bloquer certaines artères du nord de la capitale afin d'empêcher le trafic. Ils ont été dispersés par la police. La plupart des 9.000 mini-bus assurant le transport de 80 pour cent de la population ont cessé de circuler. En revanche, les banques sont restées ouvertes avec des effectifs réduits.

FAITES DU DEVOIR VOTRE COMPAGNON DE VACANCES



Si vous séjournez en Floride... vous pouvez acheter LE DEVOIR

aux endroits suivants:

MIAMI	Plaza News	79 st & Biscayne Blvd.
MIAMI BEACH	Waikiki Motel	18801 Collins ave
	Golden Shores Phy	18190 Collins ave
	Nancy Cleaners	6962 Collins ave
	Trade Winds Gift	17616 Collins ave
	Motel Phar.	17200 Collins ave
	Admiral fruit shop	19100 Collins ave
	Miami Beach phar	9st & Washington ave
	Crawford drug store	19400 Collins ave
	Max smoke shop	6722 Collins ave
	Pumpnik rest.	6700 Collins ave
	Freddie's News	7436 Collins ave
	Castaway's gift shop	16375 Collins ave
HALLANDALE	Diplomat Mall tobacco shop	Hallandale Blvd.
	Betty Book store	117 E. Hallandale Blvd.
HOLLYWOOD	Beach Phar.	328 Johnson street
	Howard Johnson gift shop	2501 N. Ocean drive
DANIA	Jen Roger	38 S. Federal Hwy (U.S. 1)

Faites quelque chose Centraide peut faire encore plus

LE GIARDINO Cuisine italienne raffinée du jeudi au dimanche le chanteur international TONI ET SA GUITARE Facilités de stationnement 475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: 842-0420

Fiducie du Québec dépôts garantis 10 1/4

Taux sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.

Pour information: Complexe Desjardins (514) 281-8840 extérieurement sans frais 1-800-361-6840

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

L'exode vietnamien vu d'ici « Réfugiés » ou « traîtres » ?

Les rescapés de Hai Hong ont été certes accueillis au Canada et ailleurs; le problème des réfugiés de la mer vietnamiens demeure pourtant. Des comités se sont formés pour leur trouver de l'aide, les membres du Haut-Commissariat des réfugiés de l'ONU ont siégé à Genève le 11 et 12 décembre et leur travail continue, pendant que des centaines et des milliers d'évadés déferlent sur toutes les côtes proches du Vietnam, dont il faudra bien s'occuper aussi.

Parmi toutes les voix qui s'élèvent, ici ou ailleurs, peu de voix vietnamiennes se font entendre en terre canadienne, pour faire savoir leur opinion sur la question. On l'a vu, les réfugiés du Hai Hong n'ont pas été trop loquaces, et les autres immigrants déjà reçus n'ont pas eu — ou n'ont pas voulu avoir — droit au chapitre. On les comprend: les ambassades sont vigilantes, et la plupart d'entre eux ont encore de la famille au Vietnam, qui risqueraient des représailles. Quelques-uns, cependant, ont bien voulu me faire part de leurs opinions.

Il est difficile de s'exprimer, me dit une jeune Vietnamiennne qui fait partie du Comité de mobilisation pour le sauvetage des réfugiés de la mer, non seulement parce que l'on n'a pas facilement accès aux médias d'information, qui préfèrent avoir recours à des spécialistes occidentaux de la question du Vietnam mais aussi parce qu'il y a beaucoup de tensions entre Vietnamiens du Québec, qui sont d'avis opinions politiques divergentes.

Un autre ajoute: « Lorsque le Comité de mobilisation s'est réuni pour discuter de l'action que l'on pouvait entreprendre pour venir en aide aux réfugiés de la mer, les discussions ont fait éclater au grand jour ces divergences d'opinion, et nous avons eu un certain mal à nous mettre d'accord sur les formulations du message que l'on voulait faire parvenir au Haut-Commissariat des réfugiés de l'ONU... »

Mais ce comité se veut apolitique et demande que l'on oublie les questions idéologiques! ai-je rétorqué.

Je sais bien. Mais ce n'est pas si simple, car beaucoup de Vietnamiens — pro-gouvernementaux — déclarent que les réfugiés sont des fuyards, traités à leur patrie, qui ne valent pas la peine que l'on s'en occupe; d'autres, pourtant communistes ou sympathisants pensent que

des raisons humanitaires devraient pousser les gens de tous les partis politiques à prendre en charge ces gens-là.

Mais que font encore au Canada ou ailleurs des Vietnamiens sympathisants avec le régime actuel du Vietnam? Pourquoi ne retournent-ils pas là-bas?

Beaucoup prétendent mieux servir les intérêts du gouvernement actuel en oeuvrant ici. Et par ailleurs, parmi les immigrants canadiens d'autres nationalités que vietnamiennes, on ne peut pas prétendre que nous avons rien que des réfugiés politiques. Alors, pourquoi exiger que tous les Vietnamiens reçus soient opposés au régime actuel pour pouvoir rester au Canada?

Oui, c'est juste: mais de là à ce qu'ils traitent les nouveaux réfugiés de fuyards!

C'est incohérent en apparence, oui; mais la question des réfugiés de la mer a mis tous les communistes marxistes-léninistes dans une position très désagréable, qu'ils soient Vietnamiens ou Canadiens, parce que l'opinion publique s'est saisie du prétexte pour en faire des boucs-émissaires.

Pour vous donner un exemple — me dit la jeune militante du Comité — lorsque nous sommes passés dans les familles vietnamiennes pour faire signer notre pétition en faveur des réfugiés, beaucoup nous demandaient avec suspicion: « Mais qui vous envoie? L'Union ou l'Association des Vietnamiens? » Et on avait beaucoup de mal à les convaincre que nous ne faisons partie ni de l'un ni de l'autre de ces regroupements. Malgré tout, beaucoup ont refusé de signer, par peur de la réaction de l'ambassade vietnamienne.

Mais quelle est la différence entre l'Union et l'Association des Vietnamiens?

En très gros: les Vietnamiens de l'Union sont d'allégeance communiste plus ou moins protégés par l'ambassade, parce que ce sont des sympathisants du régime actuel, tandis que ceux de l'Association sont en général anti-communistes.

Mais enfin, les uns comme les autres doivent bien se rendre compte que l'on ne quitte pas son pays sans raison valable, surtout dans des conditions aussi précaires!

Oui, — rétorque un troisième membre du comité — mais on ne peut pas donner entièrement tort aux gens de l'Union ou du consulat, ou du gouvernement vietnamien, qui protestent parce que l'opinion occidentale s'est saisie de l'affaire du Hai Hong pour déclencher une campagne contre le Vietnam et contre le « stalinisme », alors que le Vietnam rencontre tant de difficultés et qu'il a reçu aussi peu d'aide internationale, alors qu'il sort de quarante années de guerres et qu'il est encore sur le pied de guerre avec le Cambodge!

Il ne faut donc pas, d'après vous, considérer que les réfugiés fuient le communisme parce qu'ils ne peuvent pas vivre sous ce régime?

Tout le monde parle de la fuite face au communisme, mais on oublie qu'en plus des questions idéologiques, il y a aussi les questions économiques: le Vietnam n'a reçu aucune indemnité de guerre des Etats-Unis, alors que de nombreuses zones sont dévastées par les bombes américaines, par les défoliants, dépeuplés par les transferts des populations rurales dans les villes; les déficits alimentaires ne peuvent pas être compensés tant que les nouvelles zones économiques ne seront pas rentables, et personne ne

par
GLORIA ESCOMEL
collaboration spéciale

veut y aller travailler de plein gré, parce que c'est un travail très dur...

C'est pour ça que les « volontaires » y sont envoyés de force? ne puis-je m'empêcher de rappeler,

Oui, et le gouvernement l'a reconnu: c'est une nécessité vitale pour le pays. N'oubliez pas non plus que les inondations ont aggravé la situation et que nous avons reçu peu d'aide internationale. Ce qui fait qu'au Vietnam actuel la vie est chère et dure (un kilo de viande coûte 20 piastres, et un fonctionnaire moyen en gagne 60 par mois); dans des conditions aussi difficiles, comment voulez-vous que des gens ne perdent pas espoir et cherchent à fuir? Mais ces conditions économiques sont aussi le triste héritage d'une si longue guerre, et aucun régime, communiste ou capitaliste, ne peut se relever aussi rapidement...

Il faut souligner aussi — rétorque un autre jeune homme — que 70 à 90% des réfugiés sont des Vietnamiens d'origine chinoise, et que les relations entre le Vietnam et la Chine sont actuellement assez inquiétantes pour qu'ils craignent pour leur sécurité. Beaucoup de Chinois ont été expulsés du Vietnam. Ceux-là, pour la plupart de petits commerçants, installés dans le Sud-Vietnam depuis quelques générations, sont très attachés aux traditions — ce sont aussi de petits capitalistes — et le brusque arrêt du commerce libre en mars 1978 leur a causé de sérieuses difficultés. Beaucoup d'entre eux sont aussi fonctionnaires, cadres, professions libérales, et ils ne veulent pas renoncer à leurs privilèges...

Il est aussi certain — l'interrompt une jeune femme — que le gouvernement entretient une politique discriminatoire contre les fonctionnaires, les intellectuels et les bourgeois, et que ça ne leur rend pas la vie facile.

Mais se limiter à jeter la pierre aux communistes, c'est se donner bonne conscience facilement — ce que font les Américains — et s'enlever toutes les responsabilités que l'on pourrait avoir vis-à-vis du Vietnam et des réfugiés.

Un dernier Vietnamien que j'interroge, arrivé à Montréal en 1975, et ayant vécu les deux précédentes guerres, sans rejeter totalement les interprétations de ses jeunes compatriotes me fait cependant remarquer: « Beaucoup de jeunes, qui ont quitté le Viet-

nam il y a sept ou huit ans, lorsqu'ils étaient encore enfants ou adolescents, ont accueilli le départ des Américains en pensant que le Vietnam serait enfin indépendant et pourrait être réuni; ils comptaient sans l'impérialisme communiste, qu'ils ne connaissent pas, sous lequel ils n'ont pas vécu. Mais tous ceux qui ont vécu au Nord-Vietnam et qui ont émigré dans le Sud pour fuir le communisme savaient très bien ce qu'ils fuyaient lorsque les Américains se sont retirés sans crier gare: la dictature, la répression, l'oppression ne sont pas de vains mots, quand on pense qu'il y a environ 800.000 déportés dans des camps de travail ou de prisonniers. Une majorité de réfugiés appartient à la classe prolétarienne et pas seulement à la petite bourgeoisie ou aux professions libérales. Il ne faut pas se fier à ce que nous connaissons: les pays occidentaux vont « choisir » leurs réfugiés, et ceux qui restent dans les camps provisoires, ce sont surtout les gens du peuple; l'Occident prend les réfugiés les plus qualifiés d'abord, et les communistes peuvent dire, au Canada ou ailleurs: « Vous voyez bien, ce sont les « bourgeois », les « privilégiés » qui ont fui. C'est pourquoi aussi il est nécessaire de faire quelque chose à grande échelle, — au niveau international — pour les réfugiés — pour tous les réfugiés —, car leur situation est injuste: on ne peut pas critiquer la Malaisie de repousser les bateaux, elle a déjà absorbé 50.000 naufragés et c'est un pays pauvre; les pays riches ne peuvent pas en dire autant.

Pensez-vous que les « pays riches » pourraient en absorber autant ou plus?

Je pense que oui, et que, du point de vue démographique, certains de ces pays, qui sont en voie de dépeuplement, ne peuvent qu'y gagner, puis-que cette baisse démographique met en péril leur économie. Vous savez, il faut très peu de temps à des Vietnamiens habitués à une vie aussi dure que celle qu'ils ont connue pour ne plus être à charge des gouvernements qui les accueillent. Et je pense aussi qu'envenimer la discussion avec des procès politiques — pour justes qu'ils soient — ne sert qu'à noyer le poisson. On consacre plus d'énergie à la joute oratoire qu'à trouver une solution humaine à l'exode massive que connaît le Vietnam, et sur laquelle, il faut bien se l'avouer, le gouvernement vietnamien doit fermer les yeux, puisqu'il déclare qu'on ne peut pas empêcher les gens de fuir, s'ils ne veulent pas travailler à la reconstruction du pays.

Maisons d'enseignement

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue
D'INTÉRÊT PUBLIC
Par le Ministère de l'éducation
Direction:
M. AURÈLE DAoust
EXAMEN D'ADMISSION
pour septembre 1979
secondaire I à V
Garçons et filles
Les samedis 13 et 20 janvier 1979
à 9h a.m.
Coût de l'examen: \$5.00
Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.
Nécessaire de s'y inscrire
2850, rue Sherbrooke est
Station Métro Préfontaine
Montréal, Québec, H2K 1H3
Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

COLLÈGE STANISLAS

780, boul. Dollard - Montréal H2V 3G5
INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1979 - 1980
— Cet établissement est directement rattaché à l'Enseignement Français par un Protocole signé par les Autorités compétentes et il est assimilé par le Gouvernement du Québec aux Établissements reconnus d'intérêt public au titre de la Coopération Franco-Québécoise.
— Il est habilité à recevoir les boursiers du Ministère français de l'Éducation et ses étudiants peuvent bénéficier des bourses et prêts québécois. Dans certains cas particuliers, des bourses peuvent être attribuées par le Collège.
— Les élèves sont reçus dès l'âge de 5 ans - Les classes élémentaires sont mixtes (filles et garçons).
— Depuis la rentrée 78-79, les classes de 6e (Secondaire I) et 5e (Secondaire II) sont mixtes. À la rentrée 79-80, la classe de 4e (Secondaire III) sera également ouverte aux filles.
— Le Collège a une cafétéria.
— De multiples activités parascolaires sont offertes aux élèves de tous les niveaux dans le cadre du Service aux Étudiants.
— Le Collège dispense son enseignement en vue du Baccalauréat français, reconnu équivalent du D.E.C., selon les méthodes et les programmes de France, séries Littéraire, Économique et Scientifique, tout en observant les exigences des Universités québécoises et nord-américaines avec lesquelles il est en liaison constante.
— NIVEAU COLLÉGIAL
Enseignement général donnant accès aux universités: Sciences de la Santé - Sciences pures et appliquées - Sciences humaines - Sciences de l'Administration - Sciences de l'Éducation - Lettres - Langues Modernes - Histoire-Géographie.
— Les familles sont invitées à demander au Collège l'ouverture d'un dossier dès maintenant.
CLASSES ÉLÉMENTAIRES SECONDAIRE ET COLLÉGIAL
273-9521

ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

LE SOIR
POUR ÊTRE MIEUX:
ENTENDUS
COMPRIS
ÉCOUTÉS
INSCRIVEZ-VOUS AU:
CONSERVATOIRE LASSALLE
ÉCOLE SPÉCIALISÉE EN SCIENCES DE LA PAROLE DEPUIS 70 ANS
3505 RUE DUROCHER
288-4034
SECOND SEMESTRE: 15 JANVIER 1979 - 19 heures
PERMIS 749569

L'anglais: passe-partout universel

Les programmes de cours intensifs ou d'immersion partielle en anglais du Collège Vanier offrent à coup sûr de meilleurs résultats. L'accent est mis sur la conversation enseignée à l'aide des plus récentes techniques audiovisuelles. Quatre différents niveaux sont offerts sous forme de deux horaires possibles.
Horaires 1: Fins de semaine alternées
Les cours intensifs débutent le vendredi soir et se terminent le dimanche soir. Vous pouvez choisir parmi une série de trois, cinq, sept ou neuf fins de semaine. Les cours débutent le 26 janvier.
Horaires 2: Deux soirs en semaine et un samedi sur deux
Les cours, d'une durée de 3 1/2 heures chacun, ont lieu deux fois par semaine (lundi et mercredi OU mardi et jeudi) ainsi qu'un samedi sur deux. Vous pouvez choisir parmi une série de quatre, huit, douze ou quinze semaines. Les cours débutent le 27 janvier.
INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT
Au moment de l'inscription un test de classement est administré sans frais pour déterminer le niveau de cours à suivre.
Les cartes de crédit ChargeX et Master Charge sont acceptées.
APPELEZ MAINTENANT POUR FIXER LA DATE DE VOTRE INSCRIPTION
Lun. à Ven. **333-3920** 9h-21h
CEGEP VANIER
Centre d'éducation permanente
821 boul. Ste-Croix
St. Laurent

Skutina émigre en Suisse

PARIS (AFP) — L'un des plus célèbres commentateurs de télévision tchécoslovaque du « printemps de Prague », Vladimir Skutina, vient d'émigrer en Suisse, où le droit d'asile lui avait été accordé des novembre 1977.

Interrogé, par téléphone depuis Paris, Vladimir Skutina, signataire de la Charte 77, qui est arrivé le 3 janvier à Zurich, a déclaré qu'il espérait être rejoint par sa femme et sa fille dans le courant de l'année.

Emprisonné en 1962, sous le régime du président Antonin Novotny pour « offense au chef de l'État », Skutina a relaté cette aventure dans un ouvrage intitulé « Prisonnier du président » dont, précise-t-il, il apporte en Occident une suite portant le titre « Prisonnier du président dans un château plein de fous » (le chef de l'État tchécoslovaque réside dans le château de Prague). Vladimir Skutina doit cependant sa popularité surtout à sa célèbre série télévisée « Nous sommes avec vous, soyez avec nous », diffusée pendant les premiers jours de l'occupation en août 1968.

Il a été condamné en 1971 à quatre ans et demi de prison pour « incitation à l'agitation » et « diffamation à l'égard du président de la république et des représentants de pays alliés ».

Après avoir purgé cette peine, dont vingt-trois mois dans l'isolement, il a été interdit de toute activité dans la presse écrite et audio-visuelle.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

ERRATUM
LANGUES ÉTRANGÈRES
Allemand, Espagnol, Italien
début des cours: mercredi 17 janvier à 19 heures au Pavillon Mgr Gauthier, 750 boul. Gouin Est (Métro Henri-Bourassa).
Date limite d'inscription: le 10 janvier.
Renseignements: 343-6090

Cégep de Saint-Laurent
Éducation Permanente
SESSION HIVER 79

Nous rappelons aux étudiants désireux de s'inscrire à des cours du soir que:
— la date limite d'inscription est le 12 janvier 1979, à 3h00 p.m.
— les cours débuteront le 12 février 1979.
Pour des renseignements supplémentaires, téléphonez au numéro **747-6521, extension 281**

ÉDUCATION DES ADULTES CEGEP
COURS DU SOIR ET DE JOUR

113 COURS OFFERTS
CONDITIONS D'ADMISSION
Si vous avez entre 18 et 78 ans et complété votre secondaire en tout ou en partie, vous pouvez étudier au CEGEP; renseignez-vous.
GRATUITÉ SCOLAIRE?
INSCRIPTION À MOINS DE 4 COURS CERTAINS COURS SONT GRATUITS. INSCRIPTION À 4 COURS: GRATUITÉ TOTALE
INSCRIPTIONS: 3 au 12 janvier
(sans rendez-vous) 13 heures à 21 heures
Frais d'inscription: \$10.00
Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont les bulletins, le certificat de naissance et une photo.
DÉBUT DES COURS: 31 JANVIER

23 DISCIPLINES
ADMINISTRATION
PERSONNEL
COMPTABILITÉ
MARKETING
SECRETARIAT
INFORMATIQUE...
ANGLAIS
ESPAGNOL
ART
CINÉMA...
LETTRES...
PSYCHOLOGIE
POLITIQUE
SOCIOLOGIE
HISTOIRE
PHILOSOPHIE...
GÉOGRAPHIE
ANTHROPOLOGIE
ÉCONOMIE
MATHÉMATIQUES
CHIMIE
BIOLOGIE...
PHYSIQUE...
POUR OBTENIR L'ANNUAIRE ET L'OFFRE DE COURS: 376-6310

SERVICE D'ÉDUCATION AUX ADULTES
CÉGEP ROSEMONT
6400 16ième avenue
Rosemont, Montréal
376-6310
Le CEGEP, ça vous appartient aussi...





Le Vietnam a tiré la leçon de sa défaite au Cambodge l'an dernier



Cette photo transmise par l'Agence de presse vietnamienne est censée montrer des rebelles cambodgiens pénétrant dans une ville (non identifiée) nouvellement libérée du Cambodge. (Photolaser AP)

BANGKOK (AP) — En réduisant à merci le régime cambodgien en seulement deux semaines, les forces communistes vietnamiennes ont remporté de façon spectaculaire leur troisième guerre en un quart de siècle. Elles ont envahi le Cambodge depuis plusieurs régions frontalières, ont rapidement anéanti les principaux dispositifs de défense et les voies de ravitaillement et se sont emparés de Phnom Penh dimanche.

Cette offensive, à laquelle ont participé environ 14 divisions et un grand nombre de chars et d'avions, semble avoir été menée de main de maître. Elle a toutefois été facilitée par la faiblesse de l'armée khmère, consécutive surtout à trois ans de conflit frontalier avec le Vietnam, et peut-être par l'existence d'une guérilla intérieure.

L'invasion vietnamienne n'est pas sans rappeler par certains côtés la guerre qui s'est déroulée au Cambodge de 1970 à 1975, sauf que cette fois les rôles étaient renversés. En 1970, les Nord-

Vietnamiens et leurs alliés khmers rouges — qui se combattent aujourd'hui — avaient rapidement repoussé du nord-est du Cambodge les troupes du régime de Phnom Penh, appuyées alors par les États-Unis. Ils avaient progressé jusqu'au Mékong et avaient tenté d'étrangler la capitale en coupant ses voies de ravitaillement par le fleuve et par la route.

Cela a pris cinq ans. Le régime Lon Nol disposait de troupes bien aguerries, et au début de l'appui des Américains et des Sud-Vietnamiens. Quant aux Khmers rouges, qui, à la fin, ont mené l'essentiel des combats, leurs effectifs et leur armement étaient limités.

Cette fois, les Vietnamiens ont progressé beaucoup plus rapidement de l'est du pays vers le centre. Combattant avec le soutien d'un groupe de rebelles cambodgiens, ils ont coupé le Mékong ainsi que les principales routes menant à Phnom Penh. Ils n'ont probablement laissé libre qu'une seule route au nord-ouest, laquelle a peut-être été empruntée pour s'enfuir par les dirigeants Khmers rouges.

S'abritant derrière le mouvement rebelle pro-vietnamien, Hanoi a jusqu'à présent prétendu ne pas avoir participé à l'offensive. Ce genre de propagande de guerre a toujours été en usage en Indochine. Ainsi, ce n'est qu'en 1976 que Hanoi a reconnu ce que tout le monde savait: des unités nord-vietnamiennes se trouvaient au Sud-Vietnam, au Laos et au Cambodge depuis dix ans.

De l'avis de certains experts indochinois observant la situation depuis Bangkok, cette invasion porte la marque personnelle du général Van Tien Dung, chef d'état-major des forces armées vietnamiennes et artisan de l'offensive finale victorieuse contre le Sud-Vietnam en 1975. D'après ces experts, le général Vo Nguyen Giap, ministre de la Défense et héros de la guerre contre les Français dans les années 50, aurait plutôt joué un rôle de conseiller.

A Bangkok, les observateurs militaires font remarquer que les Vietnamiens ont manifesté une nouvelle fois leur aptitude à tirer les leçons des erreurs passées. Le Vietnam, qui dispose de la sixième puissance militaire du monde par ses effectifs en hommes, avait déclenché une grande offensive contre le Cambodge il y a un an, mais elle avait échoué.

Ayant apparemment surestimé la faiblesse des Khmers, les Vietnamiens avaient progressé rapidement sans assurer et protéger suffisamment leurs voies de ravitaillement, de sorte qu'ils avaient subi de lourdes pertes sur leurs flancs. Les chars se sont trouvés à court de carburant, les opérations de l'infanterie, de l'aviation et des blindés n'ont jamais été bien coordonnées et il semble que le moral des soldats était bas.

Mais, une année de recrutement massif et d'entraînement intensif, l'intégration de soldats du nord dans les unités moins aguerries du sud, et vraisemblablement aussi des remaniements dans l'état-major, ont redonné à l'armée vietnamienne la puissance que redoutent ouvertement les pays non communistes de l'Asie du Sud-Est.

D'après les informations fournies par les services de renseignement, la coordination entre l'infanterie et les opérations de soutien de l'aviation et de l'artillerie s'est déroulée cette fois sans accroc, et les colonnes de chars ont utilisé efficacement les grandes routes pour leur pénétration.

L'objectif initial semble avoir été d'attirer le plus d'unités cambodgiennes possible

vers le rouleau-compresseur vietnamien. Les difficultés logistiques impliquées par le ravitaillement d'environ 100.000 hommes répartis sur un front de 1.200 km paraissent avoir été résolues au vu de la rapidité et du succès de l'offensive.

Les rebelles khmers n'auraient joué que le rôle d'auxiliaires des unités régulières vietnamiennes, mais ils ont affirmé que leur progression

avait été aidée par des soulèvements populaires. En outre, les désertions dans les rangs de l'armée des Khmers rouges ont peut-être aussi joué un rôle dans le succès de l'offensive.

S'agit-il d'une question importante, auquel cas elle peut être soumise au droit de veto, ou d'une question de procédure tranchée par un vote à la simple majorité? Peut-être faudra-t-il voter pour le précis. Mais le droit de veto pourrait-il être appliqué dans ce cas?

Un casse-tête pour le Conseil de sécurité

NEW YORK (AFP) — La phase légaliste de l'affaire cambodgienne s'engage avec l'arrivée à New York du prince Norodom Sihanouk. Il a accepté la mission délicate que lui a confiée M. Pol Pot, chef d'un gouvernement qui l'a malmené, qui n'exerce plus son autorité sur le Cambodge mais qu'il considère comme « le dirigeant légal du Kampuchéa démocratique ».

Le prince Norodom aura tout d'abord à défendre la cause de sa représentativité face à l'autorité qui s'est emparée tambour battant du pouvoir à Phnom-Penh et qui a pris les devants en faisant circuler le texte d'un télégramme signé de Heng Samrin, « président du conseil révolutionnaire populaire du Kampuchéa » qui, s'il n'a pas pour lui la légalité, paraît du moins exercer un pouvoir de fraîche date.

Ce télégramme adressé au président du Conseil de sécurité, a pour objectif de priver le prince Norodom du caractère légal de sa représentativité. Il informe d'abord le Conseil de sécurité que la « clique » de Phnom Penh a été renversée le 7 janvier à 12 h 30 locales, qu'elle a cessé d'exister, que le conseil popu-

laire dont il est le président contrôle le territoire dans son intégralité et qu'une réunion du Conseil de sécurité convoquée pour écouter un représentant de Pol Pot constituerait une intervention flagrante dans les affaires intérieures du Kampuchéa, en violation de la chartre des Nations unies.

La position du Vietnam qui sera sur la sellette, car il est, selon Norodom Sihanouk, « coupable d'une agression directe d'un pays contre un autre », a été définie sans ambiguïté. Pour Hanoi, il s'agit au Cambodge d'un soulèvement populaire, d'un mouvement intérieur qui n'autorise aucune immixtion extérieure, pas même celle du Conseil de sécurité.

Le Vietnam ne conteste pas son soutien total matériel et moral au FUSNK et le justifie en arguant de la « cause juste » du peuple cambodgien, de la nécessité d'éliminer le régime de Pol Pot qui, dit-il, constitue un danger pour la stabilité de la région, et enfin de la légitimité du FUSNK, représentant authentique du peuple cambodgien qui a demandé une aide totale à Hanoi. Hanoi ajoute d'ailleurs que son appui total sera retiré dès que possible.

Pour Moscou, la cause est entendue: le FUSNK représente le Kampuchéa, ayant crevé l'abcès cambodgien, l'Union soviétique remporte une victoire sur Pékin et donne au Vietnam la possibilité de mieux résister à la pression chinoise à sa frontière.

Quant aux puissances occidentales, elles défendent un principe sacro-saint: l'intégrité territoriale d'un pays, même si le régime qui le gouverne n'était pas en odeur de sainteté et a été dans le passé violemment pris à partie.

Le problème de la représentativité du Cambodge n'est donc pas facile à trancher, surtout si le FUSNK envoie à New York par le premier avion en partance de Hanoi, un représentant attiré aux Nations unies.

Pour l'heure, le scénario prévoit, en dehors des entretiens bilatéraux que pourrait avoir le président du Conseil de sécurité, le Jamaïcain Donald Mills, dans son bureau, avec les membres du Conseil, des réunions officieuses du Conseil de sécurité qui commencent dès aujourd'hui.

La première tâche consistera à apprécier le bien-fondé d'une réunion du Conseil et subsidiairement le caractère représentatif du délégué du Cambodge, singulièrement celui du prince Norodom Sihanouk.

Le FUSNK confronté à deux fronts opposés de résistance

BANGKOK (AFP) — Le gouvernement cambodgien mis en place à Phnom Penh sous la protection des chars vietnamiens va devoir faire face à deux résistances différentes et opposées l'une à l'autre, khmers rouges et « khmers serei », indique-t-on de source cambodgienne à Bangkok.

Les observateurs militaires occidentaux à Bangkok s'interrogent toutefois sur les capacités de ces mouvements à s'imposer dans un Cambodge occupé par plusieurs divisions vietnamiennes et qui, selon eux, y resteront comme elle demeurent au Laos depuis plusieurs années.

La première résistance est formée d'éléments de l'armée khmère rouge qui vient d'être défaite.

Quelque six divisions isolées les unes des autres poursuivent un combat désespéré

dans les régions nord-est du Cambodge. Elles sont prises en tenaille par les unités vietnamiennes rendues disponibles par la prise de Phnom Penh et d'autres unités placées sur la frontière du Vietnam.

Seuls de petits groupes, pensent les observateurs militaires, réussiront à échapper pour s'installer dans les régions montagneuses et boisées, quasi désertes des provinces de Ratanakiri et de Monduliri.

Ils prendront sans doute contact avec les maquis — dont on ignore la force exacte — des hauts plateaux du Vietnam proche. Il semble en effet que les montagnards du FULRO (Front uni des races opprimées) de la région de Banmethuot-Kontum au Vietnam aient repris les armes contre l'administration vietnamienne. Des communications

entre Ho Chi-Minh-Ville et Hanoi ont fait récemment état de « problèmes de banditisme » dans ces régions.

Des Khmers rouges — forts de cinq ou six bataillons — tentent aussi de s'implanter dans les régions occidentales du Cambodge, notamment dans la province de Battambang, dans les forêts épaisses qui couvrent la région frontalière thai-khmère.

Les observateurs ne pensent pas que les Khmers rouges — après trois années d'effroyables exactions qui ont fait, selon des chiffres communiqués aux Nations unies, plus d'un million de morts — puissent se gagner le soutien populaire indispensable à toute guérilla. Si comme on l'affirme de très bonne source, Pol Pot a trouvé la mort au Cambodge, c'est un autre coup dur pour ses partisans.

Il n'apparaît pas non plus que les Chinois soient prêts à envoyer une aide massive aux partisans de Pol Pot. Un diplomate chinois s'est déclaré récemment convaincu que « les partisans cambodgiens sauraient s'approvisionner en armes capturées sur l'ennemi ».

La seconde résistance est formée par les Khmers serei (Khmers libres) anti-communistes. Elle est forte de quelques milliers d'hommes répartis en petits groupes de quelques centaines de fusils, parfois 20 ou 30 seulement, le long des 800 kilomètres de la frontière thai-cambodgienne dans des massifs montagneux et des forêts.

Il est reçu l'ordre de ne pas bouger pour le moment et d'attendre le développement de la situation. Ils ont accueilli la chute de Pol Pot avec une évidente satisfaction. Il ne semble pas toutefois qu'ils aient l'intention de rallier le FUSNK. Au contraire, ils envisageraient de poursuivre la lutte.

Dans un message envoyé récemment à l'AFP, ils affirment que « le Cambodge a été agresse par le Vietnam et que la lutte doit continuer contre le pouvoir communiste ». Le message est signé FNLC (Front national de libération du Cambodge).

Le FNLC effectue des opérations dans les provinces de Oddar Meanchey et Preah Vihear dans le nord-ouest du Cambodge (330 km de Phnom Penh). Les observateurs militaires étrangers soulignent qu'il ne faut pas surestimer l'importance de ces maquis mal armés et aux effectifs relativement faibles.

L'appel à la lutte patriotique du prince Sihanouk pourrait toutefois donner une impulsion nouvelle à la résistance des Khmers serei de l'intérieur comme de l'étranger, notent les mêmes milieux.

La question qui se pose maintenant est de savoir si une résistance non communiste éventuellement dirigée par le prince Sihanouk serait soutenue par la Chine et par la Thaïlande qui partage une frontière de 800 kilomètres avec le Cambodge et constitue un point de passage obligé au moins dans les débuts

Taiwan restera armé et autonome, précise Deng

PEKIN (AFP) — Pékin envisage de réunir Taiwan au continent sans imposer un « désarmement » de l'île et en lui conservant une « entière autonomie » à l'intérieur de la Chine, ont indiqué des sénateurs américains hier, après un entretien avec M. Deng Xiaoping (Teng Hsiao-ping).

Les membres de la délégation du comité des forces armées du Sénat, dirigée par M. Sam Nunn (démocrate), ont dit avoir retiré cette « impression » des propos du vice-premier ministre chinois.

Selon les déclarations de M. Deng Xiaoping rapportées par les sénateurs, « les forces de sécurité en place à Taiwan pourront y demeurer et il ne serait pas nécessaire que Taiwan désarme pour accomplir la réunification » de l'île à la mère-patrie.

Le vice-premier ministre chinois a encore réaffirmé le désir de Pékin de ne pas avoir recours à la force dans la réunification de la Chine, à deux exceptions près: en cas de « refus indéfini » de Taiwan d'entamer des négociations et en cas de « tentative soviétique d'interférer dans les affaires taiwanaises ».

M. Deng Xiaoping a encore indiqué qu'une fois la réunification accomplie, « Taiwan pourra conserver une autonomie entière au sein de la Chine aussi longtemps que le peuple de Taiwan le désire », et que les autorités de Taiwan « détendront à l'avenir les mêmes pouvoirs qu'à l'heure actuelle ».

Les sénateurs ont interprété cette indication comme rattachant « essentiellement » la réunification de Taiwan au continent à « un problème de souveraineté et de drapeau », dans l'esprit des dirigeants chinois.

Le vice-premier ministre chinois a encore réaffirmé que le système économique et social de Taiwan pourrait être préservé après la réunification. M. Deng Xiaoping a encore fait part de l'accord de Pékin à la cessation des manœuvres militaires de l'armée populaire de libération sur la côte de la province du Fujian (Fukien) face à Taiwan.

Les sénateurs ont évoqué Hong Kong et Macao comme deux modèles éventuels pour le statut futur de l'île de Taiwan après son passage sous administration pékinoise.

En outre, M. Deng Xiaoping s'est montré « favorable » à un renforcement de la présence navale américaine dans l'Océan Pacifique ouest. Il s'est inquiété du renforcement soviétique dans la région et pour ce motif s'est montré également favorable à un renforcement des forces japonaises d'auto-défense, ainsi qu'à

une coopération de défense des pays du Sud-Est asiatique.

Par ailleurs, Pékin n'entend pas donner un droit de regard à l'étranger, même au président Carter, sur sa politique vis-à-vis des « droits de l'homme » en Chine. C'est ce qu'a indiqué clairement le vice-premier ministre à la délégation américaine.

« La Chine ne croit pas que la discussion entre nations sur leurs droits de l'homme respectifs soit utile », a fermement déclaré le vice-premier ministre chinois, cité par les sénateurs.

M. Deng était interrogé sur ce sujet après que plusieurs dazibao affichés à Pékin ces dernières semaines eurent fait appel au président Carter notamment pour qu'il s'occupe de la question du respect des droits de l'homme en Chine.

En revanche, le dirigeant chinois s'est prononcé en faveur de la poursuite de l'actuelle campagne pour la démocratisation en Chine, estimant que « ce genre de démocratie peut continuer pendant des générations en Chine sans restrictions », ont rapporté les sénateurs.

Japon: scandale Grumman?

TOKYO (AFP) — Une nouvelle affaire de pots-de-vin mettant en cause le gouvernement japonais et une compagnie américaine de construction d'avions, menace à nouveau le Japon, près de deux ans après le scandale des pots-de-vin de la société Lockheed.

L'ensemble de la presse japonaise, qui se fait largement l'écho de cette nouvelle affaire, s'appuie sur un rapport de la commission américaine des opérations en bourse (SEC) affirmant que des ventes illégales auraient été opérées à l'étranger par la société Grumman. Selon ce rapport, un ou plusieurs membres du gouvernement japonais auraient reçu des commissions de la part de Grumman pour la vente d'appareils E-2C construits par la firme.

Le quotidien Asahi Shimbun, dans une correspondance de Washington, et citant l'ancien vice-président de Grumman, M. Thomas Cheatham, donne les noms de quatre personnalités politiques qui pourraient être impliquées dans ce scandale: il s'agit des anciens premiers ministres Nobusuke Kishi et Takeo Fukuda, ainsi que de M. Yasuhiro Nakasone, ancien dirigeant du parti libéral démocratique (au pouvoir), et M. Raizo Matsuno, ancien directeur général de l'agence japonaise de défense.

Les quatre hommes ont immédiatement démenti ces informations ainsi que le président actuel de Grumman, M. Peter Oram, au cours d'une conférence de presse tenue lundi à Tokyo.

Le problème de la représentativité du Cambodge n'est donc pas facile à trancher, surtout si le FUSNK envoie à New York par le premier avion en partance de Hanoi, un représentant attiré aux Nations unies.

Pour l'heure, le scénario prévoit, en dehors des entretiens bilatéraux que pourrait avoir le président du Conseil de sécurité, le Jamaïcain Donald Mills, dans son bureau, avec les membres du Conseil, des réunions officieuses du Conseil de sécurité qui commencent dès aujourd'hui.

La première tâche consistera à apprécier le bien-fondé d'une réunion du Conseil et subsidiairement le caractère représentatif du délégué du Cambodge, singulièrement celui du prince Norodom Sihanouk.

vmca

**Education Permanente
Succursale Centre-Ville
HIVER 1979
débutant le
20 janvier**

**BILINGUISME
FONCTIONNEL
ANGLAIS
langue seconde
FRANÇAIS
langue seconde
7 niveaux
le jour ou le soir
ANGLAIS ÉCRIT
DES AFFAIRES
FRANÇAIS ÉCRIT
DES AFFAIRES**

**LANGUES
DU MONDE
Italien
Espagnol
Grec
Allemand**

**PROGRAMMES
DE RESSOURCES
HUMAINES
"A la découverte
de soi"
"A la recherche
d'un emploi"**

**INSCRIPTIONS et
RENSEIGNEMENTS
1441, rue Drummond
Suite 101
(en face du métro Peel)
849-5331, poste 721**

**TESTS
les jeudis
de 16h à 19h
4, 11 et 18 janvier**

Vous possédez une VOLVO!
Alors confiez-la à de vrais experts
L'ATELIER GRENIER
1971 Timens à St-Laurent
(près de Canadair)
Tél. 337-1363
Nous sommes hautement recommandés par l'APA
Mastercharge et Chargex acceptés

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de **\$319** Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroën, etc...

ACHAT ET RACHAT
chez le spécialiste et le pionnier de la location

**SERVICE EUROPÉEN
DE TOURISME AUTOMOBILE**

1176, rue Drummond, Mt — 861-0200-3906
(TOURING CLUB DE FRANCE)
Permis 73868252-0280



**Résidents de Montréal
offrez-vous
LE DEVOIR
chaque matin**

6 jours \$1.50

**Renseignements
Service du Tirage
844-3361**

CHOIX DE TITRES

vient de paraître

• Changement social et rapports de classes
Numéro spécial de la revue Sociologie et sociétés réalisé par Louis Maheu et Gabriel Gagnon, à propos des écrits d'Alain Touraine, une réflexion sur les sociétés industrielles avancées et les sociétés dépendantes.
192 pages, \$6.00 □

• Les petits groupes
Participation et communication Yves Saint-Arnaud le groupe est un système vivant. Cet ouvrage propose un modèle d'analyse qui permet d'identifier et de traiter les problèmes typiques de naissance, de croissance et de maturité d'un groupe.
184 pages, \$12.95 □

• Les scientifiques et la paix
La communauté scientifique internationale au cours des années 20 Brigitte Schroeder-Gudehus. L'histoire démontre que l'internationalité de la science n'entraîne pas l'internationalisme des scientifiques.
372 pages, \$16.75 □

BON DE COMMANDE

Veuillez m'expédier les titres cochés

• Paiement ci-joint: \$

• À percevoir sur mon crédit Chargex no

Nom

Adresse

Code postal

**LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL**
C.P. 6128, Succ. "A" Montréal, Québec Canada - H3C 3J7
Tél. 343-6321/25

L'Algérie au milieu du gué

par Daniel Junqua Le Monde

ALGER — La colonisation laisse les héritages les plus inattendus et les Français, touristes ou coopérants, retrouvent en Algérie, avec un certain attendrissement, un élément prosaïque mais important de leur environnement quotidien: la baguette. Celle-ci, plus ou moins dorée, plus ou moins croûteuse selon le talent du boulanger et la qualité (très inégale) de la farine, figure en ville sur toutes les tables. Elle a éliminé sa rivale, la rustique gallette, qui ne se fabrique plus guère qu'à la campagne. La baguette, dont le prix est sévèrement contrôlé — il est actuellement fixé à 60 centimes (1) — constitue l'aliment de base de bien des foyers et intervient dans la confection de nombreux plats populaires. Il s'en vend chaque jour, à Alger, quelque trois millions pour une population de deux millions d'habitants. La viande, les légumes, le poisson, n'interviennent qu'en quantités restreintes dans les préparations culinaires, leur prix demeurant trop élevé pour la plupart des bourses.

L'Algérie doit depuis cinq ans importer les deux tiers des céréales qu'elle consomme. La production nationale est, en effet, très loin de couvrir les besoins. Étroitement dépendante, comme dans tous les pays méditerranéens, des conditions climatiques, elle subit d'impressionnantes variations. Elle est ainsi passée de 30 millions de quintaux en 1976 à 13 millions en 1977 et à 17 millions de quintaux l'an dernier. Les pluies qui sont tombées en abondance à l'automne laissent prévoir de meilleurs résultats pour 1979, mais les paysans savent cependant que rien n'est vraiment joué jusqu'à la récolte.

Ce qui est vrai pour le blé l'est également pour bien d'autres denrées, qu'il s'agisse de la viande, des poulets, des oeufs, de la pomme de terre et, bien sûr, du sucre, du café ou de l'huile. Le pays doit importer le tiers de ses besoins alimentaires, et il consacre à ses achats

3 Du pain et du béton

L'Algérie a axé son programme de développement sur une industrialisation massive et rapide. Elle a réalisé en même temps un immense effort de formation et d'éducation. Toutefois une démographie galopante a entraîné des déséquilibres auxquels il faut maintenant remédier, surtout dans les secteurs de l'agriculture et de l'habitat.

L'agriculture était seulement de 15%. Ce qui est vrai pour l'argent l'est aussi pour les hommes. Le secteur agricole moderne, presque totalement privé de ses cadres par le départ spontané ou provoqué des colons en 1962-1963, souffre aujourd'hui encore d'un manque de techniciens. Ceux-ci se dirigent vers les sociétés nationales plus rémunératrices et l'on a vu plus d'un jeune agronome opter, ses études terminées, pour la... Sonatrach. Plus grave: rien de vraiment sérieux n'a été entrepris pour limiter l'influence des aléas climatiques et constituer non seulement des réserves d'eau. L'hydraulique a reçu seulement 4% des crédits du premier plan quadriennal et 10,9% du second. Pire encore: les objectifs, pourtant fort modestes, fixés par la planification n'ont pas été atteints. Quatre barrages importants seulement ont été édifiés en quinze ans, mobilisant globalement 1,5 milliard de mètres cubes du précieux liquide, et 15% des 130.000 hectares de terres irriguées ne peuvent plus être. L'a-cuité du problème est telle qu'un ministère de l'hydraulique a été créé en 1977 et confié à un membre du Conseil de la révolution, le colonel Bencherif. Sous son impulsion, la construction des barrages prend un rythme nouveau. La tâche est cependant immense.

pratiquent l'autoconsommation ou la commercialisation parallèle. Quant au secteur privé, qui occupe environ un million de personnes sur 3 millions et demi d'hectares, il commence seulement depuis quelques mois à recevoir une aide de l'Etat.

Il serait injuste pour autant de parler d'échec de la révolution agraire. D'abord parce que combattue par les notables et les grands propriétaires terriens, elle a été aussi sabotée ou tout au moins freinée par certains de ceux qui, parfois à de très hauts niveaux, étaient chargés de la mettre en oeuvre. La révolution agraire a, du moins, un mérite immense: on ne meurt plus de faim dans les campagnes et les fellahs accèdent de plus en plus à des conditions de vie décentes. L'accroissement indispensable de la productivité nécessitera sans doute, outre un effort d'investissement, des réformes de structures et la mise en oeuvre de solutions originales.

Le félicité de la production agricole peut être couverte par des importations. Pour préoccuper qu'il soit, à long terme ce problème paraît secondaire à côté de celui du logement. Dans un article récent, deux hauts fonctionnaires, MM. Abdullah Benmatti et Mohamed Cherrouh, tous deux directeurs de la planification au ministère algérien de l'habitat et de la construction, écrivaient à ce propos: « La situation de l'habitat en Algérie se caractérise par la vétusté, la précarité et le surpeuplement quasi général du parc du logement, par la faiblesse des équipements sociaux et économiques et par la saturation des divers réseaux d'assainissement, d'alimentation en eau et en énergie, des communications, etc. La distorsion entre les besoins et leur satisfaction est aujourd'hui considérable (4). » D'autres responsables n'hésitent pas à confier en privé que le problème du logement revêt en Algérie un caractère « pré-révolutionnaire ».

Au lendemain de l'indépendance, les dirigeants ont décidé de mettre l'accent sur les investissements productifs afin de créer d'abord des emplois et de distribuer des revenus. Ils ont donc relégué l'habitat au second plan de leurs préoccupations. Ce choix paraissait d'autant plus logique que les Européens, dans leur exode, abandonnaient un nombre élevé d'appartements ou de maisons modernes. De 1962 à 1977, la construction de deux cent mille logements a permis, pour l'essentiel, de maintenir le parc existant. Mais pour répondre aux besoins nouveaux entraînés par la croissance démographique et l'exode rural, il aurait fallu en construire cinq fois plus.

Aujourd'hui, la situation est explosive, notamment à Alger et dans les grandes villes. Le cinéaste Merzak Allouache a évoqué, dans son film Omar Gatlato, l'abandon de ce jeune fonctionnaire qui survécut en permanence les appartements faussés face à son bureau, parce qu'il a su que l'un d'eux avait des chances de se libérer. Il est courant, dans la capitale, de voir un trois-pièces abriter quinze personnes. Des familles louent à prix d'or des caves. Les « biens vacants » gérés par la wilaya (préfecture) sont souvent l'objet de fructueux trafics et des pas-de-ports

de plusieurs millions de centimes sont... monnaie courante. L'évolution des mœurs, la modification de la structure familiale, surtout en milieu urbain, accroissent encore la demande. Les jeunes ménages ne veulent plus vivre sous le toit, et donc sous la tutelle, des parents. Les bidonvilles, qui avaient disparu dans les premières années de l'indépendance, font des réapparitions de moins en moins discrètes. Il arrive que d'éminents cadres de sociétés nationales logent dans des gourbis. Cet état de fait a des répercussions sur l'activité économique. Pour attirer et garder des cadres ou des ouvriers qualifiés, les entreprises doivent leur procurer un logement. La situation, déjà, alarmante, est encore plus préoccupante si l'on envisage l'avenir. D'après les résultats du dernier recensement, quelque huit cent mille ménages devraient normalement se former d'ici huit ans.

Les autorités ont donc décidé de tout mettre en oeuvre pour construire durant la prochaine décennie cent mille logements en moyenne. C'est là un objectif extrêmement ambitieux qui nécessitera la mobilisation de moyens financiers et humains exceptionnels. Tels sont les principaux problèmes que vont devoir affronter les successeurs du président Boumediène. Leur marge de manoeuvre est réduite. Déjà très endettés, ils ne peuvent compter que modérément sur un financement extérieur. Le remboursement de leurs emprunts représente plus de 20% du montant des exportations. Ce pourcentage va passer dans les prochaines années à 25 ou 26%, ce qui constitue un plafond difficilement dépassable. Si l'on ajoute à ces dépenses les achats de produits alimentaires qui atteignent 15 à 20% des exportations actuelles, seule la moitié de celles-ci pourrait financer l'achat de biens d'équipement.

Le développement du secteur des hydrocarbures restant prioritaire, l'agriculture et l'habitat devenant gros consommateurs de crédits, on peut se demander si l'Algérie pourra poursuivre son développement industriel au rythme où elle le souhaitait, d'autant plus qu'elle doit aussi faire face aux conséquences de la tension avec le Maroc à propos du Sahara occidental, ce qui entraîne d'importantes dépenses d'armement.

FIN

(1) Le prix de la farine est subventionné par le gouvernement comme celui des produits de première nécessité, pâtes, sucre, huile, café. Des mesures du même type et concernant les mêmes produits sont appliquées au Maroc et en Tunisie.

(2) Nul ne peut prédire avec précision quelles seront les conséquences à long terme de la plantation en lièze du désert d'un formidable « barrage vert » de plusieurs millions d'arbres. Le caractère spectaculaire de cette opération est dénoté par certains spécialistes qui auraient préconisé des actions ponctuelles plus limitées pour arrêter le processus de désertification qui s'engage par endroits en plein coeur des zones cultivables.

(3) Des progrès ont cependant été enregistrés en ce qui concerne notamment les cultures maraîchères, dont la production est passée de 700.000 tonnes en 1969 à 1,2 million de tonnes en 1977, le lait et tout récemment l'élevage.

(4) Le Monde diplomatique de juin 1978.

TELEVISION

- 9.55 Ouverture et horaire
9.58 En mouvement
Comment se préparer à l'effort physique...
10.15 L'engagé en papier
10.30 Passe-partout
10.40 Tam Tam
10.50 You You
11.20 Magazine express
11.30 Périssabilité avec Nicole Hébert-Marchan
11.40 Les nouvelles TV
11.50 Les coulisses du temps
12.30 SWAT
12.40 Les cols de la violence
13.10 Les nouvelles TV
13.20 Les sports au 10
13.30 La couleur du temps
13.40 SWAT
13.50 Les cols de la violence
14.30 Le temps de vivre
14.40 Bobino
14.50 Le grenier
15.00 L'heure de pointe
15.10 Le théâtre avec Michelle Talbot
15.20 Ce soir
15.30 Nouvelles du sport
15.40 Tes filles et moi
15.50 La petite patrie
16.30 Face du monde
16.40 Hors série
16.50 Scénario
17.10 Science-réalité
17.20 Les virus
17.30 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
17.40 Le téléjournal
17.50 Nouvelles du sport
18.00 Reflets du pays
18.10 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
18.20 Le téléjournal
18.30 Nouvelles du sport
18.40 Reflets du pays
18.50 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
19.00 Le téléjournal
19.10 Nouvelles du sport
19.20 Reflets du pays
19.30 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
19.40 Le téléjournal
19.50 Nouvelles du sport
20.00 Reflets du pays
20.10 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
20.20 Le téléjournal
20.30 Nouvelles du sport
20.40 Reflets du pays
20.50 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
21.00 Le téléjournal
21.10 Nouvelles du sport
21.20 Reflets du pays
21.30 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
21.40 Le téléjournal
21.50 Nouvelles du sport
22.00 Reflets du pays
22.10 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
22.20 Le téléjournal
22.30 Nouvelles du sport
22.40 Reflets du pays
22.50 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
23.00 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Reflets du pays
23.30 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
23.40 Le téléjournal
23.50 Nouvelles du sport
24.00 Reflets du pays
24.10 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...
24.20 Le téléjournal
24.30 Nouvelles du sport
24.40 Reflets du pays
24.50 Visite d'une maison créée pour la femme dans le besoin...

CINEMA

- ATWATER I, Plaza Alexis Nolin (935-4346)
ATWATER II, Plaza Alexis Nolin (935-4346)
AVENUE, 1224 Avenue Green, Westmount
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115)
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131)
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725)
BONAVENTURE II, "National Lampon animal house"
BROSSARD I, 1000 St-Denis (288-2115)
BROSSARD II, "Les planches avant, les filles après"
CABREPOUR, 3180 ouest, Ste-Catherine (866-8057)
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1665)
CHAMPLAIN II, "Les planches avant, les filles après"
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103)
CHATEAU II, "Ruby"
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine (861-2996)
CINEMA DU QUARTIER, 1237 Sanguinet (284-9335)
CINEMA 7e ART, 3180 est, Belanger (722-0302)
COMPLEXE DESJARDINS I, "La femme libre"
COMPLEXE DESJARDINS II, "Le dernier amour romantique"
COMPLEXE DESJARDINS III, "Caddie"
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528)
COTE-DES-NEIGES II, "The Wiz"
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210)
DAUPHIN I, 2208 est, Beaulieu (721-6060)
DAUPHIN II, "J'aimais je ne t'ai promis un jardin de roses"
DORVAL I, 260 Dorval (621-8086)
DORVAL II, "Invasion of the body snatchers"
DORVAL III, "Every which way but loose"
DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square (8885 Carondelet)
DECARIE SQUARE II, "Midnight express"
ELYSEE I, 35 Milton (842-6063)
ELYSEE II, "Robert et Robert"
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield
GREENFIELD II, "Force 10 from Navarone"
GUY, 1435 Guy (931-2912)
JEAN-TALON, 4553 est, Jean-Talon (725-7000)
JEAN-TALON II, "The body snatchers"
JEAN-TALON III, "Salut les pous"
JEAN-TALON IV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON V, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON VI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON VII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON VIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON IX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON X, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XL, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON XLIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON L, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LVIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXV, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVI, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXVIII, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXXIX, "Le corps de mon ennemi"
JEAN-TALON LXXXXXXX, "Le corps de mon enn

Les travaux d'aiguilles d'Esther Lapointe

par René Viau

Des boutons à coudre, gros comme des pneus de voitures! Des boutons géants dont l'écaïlle marbrée a été remplacée par du vrai travertin rouge, du marbre blanc de Carrare... de l'acajou délicat. Sur ces boutons démesurément grossis, Esther Lapointe a installé des aiguilles — elles sont elles aussi gigantesques — en bronze, en aluminium, en bois précieux dont les dimensions peuvent aller jusqu'à 4 mètres.

Ce sont ces pièces et bien d'autres: des objets usuels détournés et grossis, agrandis avec une pointe de dérision surréaliste et un amour pour, à la fois, la beauté de la matière et les formes simples et vibrantes; des objets d'art amusants à caractère rétro, de l'artisanat de grande classe (bois, bibelots, bijoux, table en marbre)... en tout plus d'une centaine de pièces, qui sont présentement en montre à la Galerie UQAM (jusqu'au 12 janvier). La Galerie de l'Université du Québec à Montréal, située au 3450 Saint-Urbain est ouverte de 12 heures à 20 heures.

Esther Lapointe, née en 1947, à Montréal, est installée depuis 1971 à Pietrasanta, une ville d'Italie. Près de Carrare,

c'est un centre mondial de traitement artisanal et artistique du marbre. « Un véritable paradis pour la sculpture, » clame-t-elle. « C'est un endroit de production pour le marbre dans le monde. La matière première et les facilités y sont incomparables. On y trouve tout à portée de la main. Non seulement du marbre italien; mais encore des granits et des marbres du Brésil, du Pakistan... des pierres venant du monde entier... et même du Québec. » Comment décrit-elle les pièces qui constituent son exposition? « Il y a d'abord les bibelots, les objets d'art que je fais faire d'après un modèle que j'ai dessiné ou exécuté en bois ». Des pièces, qui avoué-t-elle se vendent bien et lui permettent d'aborder la sculpture de grande dimension.

« Il y a aussi des petits bronzes, des odalisques funéraires. Ces pièces sont pour moi, une sorte de « collage-restauration ». Ce sont des plaques vieilles, des « objets trouvés » que j'ai fait couler après les avoir restaurés. Une fois coulés, je les ai associés, à ma façon. C'est une petite histoire qui vit. Il y a aussi les objets sculptures grossis: haches, tournevis en bois, la forêt d'aiguilles et de boutons, les bougies de moteur en marbre...

« Ça, c'est vraiment moi. Je pense, dit-elle, que l'on vit entouré de belles formes et qu'on ne les remarque pas. En les grandissant, je veux montrer que ces choses sont tellement belles. C'est une manière d'embellir la vie. Mais aussi, conclut-elle, le marbre, c'est une folie. Une matière qui, moi, me rend folle. Qu'on ne vienne pas me dire, après, que c'est froid, le marbre! »

Esther Lapointe expose régulièrement en Europe, en France et en Italie depuis 72. Outre ces œuvres, le visiteur pourra aussi admirer à l'exposition les peintures de Christiane Sylvestre. Une vision différente de l'anatomie et du support physique du tableau.

Après une courte accalmie due à la période des fêtes, l'activité artistique reprend de plus belle. Ainsi, parmi la bonne douzaine d'expositions particulières et thématiques qui débutent cette semaine, l'amateur d'art trouvera sûrement de quoi se réjouir la vue. (On est prié d'appeler avant de se rendre, pour connaître la date du vernissage, les périodes d'ouverture, l'adresse).

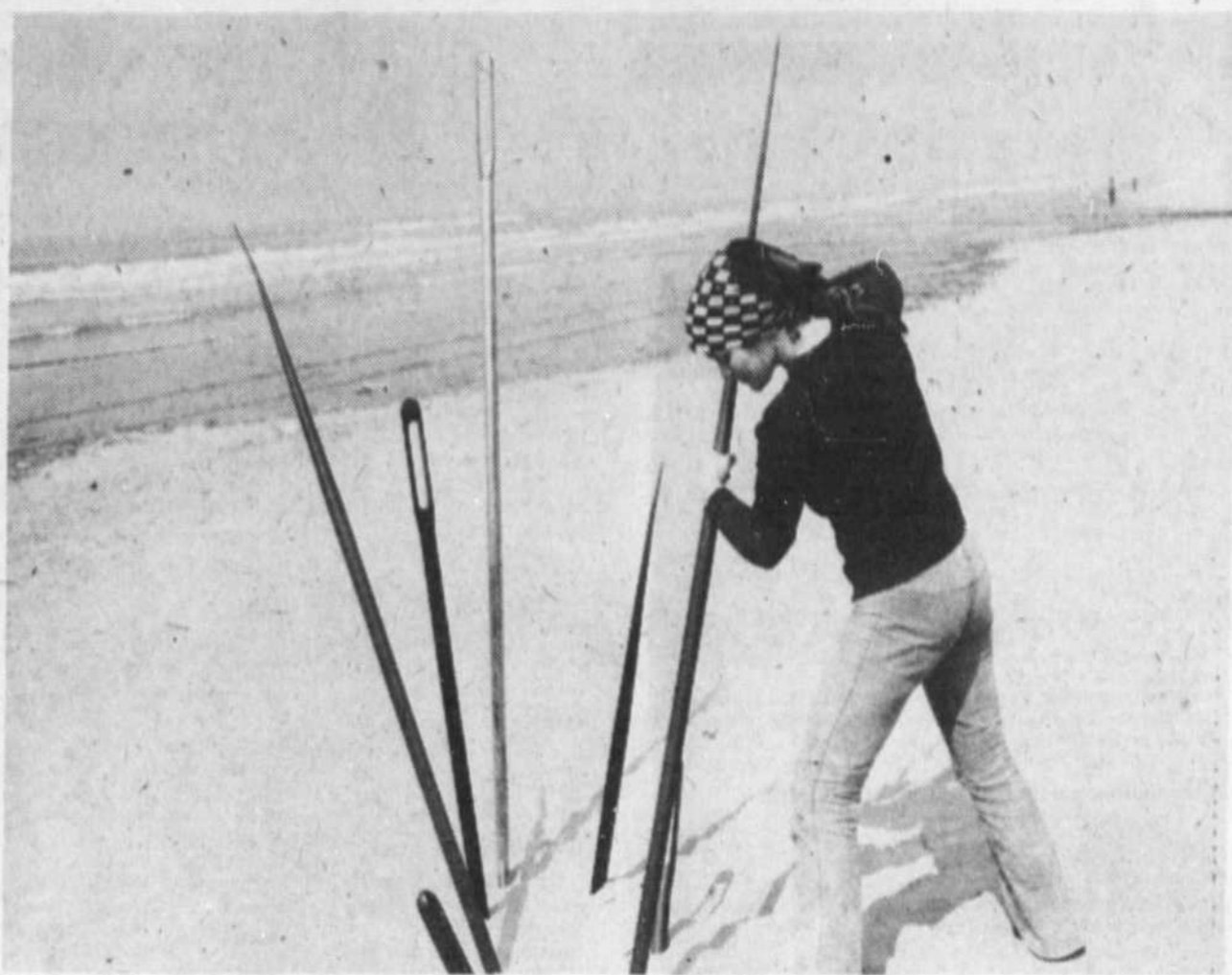
Chez Optica, le peintre Denis Juneau présente (jusqu'au 2 février) ses toiles récentes. C'est hier que débutait, à

l'Institut Goethe, l'exposition des gravures, dessins et sculptures de Käthe Kollwitz. Mercredi, chez Powerhouse, ce sera au tour de Sanja Ivekovic de présenter ses œuvres. Autres expositions débutant mercredi, celle de Madeleine Boyer et d'Iris Ballon, à la galerie d'art Les deux B, à Saint-Antoine-sur-Richelieu; la rétrospective de Tom Forrestal en présence de l'artiste au Centre Saïdy Bronfman ainsi que *La photographie documentaire au Canada de 1850 à 1920* au Musée McCord. Jeudi, dans le cadre de l'Année Internationale de l'Enfant, ce sera le début d'une exposition/participation intitulée *La forêt fantastique* au Centre des arts visuels. Également jeudi, aura lieu la réouverture du Musée d'art de Saint-Laurent, nouvellement aménagé dans l'ancienne chapelle du Collège de Saint-Laurent. Au programme: jusqu'au 4 février, une exposition sur les étains anciens ainsi que les lithographies d'André Bergeron (*Les champs et Le Surmenant*). Vendredi, ce sera le vernissage des photographies de Sylvain Cousineau chez Yajima; celui du Frère Jérôme et de ses élèves à la galerie d'art du Vieux Palais de Saint-Jérôme. Samedi, on pourra voir les œuvres de David Bolduc chez Mira Godard et dimanche une performance de Marc Cramer et de Louise Guay, intitulée *Y aura-t-il une performance?* à 14 heures au Musée d'art contemporain. On attend aussi pour la semaine prochaine une présentation sur *Le Refus global* à l'Atelier Laurent Tremblay.

Il y aura, jeudi-prochain, à 20 heures, une conférence de M. Alain Desvergues sur *La photographie américaine ou l'occupation du territoire*, au Musée d'art contemporain. Dimanche, se tiendra chez Optica, à 13 heures 30, une performance de Chris Butterfield. Signalons la tenue d'une exposition, actuellement au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke sur *L'art graphique de l'expressionnisme allemand* ainsi que d'une autre exposition au Musée du Québec portant sur *Les images du sport dans le Canada d'autrefois*. M. Guy Robert, critique d'art bien connu, vient de publier un ouvrage, aux éditions France-Amérique. L'ouvrage s'intitule *La peinture au Québec depuis ses origines*. On nous informe que le catalogue de l'exposition itinérante, présentée à Montréal cet automne *Dessins inédits d'Ozias Leduc (1864-1955)* est disponible à la galerie d'art Sir George Williams de l'Université Concordia.

Si la mort vous intéresse. Il s'agit d'une exposition de Roland Beniak qui a lieu présentement à la Bibliothèque nationale. (Jusqu'au 13 janvier, de 17 heures à 22 heures. Samedi de 12 heures à 20 heures). A travers une trentaine de photos, ce photographe cherche à imposer une vision personnelle, émotive... un climat. « J'ai fait une recherche pendant 3 ans sur le thème de la mort, une mort non physique. Cela m'a amené à découvrir une solitude dans chaque être et dans chaque lieu, explique le photographe. Avec cette exposition, je touche à plus d'un domaine. C'est un esprit qui plane, qui fait le lien entre les images.

Jonathan Livingston le goéland. François et le chemin du soleil. Vous pouvez enfin voir... 18 ans et plus. Sylvia Bourdon dans un film de Jean-François Davy. Prix d'interprétation féminine. Diabolo Menthe. Une étonnante surprise. Ciddie.



Esther Lapointe et ses aiguilles démesurées.

Le mezzo-soprano Gabrielle Lavigne donnera un récital à la salle Claude Champagne le 19 janvier prochain à 20 h 30 dans la série des « Grands concerts » de Radio-Canada CBF-FM/100.7. La chanteuse québécoise sera accompagnée au piano par Denise Massé et interprétera des mélodies de Rossini, Fauré, Respighi, Schumann, Debussy et Mercur. Pour assister à cette soirée il suffit de se procurer des billets gratuits à compter de lundi à la maison de Radio-Canada, 1400 Dorchester est.

LA BOITE À ÉCHOS

Le peintre montréalais Michael Thompson exposera ses œuvres du 29 janvier au 14

février à la Galerie II du centre Saïdy Bronfman. Détenant une maîtrise en arts de l'Université Concordia, Thompson fut lauréat de la bourse Greenshield en 1977 et en 1978 et participa à de nombreuses expositions de groupe et personnelles.

Le 15e MIP-TV — Marché International des Programmes de Télévision — aura lieu à Cannes au Palais des Festivals du 20 au 26 avril 1979. L'année dernière le MIP a accueilli 2656 professionnels de 93 pays et 769 sociétés dont

228 organismes de télévision et 541 sociétés de production et de distribution.

L'ATRIUM
présente
"MA CORRIVEAU"
PIECE DE VICTOR LEVY BEAULIEU
à compter de mercredi 10 janvier à 20h30
AU CONVENTUM
1227 Saint-Jacques - Réservations: 384-9332 après 16h

Claude Trudel passe au CEC

par Jean Royer

Le sous-ministre adjoint aux Affaires culturelles du Québec, Me Claude Trudel, deviendra lundi le nouveau président directeur général du CEC, une importante maison d'édition appartenant à Power Corporation et à Hachette International. « C'était le moment idéal pour faire un changement dans ma carrière », a déclaré hier au DEVOIR Me Trudel. De 1970 à 1975, il avait été secrétaire administratif puis adjoint au chef de cabinet du premier ministre Robert

Bourassa, avant de devenir sous-ministre aux Affaires culturelles.

Le nouveau pdg du Centre éducatif et culturel était chargé particulièrement du dossier du livre au ministère des Affaires culturelles. Il a participé activement à l'élaboration d'une nouvelle politique du livre depuis quelques années.

Avocat, âgé de 36 ans, Me Trudel arrive dans l'entreprise privée après une carrière publique. « C'est un nouveau défi », a-t-il dit au DEVOIR. Aussitôt en fonction, Me Trudel ira en



Claude Trudel

France pour un voyage d'études de deux mois à partir de février. Sans doute l'ex-sous-ministre fera-t-il un séjour chez Hachette International avant de prendre les rennes du CEC en mai prochain.

Québec et l'AQJT: un différend à régler

par Adrien Grulsin

L'AQJT (Association québécoise du Jeune théâtre) a vingt ans cette année. Fondée pour oeuvrer au développement, à l'animation et à la défense des intérêts du jeune théâtre, la société a connu des hauts et des bas. Ces dernières années, des querelles idéologiques ont marqué son existence. Rappelons-nous la scission brutale de décembre 1975, suivie d'une remontée pénible qui voyait le regroupement se définir comme une association de troupes de métier.

La nouvelle orientation entraîna l'exclusion de certains groupes. Entretemps, était née l'ATTAQ (Association des troupes de théâtre autonomes du Québec) en mai 1977, qui n'a jamais su démarrer vraiment et qui vient d'annoncer une mort déjà connue.

L'AQJT, partagée entre ses objectifs d'action théâtrale et politique et son statut d'association de services, a toujours été la cible de critiques variées. Elles touchaient aussi bien son caractère idéologique trop rigide que sa non-représentativité de l'ensemble du jeune théâtre québécois.

Dernièrement, dans un communiqué daté de novembre le Ministère des Affaires culturelles refusait les annonces de coupures de subventions à l'endroit de l'AQJT, telles qu'apparaissent dans un article de Martine Corrivé du Soleil. Le MAC en profitait également pour soulever le problème de la représentativité de l'organisme.

Cette saison le MAC a versé \$56,500 à l'AQJT en comparaison de \$55,000 pour 1977-78. Globalement, l'octroi reste donc au même niveau. Il faut cependant signaler que la part accordée au Festival pour enfants est passée de cinq à 10 mille dollars et qu'elle a été accordée en salaires aux troupes dans ce dernier cas alors qu'elle avait plutôt été consacrée à des services dans le premier. L'initiative du Ministère de verser un salaire aux troupes se produisant au Festival de juin dernier est excellente. Il devrait toujours en être ainsi. L'AQJT se plaint

cependant de n'avoir pu contrôler elle-même ces montants et en conséquence de n'avoir pu offrir des services comme par les années passées.

Le différend se situe davantage au plan d'une directive adressée par le MAC et l'AQJT pour la saison à venir: l'association devra s'autofinancer dans une proportion de 12,5%. Le MAC rappelle que l'organisme est actuellement subventionné par l'état dans une proportion de 91%. Du côté de l'AQJT, on explique que la participation des membres compte pour seulement 4 ou 5% et qu'en conséquence, l'exigence du Ministère équivaudrait à une réduction de 10,000 dollars. « De plus, expliquent Rémi Boucher et Marie-Hélène Falcon, deux des permanents de l'AQJT, il est impensable pour un organisme comme le nôtre de s'autofinancer dans quelque proportion que ce soit. L'AQJT ne vend pas des spectacles, pas plus qu'elle n'est un producteur. »

L'Association rejette donc fermement l'exigence de l'état, la jugeant inadmissible. Au Congrès de décembre dernier, une motion de blâme a été votée à cet effet. Elle dénonce la demande, la qualifiant d'ingérence abusive. Elle accuse du même coup le MAC d'interventionnisme.

L'intervention du ministère se justifie parce qu'il met en doute la représentativité de la société. Dans sa lettre, Yvan Chevalier, le responsable au MAC du jeune théâtre, explique que l'AQJT « ne regroupe qu'une quinzaine de troupes, la plupart oeuvrant à Montréal, et, sur ce nombre, onze sont subventionnées par le MAC pour leurs activités théâtrales ». Que l'AQJT ne représente pas l'ensemble du jeune théâtre, cela paraît évident. Depuis cinq ou six ans, les troupes qui refusaient un engagement idéologique ferme, prôné par les groupes les plus actifs de l'Association, se sont senties à l'étroit au point de n'avoir guère d'autre issue que celle de quitter. Cela dit, il n'en demeure pas moins que l'action de l'AQJT a des retombées favorables à la

jeune théâtre, qui dépassent se seuls adhérents. Il faut tout de même déplorer le petit nombre de ceux-ci. L'observation du Ministère a sa pleine pertinence.

Ce n'est pas sans raison que, depuis qu'elle s'est définie comme un regroupement de troupes de métier en décembre 1977, l'AQJT cherche constamment à atténuer ses positions, à affirmer son ouverture. D'ailleurs au dernier congrès de décembre, elle a modifié sa chartre en ce sens. Ainsi la définition de base s'élargit. Dorénavant, l'AQJT sera une association réunissant: « des groupes et intervenants en jeune théâtre travaillant au développement d'un théâtre populaire inscrit dans un processus de changement culturel, politique et social ».

Quant à la notion de jeune théâtre, elle est précisée en quatre points. Est jeune théâtre, toute troupe à but non lucratif ayant la volonté: d'agir collectivement, de créer et de s'exprimer, de s'intégrer dans un milieu, de s'impliquer politiquement.

L'énoncé en quatre points vient effacer la contrainte qu'il interdisait à une troupe dont la moitié des membres adhère à l'Union des Artistes de faire partie de l'AQJT. On se rappelle que cette restriction avait été invoquée par les groupes de la défunte ATTAQ. Théoriquement donc, ces derniers peuvent réintégrer les rangs de l'association.

Suite à ce dernier congrès, il se dégage clairement que l'AQJT, tout en voulant continuer à consolider l'union des troupes de métier, a l'intention de s'intéresser davantage au théâtre d'amateurs, au théâtre étudiant, au théâtre militant ainsi qu'aux animateurs individuels travaillant au développement d'un théâtre populaire.

Signalons en terminant qu'à ce XXIème Congrès, l'organisme a décidé que le XIIIème Festival de Jeune théâtre aurait lieu à Montréal en mai prochain. On envisage également de mettre sur pied une section régionale à Rimouski. Quant au VIème Festival pour enfants, on souhaite revenir à la formule d'avant 1978.

Concert SMCCQ remis à ce soir

A la suite des tempêtes de neige en Europe qui ont retardé les vols sur l'Amérique du Nord, le pianiste Alfons Kontarsky n'arrivera à Montréal que ce matin. La Société de musique contemporaine du Québec se voit donc dans l'obligation de reporter à ce soir 10 janvier à 20 h 15 le concert d'Alfons et d'Aloys Kontarsky dans la première américaine de *Mantra* de Stockhausen. Les billets du 9 janvier seront valides pour le concert de ce soir à la salle Pollack, 555 Sherbrooke ouest.

OLYSSÉO 1 35 MILTON / 642-6053
un film de DINO RISI
ORNELLA MUTI UGO TOGNAZZI
POUR TOUS
dernier amour
7h15 9h30
OLYSSÉO 2 35 MILTON / 642-6053
"COURTEZ VOIR ROBERT ET ROBERT"
UN DES MEILLEURS LELOUCH.
7h15 9h30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER JACQUES VILLERET JEAN-CLAUDE BRIALY
JONATHAN Livingston le goéland
FRANÇOIS et le chemin du soleil
Le PARISIEN 4 486 STE CATHERINE D. 466 3855

APRES "LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS" VOICI
MORT SUR LE NIL
AGATHA CHRISTIE
Le PARISIEN 4 1.15, 3.55, 6.30, 9.10.

EXHIBITION
18 ans et plus
Sylvia Bourdon dans un film de Jean-François Davy
desjardins 1 3e sem. BASILAIRE 1 788 3141

MESSIEURS, C'EST VOTRE TOUR!! l'ère de l'homme objet est arrivée
DAYLE 14 ans HADDON GERARD TYBAL FERNANDO REY un film de JUST JAECKIN
LE DERNIER AMANT ROMANTIQUE
Le plus grand concours du siècle que seules les femmes pouvaient imaginer
desjardins 2 288 1161

JILL CLAYBURGH 5e sem. 14 ans
PRIX D'INTERPRETATION FEMININE
Un film de PAUL MAZURSKY
desjardins 4 12:10 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:10 BASILAIRE 1 788 3141

Une étonnante surprise
UN FILM AUSTRALIEN DE GRANDE CLASSE ET D'UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE.
V.F. de CIDDIE avec HELEN MORSE
desjardins 3 1:05 - 3:10 - 5:10 - 7:15 - 9:20 BASILAIRE 1 788 3141

Diabolo Menthe Si vous regrettez vos 15 ans.
3e sem. 12:20 - 2:05 - 3:55 5:40 - 7:25 - 9:15
St-denis 3 1500 RUE ST-DENIS 845-3222

Dr. RALPH BAKSHI
"LES SORCIERS DE LA GUERRE"
WIZARDS
"LA DERNIERE FOLIE de mel brooks"
CARREFOUR DES 6:30 P.M. 378 CATHERINE - BLEURY 866-8007

Mines en vedette

La Bourse de Toronto a progressé hier, au terme de la séance la plus animée depuis quatre mois. L'indice composé monte de 2.16 et atteint à présent 1,348.03.

Les mines font un bon d'14.43 à 1,177.37, les industries de 10.55 à 1,086.51 et les finances de 1.13 à 1,215.87.

À la fin de la journée, on dénombrait 278 titres à la hausse, 168 à la baisse et 217 stables.

Parmi les valeurs industrielles, Texasgulf monte de 1 à \$25.34, Husky Oil de 3-4 à \$34.34, Northern Telecom de 3-4 à \$31.14.

Dans le secteur minier, Rio Algom avance de 1-3/8 à \$37.14, Cyprus Auld Mining de 1-1/8 à \$34 et Hudson Bay Mining de 5-8 à \$21.21.

Parmi les pétroles, Candel Oil progresse de 2 à \$29.12, Asamera Oil de 7-8 à \$20.58 et Chiefdom Development de 3-4 à \$29.14.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies including A.G.F.M., Abacus, and others.

MONITORIALE

B. d'Épargne à \$25

Les valeurs bancaires ont connu une légère reprise dans un marché modéré hier à la Bourse de Montréal, ramenant les cours aux niveaux de la semaine dernière.

La Banque Royale a été le titre de sa catégorie le plus traité, gagnant 3-8 à \$50.40.

À la clôture du marché, le volume des transactions comprenait 503,234 actions.

Parmi les compartiments les plus importants, celui des industriels est monté de 0.60 à 226.6 et les papeteries de 0.23 à 163.47.

Inco a été le titre le plus traité dans le marché; il termine en hausse de 1-4 et atteint \$20.78 après un échange de 37,442 actions.

Dans la spéculation, Mont Laurier Uranium Mines progresse de 17 cents à 25 cents après un brassage de 47,200 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various Canadian companies including Abitibi, Agnico, and others.

McGraw Hill veut prendre le contrôle de McGraw Hill

American Express a annoncé qu'elle a l'intention d'acquiescer le groupe McGraw Hill évalué à \$80 millions.

American Express, qui émet des cartes de crédit, des chèques de voyage et des intérêts dans le tourisme, propose de racheter les 24.1 millions d'actions de McGraw Hill au prix unitaire de \$4 dollars.

Le groupe McGraw Hill qui a réalisé l'année dernière des bénéfices de \$51.4 millions sur un chiffre d'affaires de \$659 millions, est une maison d'édition et un groupe de presse qui contrôle notamment l'hebdomadaire économique Business Week.

American Express a enregistré en 1978 des bénéfices de \$262 millions sur un chiffre d'affaires de \$3.4 milliards.

NEW YORK

Plus trois points

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

Reprise des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles a terminé en hausse de plus de 3 points à 831.42.

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUEBEC CARTIER

Avis de Nomination

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

Monsieur Theriault s'est joint à Québec Cartier en 1958 et a occupé multiples fonctions dans le domaine de la gestion du personnel et des relations industrielles.

Il est membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles du Québec, de l'Association du Personnel de Montréal et président du comité de Relations Industrielles de l'Association des Mines et Métaux du Québec.

Monsieur L. J. Patterson, président de Québec Cartier vient de nommer M. F.L. Theriault au poste de directeur général des services administratifs avec bureau au siège social de la compagnie à Port Cartier.

En plus d'augmenter son dividende pour contrer l'offre de la Banque d'Épargne

Le Crédit foncier fusionnera avec le Trust Général

par Michel Nadeau

Les administrateurs du Crédit foncier ne voient pas d'un très bon oeil le projet d'acquisition des actions de leur entreprise par la Banque d'Épargne.

Par ailleurs, les dirigeants du Crédit foncier et du Trust général du Canada ont annoncé officiellement que des pourparlers étaient en cours

en vue de fusionner les deux institutions financières montréalaises.

Aussi, pour aider les actionnaires du Crédit foncier à ne pas succomber trop rapidement à la tentation de vendre leurs actions, la direction du Crédit foncier a décidé de majorer de 60% le dividende payable en avril... une fois terminée l'offre présentée par la Banque d'Épargne.

Dans sa recommandation

aux actionnaires, le conseil d'administration précise d'abord: « L'offre de la Banque d'Épargne peut représenter à court terme pour certains actionnaires la réalisation d'une plus-value intéressante. »

La circulaire d'information indique en effet que le montant de \$140 offert par la Banque d'Épargne dépasse la valeur aux livres (\$104.78) des actions qui, depuis six ans, os-

cient entre \$60 et \$100.

Mais les administrateurs s'empressent de fournir dans le document de douze pages plusieurs bonnes raisons qui devraient inciter les détenteurs d'actions à conserver leurs titres.

« Cependant il appartient à chaque actionnaire de décider lui-même... compte tenu de la valeur de l'actif de la société et de son potentiel ainsi que

des autres facteurs mentionnés dans la circulaire » dit le texte.

On mentionne en premier lieu que le dividende annuel payable ordinairement en avril, grimpe de 60% passant de \$4.57 à \$7.25.

« L'offre de la Banque d'Épargne expirant le 19 janvier 1979, nous voulons attirer l'attention des actionnaires sur le fait que ceux qui auront déposé leurs actions seront privés du dividende annuel afférent... »

Cette augmentation du dividende coûtera \$2 millions de plus à l'institution du Square-Victoria. Environ 72% de cette somme additionnelle ira à l'étranger car les non-résidents détiennent près des trois-quarts des titres du Crédit foncier.

A ces actionnaires français, on rappelle que le taux de change s'établit présentement à 3.54 francs français « soit le niveau le plus bas depuis au moins vingt ans. »

L'équivalent de 496 francs offerts aujourd'hui par la Banque d'Épargne ne fait qu'égaliser un sommet atteint en 1973 par les actions du Crédit foncier à la Bourse de Paris, rappelle-t-on.

Toutefois, il sera intéressant de voir la réaction du groupe Paribas, une grande banque privée française qui détient environ 21% des actions. Cette dernière entreprise a déjà des intérêts importants au Canada et pourrait ne pas avoir ce problème de taux de change.

Egalement, les dirigeants du Crédit foncier précisent que le bénéfice réalisé sur la vente d'actions demeure sujet à impôts pour nombre d'actionnaires...

Tout au long du document, la compagnie insiste sur le potentiel du Crédit foncier et met l'accent sur son bilan des dernières années: croissance annuelle des actifs de 22%, hausse des profits nets de 10% etc. Ces taux sont supérieurs à l'ensemble de l'industrie fiduciaire.

Par ailleurs, M. Raymond Lavoie, président-directeur général a déclaré au DEVOIR: « Suite à l'offre de la Central and Eastern Trust, des discussions ont été amorcées avec les dirigeants du Trust général du Canada. L'offre de la Banque d'Épargne va précipiter ce rapprochement possible entre les deux entreprises. »

Un communiqué émis hier soir par la direction du Trust Général mentionne que « le conseil d'administration a donné mandat à son président de proposer au conseil d'administration du Crédit foncier les éléments d'un accord de fusion entre les deux entreprises. »

M. Lavoie rappelle que ce sont des actionnaires du Crédit foncier qui ont mis au monde la Société d'administration et de fiducie qui fut acquise par le Trust général, il y a quelques années. « Les deux entreprises oeuvrent dans des secteurs assez voisins. Le Trust général est surtout concentré au Québec alors que le Crédit foncier possède un réseau à travers le Canada. »

Cette dernière initiative vise à montrer aux actionnaires du Crédit foncier que la direction de leur compagnie a des projets d'expansion importants.

Du côté de la Banque d'Épargne, le vice-président, M. Roger Lavoie a déclaré que la recommandation de la direction du Crédit foncier « était

un peu floue ». « On ne sait pas si c'est positif ou négatif. »

Le marché boursier a cependant bien accueilli la nouvelle puisque les actions de la Banque d'Épargne ont gagné \$1.50 pour atteindre un niveau record de \$25. On semble croire que l'institution financière de la rue Saint-Jacques parviendra à ramasser 51% des titres émis, soit l'objectif mentionné dans son offre.

Pour leur part, les valeurs du Crédit foncier s'échangent toujours à \$131. Il est probable que l'action s'approche main-

tenant du montant de \$140 offert par la Banque d'Épargne, compte tenu également de l'ascension en avril du dividende.

La fusion du Crédit foncier avec le Trust général serait également bien vue car l'opération accroîtrait la participation québécoise au capital-action du Crédit foncier.

Ce rapprochement pourrait insuffler du dynamisme dans l'évolution du Trust général dont les actifs approchent maintenant les \$600 millions. La fusion donnera une entité avec un bilan voisin de \$2 mil-

liards en 1979.

Cette idée de mariage surprend car la rumeur voulait que ce soit la Banque d'Épargne qui convoite le Trust général du Canada. M. Jean-Louis Lévesque et le Fonds F-I-C sont actionnaires des deux entreprises.

Présentement, les actions du Trust général s'échangent à la Bourse autour de \$24. Mis à part la famille Simard de Sorrel, ce sont surtout des institutions financières qui détiennent la grande majorité des titres du Trust général du Canada.

Certificats de placement garantis

Les fiducies offrent de meilleurs taux à court qu'à long terme

par Claude Picher

La plupart des sociétés de fiducie viennent d'augmenter sensiblement les taux d'intérêt versés sur les certificats de dépôt garantis à court terme. Mais elles hésitent à augmenter les taux à moyen et long terme et vont même, dans certains cas, jusqu'à les réduire.

Habituellement, les taux d'intérêt deviennent plus attractifs à mesure que la période couverte par le certificat augmente. La nouvelle approche annoncée par les sociétés de fiducie reflète l'état actuel du marché hypothécaire, où les emprunteurs, inquiétés par la croissance rapide des taux d'intérêt, préfèrent des prêts à court terme.

Le Montréal Trust et le Trust Royal ont annoncé tous deux qu'ils portent leur taux d'intérêt sur les certificats de 90 à 179 jours (trois à six mois) de 10 à 10 1/4%. Ce placement devient ainsi plus avantageux que les certificats d'un an, dont le taux passe, dans la plupart des institutions, de 10 à 10 1/4%.

Le taux pour cinq ans demeure généralement inchangé à 10%. Quant aux certificats à plus court terme, ils connaissent une légère hausse, les deux sociétés versant maintenant un intérêt de 10% sur les dépôts de 30 à 59 jours. Le Trust National a aussi annoncé des taux comparables.

Par contre, à la Fiducie du Québec, les taux demeurent inchangés. Un porte-parole de l'institution a cependant indiqué qu'une décision à ce sujet sera prise aujourd'hui.

Par le moment, cette société conserve donc la structure de taux traditionnelle; l'intérêt grimpe à mesure que la période couverte par le certificat augmente: 9 1/4% pour 30 jours; 9 3/4% pour 60 jours; 10% pour 90 jours; et 10% pour un an ou plus.

Le Trust Général du Canada, pour sa part, reste une des rares sociétés de fiducie à conserver le statu quo. Cette institution verse un intérêt de 9 1/4% sur les certificats à court et à moyen terme, et de 10 1/4% sur les dépôts de cinq ans avec intérêt calculé annuellement. Un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'aucun changement n'est envisagé

pour l'instant, mais que toute la question demeure à l'étude.

Notons aussi qu'une compagnie torontoise, le Metropolitan Trust, a annoncé une réduction de 1/2% sur les certificats de un à cinq ans; le taux sur ces titres passe ainsi à 10 1/4% lorsque l'intérêt est calculé annuellement, et à 10% lorsqu'il l'est semi-annuellement.

Cette hausse des taux d'intérêt sur les dépôts à court terme est attribuable à la pression exercée sur le marché des prêts hypothécaires.

Lorsque la Banque du Canada augmente son taux d'escompte, les banques à charte suivent le mouvement en accordant des intérêts plus élevés à leurs déposants; les emprunteurs, à leur tour, doivent payer plus d'intérêts sur leurs prêts.

Dans une situation où les taux d'intérêt sont très élevés, le client à la recherche d'un prêt hypothécaire cherchera d'abord un emprunt à court terme (un an); cela lui permettra de renégocier l'hypothèque à des conditions plus avantageuses à l'échéance, si, bien sûr les taux d'intérêt se mettent à redescendre dans l'intervalle.

C'est d'ailleurs ce que prévoit la quasi-totalité des

spécialistes: sans doute peut-on s'attendre à une nouvelle hausse des taux d'intérêt d'ici l'été, mais, au cours du deuxième semestre de 1979, un mouvement de recul sensible devrait apparaître.

La demande étant donc plus forte pour des prêts hypothécaires à court terme, les sociétés de fiducie ne peuvent donc pas se permettre d'accorder des intérêts élevés sur des placements à long terme. Dans l'éventualité (prévisible) où les taux d'intérêt se remettraient à baisser, les sociétés de fiducie devraient respecter leurs engagements envers les détenteurs de certificats à long terme, tout en tentant de soutenir la concurrence des banques à charte sur le marché des prêts hypothécaires. Elles se retrouveraient vite en position précaire.

Les banques, de leur côté, continuent de maintenir les taux hypothécaires au plus bas niveau possible. Depuis juin 1978, c'est-à-dire en moins de sept mois, le taux d'escompte de la Banque du Canada a grimpé de 8 1/2 à 11 1/4%, soit une progression de 2 3/4%. Au cours de la même période, les banques à charte ont haussé leurs taux hypothécaires conventionnels de 3/4% seulement soit de 10 1/4 à 11 1/4%. Les hypothèques consenties en vertu

de la Loi nationale sur l'habitation bénéficient de taux inférieurs de 1/4% à ceux des hypothèques conventionnelles.

La hausse du taux d'escompte annoncée la semaine dernière a immédiatement été suivie, comme d'habitude, par une hausse équivalente de l'intérêt versé par les banques à charte sur les comptes d'épargne véritable, celui-ci se situe maintenant à 9 1/4%.

Mais c'est là la seule décision qu'ont prise les banques jusqu'à maintenant, et il faudra attendre encore deux ou trois semaines avant de savoir si elles augmenteront leurs taux d'intérêt sur les autres dépôts et sur les prêts.

Les banques connaissent depuis un an une importante croissance de leurs dépôts (la Banque canadienne nationale, à titre d'exemple, a vu ses actifs passer de \$6.7 à \$8.1 milliards en 1978); elles se retrouvent donc avec des liquidités considérables, qu'elles aimeraient évidemment écouler sur le marché des prêts hypothécaires. D'où leur désir de maintenir les taux d'intérêt sur hypothèques à des niveaux attractifs. La question, déclarait hier un porte-parole de la BCN, est de savoir jusqu'à quel point elles peuvent supporter un écart croissant entre le taux d'escompte et leurs taux hypothécaires.

Les mises en chantier baisseront encore en 79

La construction domiciliaire au Canada a connu une année difficile, alors que seulement 223,000 unités d'habitation ont été mises en chantier, comparativement à tout près de 246,000 en 1977.

C'est ce qu'indique un rapport préliminaire publié, hier, par la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui prévoit déjà que l'année qui commence ne sera guère plus impressionnante: les experts s'entendent pour prévoir la mise en chantier de 210,000 à 215,000 unités de logement en 1979.

Une diminution spectaculaire de la construction domiciliaire dans les centres urbains du Canada en décembre, est responsable à elle seule du tiers du recul enregistré au cours de toute l'année 1978. En décembre, seulement 12,003 logements ont été mis en chantier, par rapport à 20,485 au cours du même mois en 1977.

D'autre part, tous les centres urbains enregistrent un recul au cours de l'année.

On attribue cette diminution au stock excédentaire de logements complétés mais non occupés. Le Canada compte actuellement plus de 25,000 logements — surtout des maisons en rangée et des logements en co-propriété — in-

La hausse des taux d'intérêt a également joué un rôle important dans le ralentissement de la construction domiciliaire. Comme autres facteurs, on note une baisse de l'immigration, et le contexte économique difficile.

L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, un organisme regroupant les principaux constructeurs d'habitations du Canada, calcule que chaque mise en chantier représente un emploi à temps complet, pour une période d'un an. La diminution des mises en chantier en 1978 signifierait donc la perte de 23,000 emplois dans l'industrie de la construction, et les prévisions pour 1979 en représentent autant.

Pétrole mexicain pour le Québec?

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de l'Énergie rencontre, cette semaine, des représentants du gouvernement mexicain et de la société pétrolière Pemex, afin de négocier l'achat de pétrole brut pour le Québec et les quatre provinces atlantiques.

Au Mexique jusqu'à samedi, M. Alastair Gillespie se rendra également au Véné-

zuela dimanche et lundi, avant de revenir à Ottawa mardi.

Le Venezuela fournit actuellement quelque 180,000 des 600,000 barils dont ont besoin quotidiennement les cinq provinces, soit 30%. Le reste provient du Nigeria et du Proche-Orient. C'est la situation politique précaire en Iran qui semble inciter le Canada à rechercher d'autres sources de pétrole. L'Iran fournit 18 pour cent du pétrole des cinq provinces de l'Est.

Les réserves pétrolières du Mexique sont évaluées entre 200 milliards et 300 milliards de barils.

Les réserves du Canada, par comparaison, ne sont que d'environ 38 milliards de barils.

Les États-Unis, à un certain moment, se sont intéressés au gaz naturel mexicain, plusieurs suggérant d'en acheter au lieu de construire le pipeline de \$10 milliards de l'Alaska.

L'an dernier, les États-Unis n'ont pu accepter d'acheter du gaz naturel du Mexique à \$2.60 le mille pieds cubes, puisqu'ils en avaient du Canada à \$2.16 le mille pieds cubes.

Le président américain Jimmy Carter doit se rendre au Mexique, le 14 février prochain, pour discuter de cette question avec le président José Lopez-Portillo.

Banque Canadienne Nationale

DIVIDENDE no 352

Un dividende de 30 cents par action du capital versé de la Banque est déclaré pour le trimestre finissant le 31 janvier 1979. Ce dividende sera payable à compter du 29 janvier 1979, au bureau principal et à toute succursale de la Banque, aux actionnaires inscrits le 27 décembre 1978, à la fermeture des guichets.

Les actionnaires ayant souscrit des actions de la nouvelle émission participeront à ce dividende au prorata des paiements qu'ils auront effectués au 27 décembre.

Par ordre du Conseil d'administration, Le vice-président exécutif et directeur général en chef, JACQUES DOUVILLE

Montréal, le 8 décembre 1978

Banque Canadienne Nationale

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!

10 1/4%

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00 Intérêts payés annuellement

APPELEZ-NOUS

1221

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, BELAIR & ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTREAL-QUEBEC-RIMOUSKI-SHERBROOKE-TOIS-RIVIERES
OTTAWA-SEPT-ILES-COATICOOK-MATANE

Avis public

Ottawa, le 9 janvier 1979

BELL CANADA — EMISSION D'ACTION ORDINAIRE

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a reçu une demande présentée par Bell Canada en vue d'obtenir l'approbation du montant, des termes et des conditions d'une émission, vente ou autre aliénation d'actions ordinaires de son capital-actions, pour un montant global n'excédant pas deux cent millions de dollars (\$200,000,000) avec valeur au pair de \$25 chacune.

La requérante a déclaré que l'émission proposée va élargir la base de son capital-actions et fera partie de ses fonds généraux à utiliser pour payer une partie des dépenses de capital de Bell Canada pour l'acquisition et la construction d'additions et d'améliorations à son réseau de télécommunications et pour augmenter son fonds de roulement.

La requête et les documents qui l'accompagnent peuvent être examinés aux endroits suivants:

Bell Canada Bureau d'affaires Rez-de-chaussée 1050, Côte du Beaver Hall Montréal (Québec)	Bell Canada Bureau d'affaires Rez-de-chaussée 76, rue Adélade Toronto (Ontario)
CRTC Immeuble central Les Terrasses de la Chaudière pièce 561 1, Promenade du Portage Hull (Québec)	CRTC 800, Place Victoria suite 2114 Montréal (Québec)

Interventions
Quiconque désire intervenir ou faire des observations peut le faire en envoyant, par la poste ou par message, une déclaration écrite au Secrétaire général du Conseil, dont copie à "monsieur Guy Houle, chef du Contentieux, Bell Canada, pièce 1600, 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal (Québec) H2Z 1S3". Toutes les interventions et les observations écrites doivent parvenir au Conseil et à la requérante au plus tard le 29 janvier 1979. L'intervention, la déclaration ou les observations peuvent être accompagnées de tout commentaire sur des questions dont, selon l'auteur, le Conseil devrait tenir compte en examinant la requête, et doivent indiquer si l'auteur appuie la requête, s'y objecte ou s'il a toute autre position à son égard.

Quant à la requérante, elle devra répondre à toutes les interventions ou observations écrites, et signifier une copie de la réponse à l'intervenant et au Conseil, et ce d'ici le 1er février 1979.

Procédures à suivre
Selon la nature des observations, des interventions et des réponses qu'il recevra durant le délai indiqué plus haut, le Conseil déterminera s'il doit ou non tenir une audience publique afin d'examiner la requête. Si, de l'avis du Conseil, une audience publique n'est pas nécessaire, le Conseil rendra une décision "en principe" le 8 février 1979.

Audience publique, si nécessaire
Si toutefois le Conseil décide qu'il y a lieu de tenir une audience publique, elle débutera alors à 9h00, le 8 février 1979, à l'Esplanade Laurier, à Ottawa. Toutes les personnes ou les associations qui auront manifesté un intérêt à l'égard de la présente requête, en seront informées par le Conseil.

L'audience se tiendra afin d'examiner les détails de l'émission d'actions projetée, à l'exception du prix exact et de l'importance de l'émission, dont le Conseil d'administration de la requérante ne décidera qu'après la fermeture du marché des valeurs, la veille de la date d'émission. Le Conseil a l'intention de rendre une décision "en principe" dès l'issue de l'audience.

Si le Conseil approuve la requête en principe, la requérante lui fournira, le 12 février 1979, des précisions quant au prix et à l'importance de l'émission. Du moment que les conditions de l'émission ne s'éloignent pas de celles énoncées dans la requête, l'approbation définitive sera donnée le 12 février 1979.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC—Avis public Télécom 1979

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en page 17



Le Centre Butters, centre de réadaptation pour déficients mentaux (220), est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES PROFESSIONNELS (Poste de cadre supérieur)

Fonction
Le titulaire:

- coordonne et surveille les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent au Centre;
- anime le comité consultatif des professionnels;
- voit à établir un programme cadre de réadaptation pour les bénéficiaires du Centre;
- coordonne les activités de perfectionnement du personnel professionnel;
- assiste le personnel de première ligne, si nécessaire.

Exigences
Les candidats doivent avoir:

- un diplôme universitaire de quatre ans en psychologie ou l'équivalent;
- une connaissance de la déficience mentale;
- des expériences démontrant des capacités en animation de groupe et en relations humaines;
- de l'expérience en gestion;
- une bonne maîtrise du français et de l'anglais.

Rémunération
Selon la politique salariale du Ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 17 janvier 1979 à:

Marcellin Dallaire
Directeur général
Le Centre Butters
Austin, Cité Brôme
JOB 180

OFFRES D'EMPLOIS RESPONSABLE DE PROJET

Définition de tâche:

- Travaillera en étroite collaboration avec l'équipe multidisciplinaire responsable de l'évaluation, l'acceptation et l'orientation des personnes handicapées.
- Coordonne les différentes activités liées au projet de formation et de placement des personnes handicapées.
- Responsable de la bonne marche du projet.
- Est membre du comité de coordination.

Exigences:

- Diplôme 1er cycle en Science Sociale.
- Connaissance de la réalité économique de la région.
- Capable de travailler en équipe.
- Connaissance des personnes handicapées.

Rémunération:

- Selon qualification, (\$20,000.00) Vingt Mille Dollars, maximum.

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Définition de tâche:

- Sténo-dactylo.
- S'occupe de la correspondance.
- Tenue de livres.
- Répond au téléphone.
- Assiste à des réunions et prend les minutes.

Exigences:

- Sténo-dactylo.
- Connaissance minimale en comptabilité.
- Capacité de rédiger une lettre.

Rémunération:

- Dix Mille Cinq Cents Dollars (\$10,000.00) à Douze Mille Cinq Cents Dollars (\$12,500.00).

PSYCHO-ÉDUCATEUR

Définition de tâche:

- Reçoit les demandes des personnes handicapées.
- Voit à l'évaluation psychologique et à l'évaluation des capacités résiduelles des applicants.
- Fait partie de l'équipe responsable de l'acceptation de tout nouveau stagiaire.
- Prépare le dossier du stagiaire.
- En collaboration avec le professionnel en relation de travail, il (elle) voit à l'organisation des stages.

Exigences:

- Diplôme universitaire en Science Sociale ou/et expériences pertinentes à l'emploi.
- Capacité de travailler en équipe.
- Connaissance des personnes handicapées.

Rémunération:

- Treize Mille Dollars à Vingt Mille Dollars (\$13,000.00 à \$20,000.00).

PROFESSIONNEL(LE) EN RELATIONS DE TRAVAIL

Définition de tâche:

- S'occupe de recueillir toutes les informations sur la situation de l'emploi dans la région afin de déterminer les débouchés possibles pour les stagiaires et les types de formation à privilégier.
- S'occupe de mettre sur pied un comité de liaison d'employeurs éventuels de la région et d'animer ce même comité.
- En collaboration avec le psycho-éducateur, il(elle) prépare un plan d'activités de production.
- Après une étude de la réalité économique, il(elle) prépare un plan d'activités de production.

Exigences:

- Diplôme universitaire terminal en Sciences Sociales ou expériences pertinentes à l'emploi.
- Est capable de fonctionner en équipe et d'animer un groupe.
- Connaissance minimale des personnes handicapées.

Rémunération:

- Treize Mille Dollars à Vingt Mille Dollars (\$13,000.00 à \$20,000.00).

Date limite pour réception des demandes et curriculum vitae: 22 janvier, 1979.

Envoyez à:

CENTRE "LE RACCORD"
a/s Mme Mariane Lewis,
5091 Chemin du Lac, C.P. 870,
St-Gabriel de Brandon, P.Q.
J0K 2N0
514-835-5656



REQUIERT LES SERVICES D'UN ANALYSTE EN TRANSPORT

Nature du poste:
Sous l'autorité du directeur du service, planifie et effectue diverses enquêtes et recherches statistiques, et diverses enquêtes et recherches statistiques, et participe à l'élaboration de certaines recommandations, conjointement avec le service du transport, quant aux orientations ou changements souhaités sur l'utilisation globale des effectifs et du territoire.

Exigences:

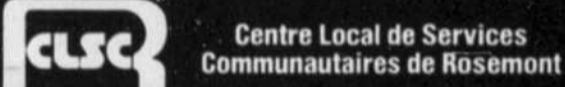
- Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences appliquées ou mathématiques.
- Deux (2) ans d'expérience dans le domaine du transport en commun.
- Souci de précision, aptitude au travail en équipe.

Traitement et conditions de travail:

- Conformés aux politiques de la Commission.

Toute personne répondant aux exigences et désireuse de poser sa candidature est priée de nous faire parvenir son curriculum vitae avant le 16 janvier 1979, à l'adresse suivante:

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL
SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES
1000, RUE DE SERIGNY, SUITE 100
LONGUEUIL, QUÉ.
J4K 5B1



RECHERCHE 1 COORDONNATEUR (TRICE) de services et programmes de santé

Prolongation
Sous l'autorité du directeur général:

FONCTIONS:
Planifie, organise, coordonne
Les services du programme général:

- de prélèvements
- de soins à domicile
- de consultations médicales

et le programme enfance-famille:

- périnatalité
- clinique de nourrisson
- bilan 0-7 ans
- groupe relations parents-enfants

— services et programmes composés d'équipes multidisciplinaires de formation santé et sociale;

- anime et coordonne l'ensemble des rencontres des intervenants en santé et des équipes qui sont sous sa responsabilité;
- assume la supervision et l'évaluation du personnel sous sa responsabilité;
- participe au comité de régie

EXIGENCES:

- diplôme d'infirmière
- possède une expérience de travail pertinente à la fonction de cinq (5) ans dont deux (2) ans dans un poste administratif (gestion de programmes et de ressources humaines)

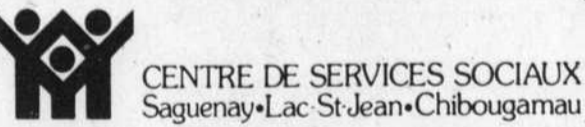
REMUNÉRATION:

- selon les normes du Ministère des Affaires sociales

Fin du concours: mercredi, 17 janvier 1979.
Entrée en fonction: 12 février 1979.

Faire parvenir curriculum vitae a/s:

Directeur général
CLSC Rosemont
3245 est, boul. St-Joseph
Montréal H1Y 2B6



CONSEILLER JURIDIQUE

LIEU DE TRAVAIL: Chicoutimi

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:
Assurer l'interprétation des lois et règlements en vigueur et la représentation de l'établissement devant les tribunaux.

PRINCIPALES TÂCHES:

- Fournir des avis juridiques concernant les lois et règlements régissant les services de l'établissement.
- Agit comme procureur de l'établissement devant les différents tribunaux particulièrement pour les cas d'adoption et de tutelle.
- Agit à titre-conseil et participe à la rédaction de divers contrats liant l'établissement (contrat de services, professionnels, d'approvisionnement, baux, etc.).
- Informe les personnes concernées sur les lois nouvelles et les modifications aux lois existantes en ce qui concerne leur impact dans l'établissement.
- Accomplit toute autre tâche pertinente à sa fonction.

EXIGENCES:

- Études universitaires de premier cycle en droit.
- Membre en règle du Barreau du Québec.
- Trois (3) années de pratique en matière civile (général).
- Connaissance des lois à caractère social appliquées dans un CSS (loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux, loi sur la Protection de la jeunesse, adoption, etc.).

TRAITEMENT:
Suivant les échelles salariales en vigueur dans le réseau des Affaires sociales.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 19 janvier 1979 à:

Directeur des Ressources Humaines,
Centre de Services Sociaux S.L.S.J.C.,
711, Jacques Cartier est,
Chicoutimi, Qué. (C.P. 158)
G7H 5B7
Tél.: (418) 549-4853

DIRECTEUR DES ÉDITIONS

Notre compagnie, spécialisée dans la publication et la distribution de matériel scolaire, est à la recherche d'un éditeur capable d'assumer les responsabilités administratives et financières d'un département en pleine expansion, tout en contribuant à son fonctionnement général.

Fonctions
En tant que directeur des éditions, cette personne aura l'entière responsabilité d'étudier les possibilités du marché, d'acquiescer les manuscrits, et de superviser la production et la mise en marché des publications.

Elle devra voir à la planification financière du département, à la gestion de l'inventaire, et à la promotion des nouvelles éditions anglaises et françaises.

Exigences
Nous sommes à la recherche d'une personne bilingue, ayant au moins cinq ans d'expérience en édition.

La formation universitaire ou une connaissance du domaine de l'éducation seront prises en considération.

Traitement
Selon les qualifications.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Brault & Bouthillier (1977) Ltée
700, rue Beaumont
Montréal H3N 1V5

Commission Scolaire Abitibi DIRECTION DES SERVICES AUX ADULTES

"Offre d'emploi"

Poste ouvert

PROFESSEUR

dont la spécialité serait d'opérer une machine à broder les écussons en chenille.

Endroit
La Sarre, Abitibi Ouest

Nature du travail
Former des personnes à travailler dans une usine de fabrication de vestons sport.

Durée de l'emploi
12 semaines

Traitement
15 ans et moins de scolarité \$15.90 / heure,
16 ans et plus de scolarité \$19.20 / heure.

Pour de plus amples informations les intéressés devront communiquer avant le 17 janvier 1979 aux numéros de téléphone suivants: 819-333-2387 ou 819-333-5412 après 16:30 heure.

Jacques Verville,
Directeur de centre Polyno.

INGÉNIEUR DE PROJET (2 postes)

La Commission de la Capitale nationale, société de la couronne responsable du développement de la région de la Capitale nationale, sollicite des candidatures pour deux postes d'ingénieur de projet. Les titulaires seront appelés à participer à divers projets de construction, touchant des parcs, des promenades, des systèmes d'élimination des eaux usées y compris des réparations majeures à des ponts, à d'autres structures, ainsi que la rénovation d'édifices et de lieux historiques.

L'un des postes se situe au niveau intermédiaire avec un traitement annuel jusqu'à concurrence de \$23 317. L'autre se situe au niveau junior avec un traitement jusqu'à \$19 287. Les traitements sont en négociation.

Les candidat(e)s devront posséder un diplôme universitaire en ingénierie civile ou être admissibles au certificat canadien d'ingénieur professionnel. Ils doivent également avoir de l'expérience reliée à la supervision de projets dans le domaine. Les intéressés ayant récemment obtenu leur diplôme universitaire peuvent poser leur candidature au poste junior seulement.

Ces postes sont bilingues. Les candidat(e)s unilingues peuvent poser leur candidature à la condition de s'engager par écrit à suivre des cours de langue.

Veillez envoyer vos demandes avant le 19 janvier 1979 en fournissant tous les détails relatifs à vos aptitudes et à votre expérience à:

L'agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

La Société créée en août 1977 par la Loi 44, a pour but d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et des services susceptibles de stimuler leur création et leur développement.

Le poste: ADJOINT ADMINISTRATIF

à la direction de la Gestion financière

Les tâches:
L'adjoint administratif aura pour rôle d'assister le directeur de la Gestion financière dans certaines tâches administratives: il sera notamment responsable de la comptabilité, de la préparation d'états financiers mensuels, du contrôle budgétaire, de la préparation de différents rapports financiers et extra-comptables trimestriels ou mensuels, de l'administration des encaissements (entrées et sorties de fonds) et des immobilisations, de l'administration des différents programmes d'avantages sociaux, de la mise à jour du manuel de régie interne; il assistera également le directeur dans la préparation des budgets et, au besoin, dans la production de divers autres documents de nature financière.

Exigences:
La Société recherche un(e) candidat(e) ayant entre 25 et 35 ans, possédant une expérience d'au moins 5 ans dans les fonctions ou responsabilités ci-haut décrites ou similaires. Cette personne devra faire montre d'esprit d'initiative et aimer travailler en équipe.

Salaires:
Selon les politiques salariales de la Société.
Programme d'avantages sociaux intéressants.

Lieu de travail:
Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae précisant leurs qualifications et expérience à l'attention du directeur de la Gestion financière, Société de développement coopératif, 430, chemin Ste-Foy, Québec, G1S 2J5, avant le 17 janvier 1979.



La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie
SERVICES DU PERSONNEL 05 04 75 79-01-05

OFFRE D'EMPLOI RESPONSABLE DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE

NATURE DU TRAVAIL:
L'emploi du responsable de l'informatique comporte l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des activités et des ressources ayant trait à l'organisation et au fonctionnement des données reliées au réseau de téléinformatique du M.E.Q. pour l'utilité des services de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie et des Commissions scolaires adhérentes.

CLASSIFICATION:
Professionnel non-enseignant

SALAIRE:
Selon la convention collective.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES:

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en: sciences avec concentration en informatique; — sciences administratives — informatique, et 3 ans d'expérience pertinente.
- Autres études et expériences pertinentes jugées valables.

Les offres de services seront reçues jusqu'au 18 janvier 1979, à 17:00 heures P.M., aux Services du Personnel de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

Prière d'inscrire le no. 05 04 75 dans le coin inférieur gauche de l'enveloppe.

Adressez votre envoi à:

Commission Scolaire Rég. de la Mauricie
a/s M. Gilles Baker,
Directeur
390, 3e avenue,
Shawinigan-Sud, Qué.
G9N 6V7

SPÉCIALISTE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Notre client, une société Québécoise très diversifiée ayant plusieurs usines importantes au Québec et ailleurs au Canada, recherche un ingénieur chimique possédant une vaste expérience pratique dans le secteur des produits de la construction, pour prendre charge de la division R & D à sa principale usine de Montréal.

Le mandat relève du Directeur Technique et le titulaire sera responsable de tout ce qui concerne spécifiquement l'amélioration des procédés industriels en cours et le développement des produits, dans la division Recherche et Développement. Il aura à coordonner et diriger le travail de plusieurs personnes oeuvrant sur le plan technique, préparer et rédiger des rapports techniques et collaborer étroitement avec les départements responsables des opérations.

Les responsabilités touchent également les études concernant les applications pratiques des produits de la société dans le secteur de la construction, les discussions avec les clients, autant au Canada qu'à l'étranger, des problèmes d'ordre technique, dans le but de mieux définir les besoins pratiques des clients et d'améliorer la qualité des produits fabriqués.

Le candidat idéal possède environ 10 ans d'expérience dans des domaines reliés entre autre aux Pâtes et Papiers, aux matériaux de construction et en général à la technologie affectant les produits à base de "fibres de bois". Un minimum de trois (3) ans d'expérience au niveau du secteur des "fibres de bois" est jugée essentielle. Doit pouvoir diriger du personnel technique compétent et posséder le leadership nécessaire pour assurer le fonctionnement rationnel de sa division.

Le bilinguisme est essentiel et le salaire sera en fonction de l'expérience pratique des postulants. Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, Ing., vous référant au dossier MG-502A.



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES
400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec. H2Z 1V5,
Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada

AGENT ADMINISTRATIF (BILINGUE)

Le Conseil National de Recherches du Canada établit actuellement un Institut de génie des matériaux dans la région de Montréal afin de répondre aux besoins de l'industrie canadienne dans le domaine important des problèmes reliés à la dégradation et à la durabilité des matériaux. L'Institut aura pour but premier de résoudre des problèmes industriels dans les domaines suivants: la corrosion, le soudage, les jonctions, la tribologie, la mise en forme et la solidification. L'Institut offre présentement un poste d'Agent administratif pour coordonner l'activité reliée aux locaux de l'Institut, à court terme et à long terme, et planifier, élaborer et appliquer des services administratifs dans les domaines des finances, du personnel, des acquisitions et approvisionnements, de la réparation des locaux, de l'entretien des immeubles et des véhicules ainsi que de la sécurité.

TRAITEMENT — Jusqu'à 31 000 dollars approximativement, par année, selon la formation et l'expérience.

CNRC Prière d'adresser un curriculum vitae à l'Agent d'emploi, Conseil National de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence GM-2.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

Y.M.C.A. DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
recherche un
ANIMATEUR EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Il s'agit d'un poste d'animation et de sensibilisation de groupes dans la communauté en éducation internationale. Une expérience à l'étranger et bonne connaissance des problèmes internationaux sont un atout. Cette personne doit être parfaitement bilingue. Ce poste est à temps partiel.

Se présenter avec votre curriculum vitae.
Françoise de Broin
Y.M.C.A.
1441, rue Drummond, 5e étage
Montréal.
Date limite: vendredi 12 janvier 1979.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

ÉVALUATEUR SERVICE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

FONCTION: Sous la surveillance du directeur des prêts hypothécaires, le candidat devra:
— Préparer des rapports d'évaluation pour fins de prêts hypothécaires pour des immeubles résidentiels et commerciaux.
— Recommander des déboursés progressifs.

QUALIFICATION: Évaluateur avec expérience.
SALAIRE: Selon les qualifications et l'expérience.
LIEU DU TRAVAIL: Montréal.

Faire parvenir votre curriculum vitae qui sera traité confidentiellement:

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225, rue St-Jacques Ouest
Montréal, Qué.
H2Y 1M6
A/S de M. Fernand Simon,
Directeur,
Service des prêts hypothécaires.

RÉDACTEUR

Une compagnie industrielle d'envergure nationale souhaite engager un rédacteur (ou rédactrice) de métier, ayant beaucoup d'expérience. Le titulaire de ce poste rédigerait des articles et ferait des reportages pour fin de publication destinée à un public spécialisé: architectes, ingénieurs, designers, manufacturiers et dirigeants d'entreprises.

Ses responsabilités comprendront l'adaptation en français d'articles écrits en anglais, la surveillance de la qualité de la langue dans les textes en général. Le dit candidat devrait être en mesure de diriger le photographe qui l'accompagnerait à l'occasion de reportages sur les lieux de nouvelles installations industrielles.

Le journaliste spécialisé que nous cherchons devra être libre de voyager selon les circonstances. Cette situation est également offerte à toute femme pouvant rencontrer nos exigences et lui présentera les mêmes intéressantes perspectives d'avenir dans le domaine des communications industrielles et de la publicité.

Lieu de travail: Montréal.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel à: Le Directeur, Relations Publiques FMBJ, 505 ouest, boul. Dorchester, Montréal H2Z 1A8.

Quatre ministres du cabinet Lévesque détiennent des valeurs mobilières

QUEBEC (PC) — Tous les membres du Cabinet Lévesque se sont conformés aux directives du 12 janvier 1977, concernant les conflits d'intérêts, au cours de l'année 1978. Seulement quatre ministres détenaient soit des actions dans des compagnies, soit des parts dans un fonds mutuel ou des obligations mais aucune de ces transactions financières ne contrevient aux directives émises par le premier ministre Lévesque peu après la prise du pouvoir par le Parti québécois.

C'est ce que révèle les déclarations de chacun des ministres rendues publiques lundi à Québec.

Une majorité des membres du Cabinet, soit 14 sur 27, ne possédait aucun intérêt dans quoi que ce soit, sauf leur propre maison dans certains cas: il s'agit du premier ministre Lévesque et des ministres Lise Payette, Jocelyne Ouellette, Yves Bérubé, Claude Charron, Jacques Couture, Denis DeBellevall, Bernard Landry, Lucien Lessard, Pierre Marois, Claude et Jacques-Yvan Morin, Rodrigue Tremblay et Denis Lazure.

Outre le ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, les intérêts que possèdent les autres ministres sont minimes.

En date du 6 décembre 1978, M. Joron était l'un des bénéficiaires des actions suivantes au Trust général du Canada, le fiduciaire pour la succession Conrad Joron, le père du ministre:

- 10,000 actions à la Banque mercantile du Canada;
- 20,000 actions à Canadien Pacifique Ltée;
- 10,000 actions à Dominion Bridge;

■ 3,000 actions à Eastman Kodak;

■ 1,000 actions à International Business Machines;

■ 30,000 actions à Philips Lamps, N.Y.

De plus, M. Joron possède six lots d'une superficie totale de 150,000 pieds carrés en bordure du lac Cameron, dans la municipalité la Conception, dans Laurentides-Labelle.

Par ailleurs, M. Yves Duhaime possède une ferme de 400 arpents carrés à Saint-Jean-des-Piles, près de Shawinigan, où il vit avec sa famille. Il a acquis cette propriété en 1970.

Le ministre des Finances, M. Jacques Pariseau, détient une maison évaluée à \$60,000 à Outremont, propriété qu'il loue \$540 par mois à un locataire.

Après M. Joron, c'est le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, membre du Cabinet depuis mars 1978, qui est le plus actif dans le monde des affaires.

Il y a d'abord la Librairie Vaugeois, propriété de sa femme et de ses quatre enfants, et située à Sillery. Ce commerce est agréé par le ministère que dirige M. Vaugeois mais ses propriétaires s'abs-

tiennent de faire affaire avec le gouvernement.

M. Vaugeois doit acquiescer tiers des actions de la Librairie Saint-Patrice Inc. à la mi-janvier et ses deux partenaires ont accepté de respecter les directives du 12 janvier 1977, précise le ministre dans sa déclaration.

Le ministre détient aussi la majorité des actions dans un immeuble à vocation résidentielle et commerciale à Sillery via la compagnie Diffusion Boreál Ltée.

Ici encore, M. Vaugeois explique que cette compagnie a suspendu ses activités normales depuis qu'il a été élu député de Trois-Rivières, le 15 novembre 1976.

Finalement, M. Vaugeois indique qu'il détient quelque 700 actions dans un fonds mutuel de la corporation de Prêt et Revenu.

Les autres ministres qui ont déclaré des intérêts quelconques sont les suivants:

M. Guy Tardif, Affaires municipales: \$2,000 d'obligations auprès de la Banque canadienne nationale;

M. Louis O'Neill, Communications: propriétaire, en succession, de la moitié de la mai-

son familiale, à Sainte-Foy; M. Jacques Lévesque, Aménagement: une ferme à St-Jovite et membre de la société familiale « Les Méandres »; Camille Laurin, Développement culturel: 14 actions d'une valeur de \$1,680 à Québec;

Pierre-Marc Johnson, Travail et Maint-d'oeuvre: un huitième de la résidence familiale de St-Pie de Bagot; Jean Garon, Agriculture: un terrain à Ste-Férol-les-Neiges et une ferme à Beaumont;

Marc-André Bédard, Justice: un lopin de terre près de Chicoutimi;

Les ministres Marcel Léger et Robert Burns ont déclaré une maison et un chalet sans qu'il soit nécessaire de le faire puisqu'il n'y a rien là qui puisse les incriminer.

En comparaison avec les déclarations couvrant l'année 1977, il n'y a presque pas de changement dans les avoirs des membres du gouvernement Lévesque qui continuent de se conformer scrupuleusement aux directives du premier ministre qui veut éviter à tout prix tout soupçon quelconque de conflits d'intérêts impliquant un de ses ministres.

AFFAIRES SOCIALES

L'enfant et la vie urbaine

Le premier congrès international sur « L'enfant et la vie urbaine » organisé conjointement par le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE) et l'Union mondiale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (UMOSEA) aura lieu à Montréal du 31 octobre au 4 novembre 1979. Cet événement se déroulera au Reine Elizabeth dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

Plus de vingt spécialistes provenant de tous les pays, notamment du Canada, de la Pologne, de la France et des États-Unis seront invités à animer ces cinq jours de réflexion. Ce congrès international est organisé par M. Jean-Claude Marsan, directeur de l'École d'architecture, en collaboration avec M. Jean-Marc Roussel et M. Donald Bouffard.

Théâtre chez nos aînés

Les citoyens de 65 ans et plus peuvent désormais se familiariser avec les techniques du théâtre en participant à des ateliers de maquillage, de mise en scène, de montage, d'écriture de textes et de décor. Une subvention de Canada au travail accordée à un groupe de jeunes mordus de théâtre permettra à ces derniers d'enseigner les notions de cet art à leurs aînés. Les plus de 65 ans sont invités à rencontrer les responsables de ce projet, Denise Tellier et Christiane Bissonnette au 6588A, rue Saint-Denis (métro Beaubien), du lundi au vendredi, de 10 à 17 heures. Au téléphone: 272-3541.

Les maladies du rein

M. Jean Macchabée assumera la présidence honoraire de la campagne de souscription annuelle en faveur des maladies du rein. Cette sollicitation aura lieu au mois de mars et durant cette période des milliers de bénévoles uniront leurs efforts pour venir en aide aux 100,000 Canadiens souffrant de maladies du rein ou de troubles fonctionnels connexes.

La Fondation canadienne des maladies du rein est le seul organisme à but non lucratif luttant contre ces troubles. Par ses programmes de recherche, d'information générale et médicale, d'aide aux malades, de donation d'organes et de transplantation, elle tente d'améliorer le sort de milliers de victimes de ces maladies.

M. Macchabée invite toutes les personnes désirant participer à cette campagne de sollicitation à communiquer avec le personnel de son bureau, 5,780 avenue Decelles, bureau 210, ou au téléphone: 735-6555.

Naître au Québec

Le Conseil des affaires sociales et de la famille tiendra le 17 février un colloque sur le thème « Naître au Québec », au Cégep de Vieux-Montréal.

Selon M. Roger Marier, président du conseil, cet événement s'inscrit dans la « vocation consultative de l'organisme ».

« Le Conseil des affaires sociales et de la famille sera à l'écoute de la façon dont les membres des différents organismes et groupes d'intérêt perçoivent les questions de la natalité et de la dénatalité », a-t-il dit.

Ainsi quatre ateliers recevront les participants pour discuter des causes, des conséquences et surtout des solutions aux problèmes identifiés.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, prononcera l'allocution de clôture du colloque.

Rencontres de Favic

Le programme-couple de Favic, maintenant intégré au CLSC Rivière-des-Prairies organise encore cette année des séries de rencontres pour les couples de la région métropolitaine.

Ces sessions s'adressent aux couples en formation et à ceux qui ont déjà une expérience de vie à deux et sont dirigés par un psychologue, un travailleur social et un sexologue.

Les thèmes les plus fréquemment abordés lors des rencontres portent sur la communication, la sexualité, le partage des tâches, l'éducation des enfants, etc.

Pour s'inscrire ou recevoir plus de renseignements, composer 648-4963, poste 73. Les cours commencent à la mi-janvier.

Semaine anti-tabagisme

La Semaine nationale de l'éducation sur le tabac, ses dangers, ses méfaits, aura lieu du 21 au 27 janvier.

Organisée par la Société du timbre de Noël et le Conseil québécois sur le tabac et la santé, ces journées visent à sensibiliser les Québécois aux effets nocifs de l'usage du tabac avec comme thème principal: Jouez gagnant, cessez de fumer.

Une initiative nouvelle cette année: les fumeurs seront invités à s'abstenir de fumer pendant 24 heures, soit le mercredi 24 janvier.

L'année dernière, la Société du timbre de Noël du Québec a fourni plus d'un million de dépliant, d'affiches, d'auto-collants, de macarons à l'occasion de campagnes sur les effets nocifs du tabac. Aussi, 263,000 personnes ont visionné les films et diaporama de la cinémathèque mis gratuitement à la disposition de toute personne ou organisme désireux de les projeter.

Pour renseignements: Rachel Bureau, 264, rue Chénier, Québec, et Renée Rivard, 8,000, 8e avenue, Montréal.

— Marie Laurier

L'HÔPITAL DU SACRÉ COEUR, MONTRÉAL

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Le poste: Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des ressources humaines devra planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion des ressources humaines, élaborer des programmes de formation, implanter des systèmes d'évaluation, assurer la gestion des relations de travail et assumer la responsabilité des fonctions découlant de son poste.

Les exigences:
Scolarité: — Détenir un diplôme d'études universitaires de second cycle en sciences de l'administration ou dans une autre spécialité adéquate.
Expérience: — Posséder un minimum de trois (3) années dans une fonction de gestion.

La rémunération: Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 janvier 1979, à

M. Guy St-Onge
Directeur général
Hôpital du Sacré-Coeur, Montréal
5400 ouest, boul. Gouin
Montréal (Qué.) H4J 1C5

Hydro-Québec
Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR CIVIL

CONCOURS: 78-0510-12-J-1

Fonctions:

- Assumer la direction du contenu technique de projets concernant la préparation de plans et devis de lignes de transport d'énergie.
- Préparer les budgets et la programmation des projets dont il aura la responsabilité.
- Coordonner les activités de chaque projet, contrôler le contenu technique.
- Assurer la qualité des travaux sur les chantiers, etc.

Exigences:
— Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
— Posséder de l'expérience en génie civil dans le domaine de conception de fondations et de structures préférentiellement en lignes de transport d'énergie.

Lieu de travail: Montréal

TECHNICIENS EN CONTRÔLE DE QUALITÉ (2 POSTES)

CONCOURS: 78-0511-12-J-1

Fonctions:

- Préparer suite à l'approbation des plans d'inspection et d'essais du fournisseur, des plans de surveillance permettant de suivre la fabrication de matériel électrique destiné aux postes et centrales et particulièrement du matériel de commande, de protection et d'automatisme ou du matériel de transformation.
- S'assurer du respect du plan d'inspection et d'essai.
- Informer les services requérants du suivi du plan d'inspection et d'essai.
- Procéder à l'acceptation du matériel selon les prescriptions contractuelles.

Exigences:
— Détenir un diplôme d'un C.E.G.E.P. en électro-dynamique ou l'équivalent.
— Posséder une bonne expérience dans la fabrication du matériel électrique principalement du matériel de transformation, ou du matériel de commande, de protection et d'automatisme, ainsi que dans les méthodes d'essais et d'inspections de ce type de matériel.

Lieu de travail: Montréal

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés (es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours avant le 31 janvier 1979.

Projet Baie James

INGÉNIEUR

Mécanique de centrale Hydro-électrique

Nature du travail: Etudier et élaborer en collaboration avec le personnel de l'entretien, les spécifications techniques et les normes d'entretien utilisées pour le bon fonctionnement de l'appareillage mécanique.

- Tâches:**
- Etablir et coordonner des programmes d'essai et d'analyse de comportement de l'équipement mécanique.
 - Analyser les rapports d'essai et de vérification et recommander les mesures appropriées.
 - Participer aux enquêtes entreprises à la suite de pannes de l'équipement mécanique et recommander les mesures correctives.
 - Collaborer à l'élaboration des spécifications dans les nouvelles installations.

Exigences: Formation universitaire en génie mécanique et un minimum de 2 ans d'expérience pertinente en mécanique de centrale hydro-électrique, de préférence.

Lieu du travail: Montréal.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante: ou communiquer avec Christiane Dame au poste 192.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

844-3361 JEUNES PORTEURS DEMANDES pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

• Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
• Minimum 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

• Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

MCGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrace, sauna, alcôve 2 1/2, 4^e avec électricité, immédiatement. 932-0933, 845-3151. J.N.O.

ILE DES SOEURS, à sous-louer de février à décembre 1979, 15 minutes du centre-ville, appartement 1 1/2 pièce avec garage et remise, Sauna, piscine, vue panoramique. Le jour: 282-9541 poste 2906, le soir: 769-4336 après 18 h. 15-1-79

Rue Laurier, 2172 A, 3^e. Chauffage électrique, 220, poêle-réfrigérateur fournis \$110.00 par mois. Entre Des Erables et Parthenais. 523-3985. 13-1-79

CHALET À LOUER

Aubaine à sous-louer Ste-Agathe-des-Monts

Luxueux style québécois, près des pentes de ski, jusqu'au 15 avril - Prix à discuter avec personne sérieuse. Le jour: 254-9475 - M. Bernard Lavoie. 12-1-79

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux Bavao, meublé Thibault, Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin-semaine/ski. Dépliants sur demande. Tél: 256-6825 - 819-326-5836. 1-2-79

CHALET À VENDRE

CHALET, face Mt-Orford, sur Lac d'Argent, chalet été-hiver, entièrement meublé, style canadien, terrain magnifique, courts tennis, MLS, Denise Shoener, 354-2950, 255-5367, DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 11-1-79

CONDOMINIUM À LOUER

OTTAWA, secteur est, condominium très spacieux; 2 chambres à coucher. Magnifique vue au 19^{ième} étage. Piscine extérieure avec sauna intérieur. Prix très raisonnable. Télé Ottawa 746-5548 ou 992-2973. 17-1-79

LAUDERDALE by the sea, (Floride), Pompano beach, condominium à 1,500 pieds de la mer, quartier très résidentiel, 3 1/2 pièces, \$40.25 par jour (4 personnes), après le 16 janvier 4 1/2 pièces, \$51.75 par jour (6 personnes), aussi à vendre. Inf.: Louise Hurlbise 735-5494 ou 334-4703. Le Permant, courtier. 11-1-79

COURS PRIVÉS

CENTRO-CULTURAL-HISPANICO

483 Sherbrooke Ouest. Cours d'espagnol le soir Groupes de 10-15 personnes. 45 heures \$80. Communiquez au 524-4779 le soir de 5h à 9h. 15-1-79

GUITARE, classique & musique, professeur ayant expérience d'enseignement, conservatoire européen. Cours particuliers. Ahuntsic, téléphone 381-2470. 15-1-79

Instructeur de ski de fond expérimenté vous accompagne à l'endroit de votre choix. 522-3929. 12-1-79

Stage de formation en électrolyse para-médicale, est offert au D.E.C. en science santé, pour informations Mirreille Roy 932-6544. 27-1-79

Cours privés de saxophone, sonorité et technique pour débutants. Expérience acquise Rosemont et Plateau Mont-Royal. 524-9051. 16-1-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

Ferais dactylo à la maison, \$1.00 la page. 722-1282. 11-1-79

PRENDRAIS travail de dactylo à la maison, expérience en droit et en thèses universitaires 527-4675. 12-1-79

J'OFFRE mes services, pour dactylographie à domicile. 256-3645 ou 621-6247. 11-1-79

SECRETIRE LÉGALE ayant expérience, maturité, français impeccable, offre ses services dans secteur: Complexe Desjardins ou Place d'Armes. Rappellera le soir après 6 hres. Ecrire à: dossier C-226, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard. JAZ 3J1. 11-1-79

Taperais à la machine tous genres de travaux à la maison, pour étudiant ou particulier. Le soir, s'adresser à: 674-7767. 22-1-79

TRADUCTEUR anglais-français, italien-français, 4 ans d'expérience, membre de la Société des traducteurs du Québec, cherche emploi. Tél: 845-8784. 13-1-79

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

PERDUE serviette brune qui contient thèse en progrès, samedi soir - stationnement du high school, 3449 rue Université - en face de McGill. Téléphonez à Lise 934-1849, récompense offerte. 11-1-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoirs, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

1198-1200, ST-HUBERT, bâtisse vacante commerciale, près de l'UQAM, 940 p.c. par étage, plus cave, restaurant, cuisines, artisanat, agence, etc. Potentiel de 30 commerces différents. 481-8647. 16-1-79

1272 ST-ANDRÉ, annexe restaurant, à louer, 900 p.c., plans approuvés par la ville. 481-8647. 16-1-79

25 x 75 environ, sur boul. St-Laurent, entre Beaubien et St-Zotique. Chauffage électrique, air climatisé, stationnement arrière. Tél: 272-5043 après 7 hres p.m. 11-1-79

GARDERIE

GARDERAIS enfants d'âge préscolaire, à la journée, du lundi au vendredi, Outremont 279-9216. 11-1-79

CHERCHE personne sérieuse, pour s'occuper à domicile d'une fillette de 9 mois. Références requises. Quartier C.D.N. 2^e jours par semaine. 488-9708 entre 19 & 22 hres. 12-1-79

CHERCHE gardienne responsable, enfants 14 mois, 3 jours par semaine, V.M.R. près Jean-Talon, références. 737-0716. 13-1-79

2 personnes demandées ainsi que cuisinière pour garderie, à temps partiel. 5 jours par semaine. Pour inf.: 737-4139. 12-1-79

Personne jeune et aimant les enfants pour prendre soin de mes enfants chez moi. À l'ouest de Notre-Dame de Grâce. Tél.: 484-7721. 11-1-79

LOCAL À LOUER

OUTREMONT: 831 avenue Rockland, bureau pour professionnel à louer. (733 pieds carrés) + Salle d'attente meublée et vestiaire. \$450.00 par mois. Architectes, psychiâtres, psychologues et avocats occupent déjà l'édifice. Pour visiter, contactez Lise Goyette: 271-8737. 13-1-79

LOGEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1100 Goulet. Tél: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

N.D.G. Haut de duplex, 7 1/2, \$350, chauffé, 4449 Harvard, 489-6914 ou 739-6080. 15-1-79

OUTREMONT, plain-pled, 2e étage, \$650, par mois, 7 grandes pièces très luxueuses, moderne, 2 salles de bains, 3 chambres à coucher, 2 grands balcons, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, air conditionné, chauffage électrique, libre février. 342-2754 ou 739-8770 ou 455-9203. 10-1-79

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte, 2345 Ward. Tél.: 747-8079. J.N.O.

COTE-DES-NEIGES, rue Lacombe, bas de duplex, 51/2 pièces et sous-sol aménagé avec 3 pièces supplémentaires, frais peint, chauffé, garage et petit jardin, \$500, par mois, libre 1er mars, 279-1433 entre 19 h et 21 h. 11-1-79

MEUBLE, bas, 6^e, \$550, chauffé, avenue Grosvenor et Sherbrooke, références requises. 486-9772 11-1-79

OFFRES D'EMPLOIS

Innotech Aviation Limitée est l'une des compagnies les plus dynamiques dans le domaine de l'aviation sur le plan mondial. Nous cherchons à combler deux postes.

RÉCEPTIONNISTE

Pour travailler à notre siège principal de Dorval. Vous êtes bilingue et apte à assister nos directeurs. Vos responsabilités seront variées incluant la réception, la dactylo, un peu de comptabilité et quelques fonctions ciérales.

COMMIS TECHNIQUE

Ayant déjà travaillé dans un département d'ingénierie, vos responsabilités seront la supervision de l'atelier de dessins et de la librairie, la préparation et le maintien de la liste des dessins pour nos projets, et s'occuper de tenir à date tous nos dossiers. Votre expérience dans l'aviation serait un atout appréciable. Les deux postes sont offerts avec un excellent salaire initial et bénéfiques. Si vous avez les qualifications requises pour l'un ou l'autre de ces postes, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Mark Goldenberg
Gérant du Personnel
INNOTECH AVIATION LIMITÉE
C.P. 138
Aéroport International de Montréal
Dorval, Québec H4Y 1A5
11-1-79
INNOVATION ET TECHNOLOGIE EN AVIATION

MAISONS À PARTAGER

Dame(s) demandée(s) pour partager maison unifamiliale à St-Lambert, avec dame âgée autonome. Références requises. Téléphonez après 18 hres: 671-7177. 12-1-79

PRÉS METRO LAURIER, jeune travailleur \$125, par mois. 843-6458 après 18 hres. 15-1-79

OFFRES D'EMPLOIS

CABLE TV

Recherche un secrétaire légal pour son service de recouvrement.

Qualifications requises:
— Bilinguisme
— Dactylographie
— 2 années d'expérience
— Poste disponible immédiatement.
Service du personnel
CABLE TV
8360 Mayrand
731-7951.
11-1-79

RIVE-SUD, secrétaire médicale avec expérience demandée(e), pour bureau de spécialiste. 672-2124 11-1-79

Bureau de notaires situé au Complexe Desjardins a besoin d'une secrétaire avec expérience. Téléphonez à Sautia: 281-1609. 15-1-79

Commerce en pleine expansion. Postes vacants. Pour rendez-vous: 351-7035. Entre 16 heures et 20 heures. 13-1-78

PRÉPARATEURS D'IMPOTS DEMANDÉS AVEC EXPERIENCE. Taux horaire et programme de primes (bonus) à temps plein ou à temps partiel. SERVICE IMPOTS BENEFICIAL, composé 522-4229 aujourd'hui même. 15-1-79

SECRETIRE MEDICALE bilingue avec expérience, recherchée(e) pour bureau centre-ville. Bon salaire. Ecrire à: Dossier C-230, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. 15-1-79

Diplômé (e) en architecture, avec expérience, pour travail communautaire en habitation, flexibilité et facilité de communication. 270-8488, Atelier Habitation Montréal. 11-1-79

MAISON D'ENCADREMENT - GALERIE - cherche commis bilingue d'au moins 20 ans, références requises, 364-6090 entre 8 et 10 AM seulement. 13-1-79

SERVICES DIVERS

OMEGA-ALPHA vous offre, tarots, voyance; chiromancie, carte du ciel détaillée, pentacles-talismans, (Parapsychologie-conseils, astrologie diplômé). Information: entre 12h et 5h P.M. 351-8986. 13-1-79

FAIS CORRECTION ET révision de textes, thèses, conférences, romans, publicité, épreuves typographiques, etc., aux niveaux: langue, écriture, orthographe. Contrôle de traductions. Tél.: 274-8001. 11-1-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AGENCE Matria ENRG. 861-7047. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour: Compenser le manque de temps, Pallier au vide psychologique. Créer des familles équilibrées. 15-1-79

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

Innotech Aviation Limitée est l'une des compagnies les plus dynamiques dans le domaine de l'aviation sur le plan mondial. Nous cherchons à combler deux postes.

RÉCEPTIONNISTE

Pour travailler à notre siège principal de Dorval. Vous êtes bilingue et apte à assister nos directeurs. Vos responsabilités seront variées incluant la réception, la dactylo, un peu de comptabilité et quelques fonctions ciérales.

COMMIS TECHNIQUE

Ayant déjà travaillé dans un département d'ingénierie, vos responsabilités seront la supervision de l'atelier de dessins et de la librairie, la préparation et le maintien de la liste des dessins pour nos projets, et s'occuper de tenir à date tous nos dossiers. Votre expérience dans l'aviation serait un atout appréciable. Les deux postes sont offerts avec un excellent salaire initial et bénéfiques. Si vous avez les qualifications requises pour l'un ou l'autre de ces postes, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Mark Goldenberg
Gérant du Personnel
INNOTECH AVIATION LIMITÉE
C.P. 138
Aéroport International de Montréal
Dorval, Québec H4Y 1A5
11-1-79
INNOVATION ET TECHNOLOGIE EN AVIATION

MAISONS À PARTAGER

Dame(s) demandée(s) pour partager maison unifamiliale à St-Lambert, avec dame âgée autonome. Références requises. Téléphonez après 18 hres: 671-7177. 12-1-79

PRÉS METRO LAURIER, jeune travailleur \$125, par mois. 843-6458 après 18 hres. 15-1-79

OFFRES D'EMPLOIS

CABLE TV

Recherche un secrétaire légal pour son service de recouvrement.

Qualifications requises:
— Bilinguisme
— Dactylographie
— 2 années d'expérience
— Poste disponible immédiatement.
Service du personnel
CABLE TV
8360 Mayrand
731-7951.
11-1-79

RIVE-SUD, secrétaire médicale avec expérience demandée(e), pour bureau de spécialiste. 672-2124 11-1-79

Bureau de notaires situé au Complexe Desjardins a besoin d'une secrétaire avec expérience. Téléphonez à Sautia: 281-1609. 15-1-79

Commerce en pleine expansion. Postes vacants. Pour rendez-vous: 351-7035. Entre 16 heures et 20 heures. 13-1-78

PRÉPARATEURS D'IMPOTS DEMANDÉS AVEC EXPERIENCE. Taux horaire et programme de primes (bonus) à temps plein ou à temps partiel. SERVICE IMPOTS BENEFICIAL, composé 522-4229 aujourd'hui même. 15-1-79

SECRETIRE MEDICALE bilingue avec expérience, recherchée(e) pour bureau centre-ville. Bon salaire. Ecrire à: Dossier C-230, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. 15-1-79

Diplômé (e) en architecture, avec expérience, pour travail communautaire en habitation, flexibilité et facilité de communication. 270-8488, Atelier Habitation Montréal. 11-1-79

MAISON D'ENCADREMENT - GALERIE - cherche commis bilingue d'au moins 20 ans, références requises, 364-6090 entre 8 et 10 AM seulement. 13-1-79

SERVICES DIVERS

OMEGA-ALPHA vous offre, tarots, voyance; chiromancie, carte du ciel détaillée, pentacles-talismans, (Parapsychologie-conseils, astrologie diplômé). Information: entre 12h et 5h P.M. 351-8986. 13-1-79

FAIS CORRECTION ET révision de textes, thèses, conférences, romans, publicité, épreuves typographiques, etc., aux niveaux: langue, écriture, orthographe. Contrôle de traductions. Tél.: 274-8001. 11-1-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AGENCE Matria ENRG. 861-7047. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour: Compenser le manque de temps, Pallier au vide psychologique. Créer des familles équilibrées. 15-1-79

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BORD DE L'EAU - DORVAL
204,000 PIEDS CARRÉS
1300 PIEDS DE RIVE
ÉVALUATION \$317,800.

Grande résidence, maison pour gardien, piscine chauffée. ÉVALUATION TOTALE \$408,200. PRIX DEMANDÉ \$375,000

Pour vente immédiate - Disponible - Toutes les offres seront considérées - M.L.S. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Mme Pauline Bates, 932-2224 ou 731-6817

FRANK A. NORMAN & CIE LTÉE
Courtiers licenciés 731-6817

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: Secteur "S" environnement boisé naturel, superbe cottage de 4 chambres, salle familiale luxueuse avec foyer mural, beau terrain aménagé, très ensoleillé. Prix suggéré selon valeur marchande. Louise Perron, 656-0660. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 11-1-79

BROSSARD: Situé dans un croissant, cottage de style canadien, 8 pièces spacieuses, terrain exceptionnel de 8,426 pi. ca. Plusieurs extras, une visite vous les confirmera. Louise Perron, 656-0660. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 11-1-79

HAVRE-DES-ILES - CHOMEDEY, Bungalow très luxueux de 3 chambres à coucher. Foyer naturel en pierres dans salon ensoleillé. Salle à manger avec portes patio donnant sur jardin. Nouvelle cuisine, coin repas attenant. Grande chambre principale avec salle de bain complète en suite. Spacieux sous-sol avec porte vers garage double chauffé. Vaste jardin et beaucoup plus... MLS. Prix demandé: \$85,000. Veuillez communiquer avec Mme Johanne Jablonski 487-4041 ou 731-6817. Frank A. Norman & Cie Ltée, Courtiers licenciés 731-6817. 13-1-79

LONGUEUIL, triplex brique, situé près des services CTUM, construction supérieure, chauffage électrique payé par locataire, RDC, libre à l'acheteur, classe 32. Gilberte ou Gaston 463-2170, 468-3385 ou 678-9807. 13-1-79

LORRAINE - Cottage très luxueux et de construction unique. Situé dans un secteur enchanteur. Idéal pour professionnel, 4 c.c., tapis m/m, foyer en brique, intercom dans toutes les pièces, air conditionné et de nombreux autres extras. Charles Letarte, 661-9030, 669-4452, Montréal Trust, courtier. 11-1-79

ST-LAMBERT, magnifique bungalow 10 pièces, garage double. Sous-sol fini avec foyer. Idéal pour professionnels! Faut voir ça! MLS. Jean Lauzon: 655-3060, 679-8262. Probitex, courtiers. 11-1-79

ST-LAMBERT, modèle très luxueux. Salle familiale avec foyer naturel. Au rez-de-chaussée 4 chambres. Roger Ménard 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. 11-1-79

VIEUX LONGUEUIL, résidence et bureau, cottage semi-détaché 8 pièces, belles boiseries, style ancien, bien situé. Prix modique. 641-0259. 11-1-79

OUTREMONT, moderne, rue Dunlop, cottage 10 pièces très éclairé, 5 chambres à coucher, 5 salles de bains, grande cuisine, salle de lavage, salle de jeu, foyer et bar, cave à vin, garage, idéal pour réception, en parfait état, sans agent jusqu'en 1er février. 276-7454. 13-1-79

LONGUEUIL: "VIEUX" Sur beau grand terrain de 9,500 pi. ca. semi-détaché en brique avec 3 chambres, sous-sol fini, garage. Prix demandé \$46,500.00. Michelle Bajart, 656-0660 ou 679-0695. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 11-1-79

ST-LAMBERT, magnifique bungalow 10 pièces, garage double. Sous-sol fini avec foyer. Idéal pour professionnels! Faut voir ça! MLS. Jean Lauzon: 655-3060, 679-8262. Probitex, courtiers. 11-1-79

ST-LAMBERT, modèle très luxueux. Salle familiale avec foyer naturel. Au rez-de-chaussée 4 chambres. Roger Ménard 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. 11-1-79

VIEUX LONGUEUIL, résidence et bureau, cottage semi-détaché 8 pièces, belles boiseries, style ancien, bien situé. Prix modique. 641-0259. 11-1-79

OUTREMONT, moderne, rue Dunlop, cottage 10 pièces très éclairé, 5 chambres à coucher, 5 salles de bains, grande cuisine, salle de lavage, salle de jeu, foyer et bar, cave à vin, garage, idéal pour réception, en parfait état, sans agent jusqu'en 1er février. 276-7454. 13-1-79

LONGUEUIL: "VIEUX" Sur beau grand terrain de 9,500 pi. ca. semi-détaché en brique avec 3 chambres, sous-sol fini, garage. Prix demandé \$46,500.00. Michelle Bajart, 656-0660 ou 679-0695. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 11-1-79

ST-LAMBERT, magnifique bungalow 10 pièces, garage double. Sous-sol fini avec foyer. Idéal pour professionnels! Faut voir ça! MLS. Jean Lauzon: 655-3060, 679-8262. Probitex, courtiers. 11-1-79

ST-LAMBERT, modèle très luxueux. Salle familiale avec foyer naturel. Au rez-de-chaussée 4 chambres. Roger Ménard 672-7925, 670-1002. Fiducie du Québec, courtier. 11-1-79

VIEUX LONGUEUIL, résidence et bureau, cottage semi-détaché 8 pièces, belles boiseries, style ancien, bien situé. Prix modique. 641-0259. 11-1-7

Trottier termine en tête
Victoire facile des Islanders 7-1

Le centre Bryan Trottier a récolté son 29e but en plus d'une aide hier soir dans une victoire facile des Islanders par 7-1 contre les Kings de Los Angeles.

Houston, cependant que André Savard, Craig Ramsey et Gary McAdam ont marqué pour Buffalo.



C'était la soirée Bobby Orr hier au Garden.

(Photolaser AP)

Au Garden de Boston
Ovation monstre à Robert G. Orr

BOSTON (AP) — C'était la journée Bobby Orr hier dans l'Etat du Massachusetts, la ville de Boston, et au Garden en soirée avant le match hors concours contre les Ailes de Moscou, où le héros légendaire des Bruins a porté son chandail no 4 une dernière fois au délice d'une foule en extase.

n'a pu que déclarer, la voix enrouée: « Je vous aime tous tellement. J'ai joué ici 10 ans et ce sont les plus belles années de ma vie. Si vous demandiez aux joueurs de la ligue, ils vous répondraient que c'est ici qu'ils aimeraient jouer. »

Neureuther enlève le slalom spécial à la surprise générale

CRANS-MONTANA (AFP) — Christian Neureuther, vieux « baroudeur » des pistes — il aura 30 ans le 28 avril — a enlevé, à la surprise générale, le slalom spécial de Crans-Montana.

perçait le rideau de neige qui tombait depuis le début de la deuxième manche. Les portes ne semblaient pas représenter un obstacle pour l'Allemand. 51.50: meilleur temps. Il reléguait dans cette manche Donnet à 1.05 et Popangelov à 1.11 et s'imposait finalement avec 22/100 d'avance sur le Bulgare, qui devra encore patienter pour remporter ce succès auquel il est promis, et 63/100 sur Karl Trojer, auteur d'une bonne deuxième manche.

Le Canadien rappelle Dan Newman des Voyageurs
Steve Shutt absent indéfiniment

La liste des absents s'allonge quotidiennement dans le camp du Canadien de Montréal. L'ailier gauche Steve Shutt sera en effet absent du jeu pour une période de temps indéfinie et le Canadien a dû lancer un S.O.S. à l'ailier gauche Dan Newman des Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse.

Wings à Detroit. Il est cependant revenu au jeu après une absence de deux parties seulement et il a participé à quatre rencontres depuis. Shutt a toutefois éprouvé de vives douleurs à la suite de la victoire de 3-1 du Canadien contre les North Stars du Minnesota, lundi soir au Forum, et les médecins ont décidé de lui poser un nouveau plâtre. La direction de l'équipe ignore pour l'instant quand Shutt

pourra renouer avec la compétition. Ainsi le nom de Shutt s'ajoute-t-il à une liste de blessés déjà fort bien garnie. Le Canadien affrontera ce soir les Penguins de Pittsburgh privé des services des centres Jacques Lemaire (épaule), Doug Risebrough (épaule) et Pierre Mondou (genou), du défenseur Larry Robinson (nez), et des ailiers droits Rick Chartraw (claquage) et Yvan

Cournoyer (dos). Le capitaine du Tricolore doit subir une seconde opération chirurgicale au dos aujourd'hui et il ne jouera plus de la saison. En 38 parties cette saison à Halifax, Newman a récolté 15 buts et 13 passes. Lundi, le Canadien avait rappelé le joueur de centre David Lumley. Il n'a pas joué contre les North Stars mais l'entraîneur Scotty Bowman l'utilisera vraisemblablement contre les Penguins.

Terry Bradshaw est choisi le joueur par excellence de la Ligue nationale

NEW YORK (AP) — Le quart-arrière Terry Bradshaw des Steelers de Pittsburgh a été choisi le joueur par excellence de la Ligue nationale de football à la suite d'un scrutin organisé par l'Associated Press. Bradshaw, auteur de 28 passes de touché cette saison, a recueilli 36 voix contre 33 pour Earl Campbell, le formidable joueur recruté des Oilers de Houston. Le quart-arrière Jim Zorn des Seahawks de Seattle a terminé au troisième rang avec six voix. Bradshaw aura l'occasion d'ajouter à son palmarès alors que les Steelers affronteront les Cowboys de Dallas dans le match du Super Bowl le 21 janvier prochain à Miami. Jack Patera des Seahawks a d'autre part été nommé l'entraîneur de l'année.

remporte pour sa part le titre de joueur défensif. Le gardien des Cataractes a remporté quatre victoires consécutives et a maintenu une moyenne de 3.79.

gaucher Neal Heaton, de Lake Ronkonkoma, New York. Les Mariners de Seattle ont suivi en réclamant David Hood, un receveur, de Greenville, Missouri. Les Blue Jays de Toronto qui avaient le quatrième choix, ont choisi le lanceur droitier Scott Patterson, d'Haddonfield, New Jersey. Quant aux Expos de Montréal, qui venaient en neuvième po-

sition, leur premier choix s'est porté sur Stephen Roeder, un arrêt court du Columbia State Tennessee Junior College. Les Expos ont ensuite choisi le voltigeur-premier but James Weaver, de Bradenton, Floride; le deuxième but Derrell Baker, de Hinesville, en Georgie; et le lanceur droitier Randall O'Neal, de West Palm Beach.

Un duel Connors-McEnroe est attendu aux « masters »

NEW YORK (AFP) — Le « masters », tournoi final du grand prix 1978 de tennis, qui aura lieu aujourd'hui à dimanche en salle au Madison Square Garden à New York, sera marqué par la confrontation entre Jimmy Connors, champion sortant et vainqueur de l'open des Etats-Unis, et John McEnroe, l'étoile montante du tennis mondial.

Vitas Gerulaitis, qui ne s'est pas qualifié, Connors, 26 ans, et McEnroe, 19, donnent au tournoi des « maîtres » une certaine crédibilité. La saison dernière avait donné lieu à un formidable duel au sommet entre Connors et Borg. Le suédois, imbattable pendant les six premiers mois de l'année, avait triomphé à Rome, Roland-Garros, puis Wimbledon, où il écrasait Connors en trois sets. Mais l'Américain prenait une

éclatante revanche dans l'open des Etats-Unis où il rendait la pareille au champion de Wimbledon, légèrement handicapé par une blessure au pouce. Borg accusait alors une baisse de régime et était battu pour la première fois à plusieurs reprises par Gerulaitis d'abord, puis par McEnroe à Stockholm même. C'était la première fois que Borg, 22 ans, était battu pour un plus jeune que lui.

Ken Read n'a pu faire tester sa combinaison avant la course

CRANS MONTANA (AFP) — Les Canadiens voulaient faire tester la combinaison de Ken Read juste avant la longue descente de Morzine qui vit la victoire de ce dernier, puis sa disqualification pour avoir revêtu une tenue non plombée, a révélé, hier, l'entraîneur de l'équipe canadienne, John Ritchie.

personne pour le faire apparaître à Schlading. Nous avions déjà indiqué que nous possédions de nouvelles combinaisons. Quoiqu'il en soit le fabricant nous avait, par deux fois, donné toutes les garanties de normes de perméabilité.

viendra sur sa décision. Nous serons fixés dans une quinzaine de jours. Ritchie a précisé que l'Association canadienne avait fait ressortir que le fabricant suisse de la combinaison incriminée avait garanti que cette dernière était conforme aux stipulations de la Fédération internationale et identique à Coupe du Monde qui aura lieu samedi prochain.

Après la disqualification de Read lundi, l'équipe canadienne a reçu plus d'une douzaine d'appels téléphoniques du Canada, a dit l'instructeur John Ritchie. « Tout le monde nous demande si nous prenons mal l'affaire, ce qui nous porte à le faire. On a noté beaucoup plus de réactions à la suite de cette disqualification que lors de ses victoires. J'ignore si cette situation suppose que les Canadiens préfèrent un néglié ou autre chose.

Le coup d'envoi de la PGA

NEW YORK (AFP) — Le coup d'envoi du circuit américain de golf professionnel 1979 sera donné aujourd'hui à Palm Springs, en Californie. C'est la première fois depuis son existence qu'il ne débutera pas à Phoenix ou à Tucson, deux villes de l'Arizona. En fait, les sept premiers tournois de la saison se dérouleront dans des villes de l'ouest des Etats-Unis et à Honolulu (Hawaii). De là, les « joueurs-touristes » se déplaceront pendant deux mois sous les températures tout aussi clémentes de la Floride, de la Louisiane et du Texas, puis dans les états du sud (Alabama, Tennessee, Caroline du nord et du sud, Georgie) et enfin vers l'est. L'inflation du dollar aidant, c'est un total 12,600,000 (contre 10,300,000 en 1978) qui seront mis en jeu dans les 45 tournois de la P.G.A. En général, ces épreuves seront dotées de 100,000 à 400,000 dollars de prix. Les trois plus importants tournois de l'année se tiendront en avril (Masters), en juin (Open des Etats-Unis) et en août (P.G.A.). L'élite du golf mondial participera à la plupart de ces tournois, les joueurs les plus en vue seront probablement, une fois de plus, les Américains Jack Nicklaus, qui en dépit de ses 39 ans ne donne aucun signe de faiblesse, Tom Watson, Lee Trevino, Hubert Green, Gil Morgan, Hale Irwin, John Mahaffey et Jerry Pate ainsi que le Sud-africain Gary Player, l'Espagnol Severiano Ballesteros, le Britannique Peter Oosterhuis et le Mexicain Victor Regalado.

HOCKEY

Ligue Nationale
Section James Norris
MONTRÉAL 41 28 8 5 186 102 61
LOS ANGELES 41 17 18 6 149 145 40
PITTSBURGH 40 15 17 8 142 141 38
WASHINGTON 41 10 24 7 127 185 27
DÉTROIT 41 8 22 11 121 148 27
Section Charles Adams
BOSTON 40 27 6 7 175 123 61
BUFFALO 40 16 14 10 133 129 48
TORONTO 42 17 19 6 136 138 40
MINNESOTA 38 14 20 4 118 135 32
Section Lester Patrick
ISLANDERS NY 39 27 5 7 189 102 61
RANGERS NY 40 23 13 4 188 137 50
PHILADELPHIE 42 22 14 6 140 122 50
ATLANTA 42 22 16 4 170 149 48
Section Connie Smythe
CHICAGO 39 14 17 8 123 144 36
VANCOUVER 42 15 24 3 130 164 33
COLORADO 41 9 26 6 117 169 24
ST-LOUIS 43 8 29 6 122 198 22

SOMMAIRES

Islanders 7, Kings 1
1-ISLANDERS, Bourne (16) 13:21
Kaszycki, Westfall
Pénalités: Smith NYI purgé par Bossy 3:23.
Harris NYI 15:06.
2-Équipe non classée
3-LOS ANGELES, Williams (6) 12:26
Heaslip
4-ISLANDERS, Marshall (1) 17:22
Lorimer, Gillies
5-ISLANDERS, Henning (7) 18:31
Westfall, Fovin
6-ISLANDERS, Henning (8) 19:04
Bourne
Aucune pénalité.
3-Équipe non classée
7-ISLANDERS, Bossy (34) 2:24
Gillies, Trotter
8-ISLANDERS, Kaszycki (8) 16:26
Tonelli, Harris
Pénalité: Manry LA 5:43
Tirs aux buts:
Los Angeles 15 10 5-30
Islanders 11 21 10-42
Gardiens: Gramme, Los Angeles; Smith, Islanders.
A-14:995.
Foyers 5, Capitals 2
1-PHILADELPHIE, MacLeish (17) 1:54
Watson
2-PHILADELPHIE, Ververgaert (11) 10:01
Dalley, Clarke
3-WASHINGTON, Charon (13) 12:38
Charron
4-PHILADELPHIE, Leach (20) 17:46
Dalley, Clarke
Résultats: Smith Wash 9:22, Stewart Wash 17:39, Bridgman Phil 12:27, Watson Phil 14:04, Rissling Wash 17:39, Clarke Phil 19:46
5-WASHINGTON, Charon (13) 2:02
Picard, Manry
6-PHILADELPHIE, Barber (17) 17:05
Dalley, Leach
Résultats: Dupont Phil 3:37, MacLeish Phil 8:06, Picard Wash 15:55, Labre Wash 16:44
7-Équipe non classée
8-Équipe non classée
Pénalités: MacLeish Phil 5:53, 17:32.

HOCKEY

Association Mondiale
Hier
Québec 4, Cincinnati 3
Winnipeg 4, Edmonton 3
Ce soir
Aucun match à l'affiche
Ligue Majeure du Québec
Lundi
Laval 13, Chicoutimi 2
Sherbrooke 6, Montréal 4
Hier
Trois-Rivières 12, Cornwall 3
Québec 3, Hull 1
Demain
Montréal à Verdun
Hull à Chicoutimi
Laval à Cornwall
ASSOCIATION MONDIALE
N-ANGLETERRE 35 19 10 6 155 124 44
QUÉBEC 37 20 13 4 141 123 44
WINNIPEG 34 16 13 5 143 124 37
CINCINNATI 40 16 20 4 140 147 36
EDMONTON 33 17 16 0 127 118 34
BIRMINGHAM 36 15 18 3 132 138 33
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Labele
VERDUN 42 26 11 5 222 160 57
MONTRÉAL 43 23 16 4 245 185 50
LAVAL 43 16 24 3 204 264 35
CORNWALL 41 15 25 1 191 250 31
HULL 43 8 31 4 157 282 20
Section Dillo
TROIS-RIVIÈRES 42 33 5 4 313 137 70
SHERBROOKE 42 25 12 5 239 178 55
QUÉBEC 43 19 15 9 207 184 47
CHICOUTIMI 41 11 22 6 163 201 32
SHAWINIGAN 42 11 28 3 159 260 25

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire
que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!
Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152
ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA